

Fonds mutuels CIBC et Famille de Portefeuilles CIBC

Prospectus simplifié
Le 5 juillet 2017

¹ offre également des parts de catégorie privilégiée

² offre également des parts de catégorie O

³ offre également des parts de catégorie privilégiée et de catégorie O

⁴ offre également des parts de catégorie T4 et de catégorie T6

⁵ offre également des parts de catégorie T6 et de catégorie T8

⁶ offre également des parts de catégorie T4, de catégorie T6 et de catégorie T8

⁷ offre également des parts de catégorie privilégiée et de catégorie institutionnelle

⁸ offre également des parts de catégorie privilégiée, de catégorie institutionnelle et de catégorie O

⁹ offre également des parts de catégorie D, de catégorie F et de catégorie O

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.



Les fonds et les parts des fonds visés par la présente notice annuelle ne sont pas inscrits à la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ces titres ne peuvent être vendus aux États-Unis que sous le régime des dispenses d'inscription.

Parts de catégorie A (sauf indication contraire)

FONDS MUTUELS CIBC

FONDS D'ÉPARGNE

Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC¹

Fonds marché monétaire CIBC³

Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC³

FONDS DE REVENU

Fonds de revenu à court terme CIBC³

Fonds canadien d'obligations CIBC³

Fonds à revenu mensuel CIBC²

Fonds d'obligations mondiales CIBC²

Fonds mondial à revenu mensuel CIBC²

FONDS DE CROISSANCE

Fonds équilibré CIBC

Fonds de revenu de dividendes CIBC²

Fonds de croissance de dividendes CIBC²

Fonds d'actions canadiennes CIBC²

Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC²

Fonds de petites capitalisations canadien CIBC

Fonds d'actions américaines CIBC²

Fonds petites sociétés américaines CIBC²

Fonds d'actions mondiales CIBC

Fonds d'actions internationales CIBC²

Fonds d'actions européennes CIBC²

Fonds de marchés émergents CIBC²

Fonds Asie-Pacifique CIBC²

Fonds Amérique latine CIBC

Fonds petites sociétés internationales CIBC

Fonds sociétés financières CIBC

Fonds ressources canadiennes CIBC²

Fonds énergie CIBC²

Fonds immobilier canadien CIBC²

Fonds métaux précieux CIBC²

Fonds mondial de technologie CIBC

FONDS INDICIELS

Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC⁸

Fonds indice obligataire canadien CIBC⁸

Fonds indice obligataire mondial CIBC⁸

Fonds indiciel équilibré CIBC⁷

Fonds indice boursier canadien CIBC⁸

Fonds indice boursier américain élargi CIBC⁸

Fonds indice boursier américain CIBC⁸

Fonds indice boursier international CIBC⁸

Fonds indice boursier européen CIBC⁷

Fonds indiciel marchés émergents CIBC⁸

Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC⁸

Fonds indice Nasdaq CIBC⁷

Famille de Portefeuilles CIBC

PORTEFEUILLES SOUS GESTION

Portefeuille revenu sous gestion CIBC⁴

Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC⁴

Portefeuille équilibré sous gestion CIBC⁶

Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC⁵

Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC⁶

Portefeuille croissance sous gestion CIBC⁶

Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC⁶

PORTEFEUILLES SOUS GESTION EN DOLLARS AMÉRICAINS

Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC⁴

Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC⁶

Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC⁶

PORTEFEUILLES PASSIFS

Portefeuille passif prudent CIBC⁹

Portefeuille passif équilibré CIBC⁹

Portefeuille passif équilibré de croissance CIBC⁹

Table des matières

Introduction	1		
Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?	1	Fonds ressources canadiennes CIBC	92
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds	9	Fonds énergie CIBC	94
Achats, substitutions, conversions et rachats	10	Fonds immobilier canadien CIBC	96
Services facultatifs	20	Fonds métaux précieux CIBC	98
Frais	25	Fonds mondial de technologie CIBC	100
Rémunération du courtier	29		
Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion	31	Fonds indiciels CIBC	
Incidences fiscales pour les épargnants	31	Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC	102
Quels sont vos droits?	34	Fonds indice obligataire canadien CIBC	104
Renseignements supplémentaires	34	Fonds indice obligataire mondial CIBC	106
		Fonds indiciel équilibré CIBC	108
		Fonds indice boursier canadien CIBC	110
Information propre à chaque Fonds mutuel décrit dans le présent document	40	Fonds indice boursier américain élargi CIBC	112
		Fonds indice boursier américain CIBC	114
		Fonds indice boursier international CIBC	116
Fonds d'épargne CIBC		Fonds indice boursier européen CIBC	118
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	43	Fonds indiciel marchés émergents CIBC	120
Fonds marché monétaire CIBC	45	Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC	122
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC	47	Fonds indice Nasdaq CIBC	124
Fonds de revenu CIBC		Portefeuilles sous gestion CIBC	
Fonds de revenu à court terme CIBC	49	Portefeuille revenu sous gestion CIBC	126
Fonds canadien d'obligations CIBC	51	Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC	128
Fonds à revenu mensuel CIBC	53	Portefeuille équilibré sous gestion CIBC	130
Fonds d'obligations mondiales CIBC	56	Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC	133
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC	58	Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC	135
		Portefeuille croissance sous gestion CIBC	138
		Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC	141
Fonds de croissance CIBC		Portefeuilles sous gestion en dollars américains CIBC	
Fonds équilibré CIBC	60	Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC	143
Fonds de revenu de dividendes CIBC	62	Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC	146
Fonds de croissance de dividendes CIBC	64	Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC	149
Fonds d'actions canadiennes CIBC	66		
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC	68	Portefeuilles passifs CIBC	
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC	70	Portefeuille passif prudent CIBC	152
Fonds d'actions américaines CIBC	72	Portefeuille passif équilibré CIBC	154
Fonds petites sociétés américaines CIBC	74	Portefeuille passif équilibré de croissance CIBC	156
Fonds d'actions mondiales CIBC	76		
Fonds d'actions internationales CIBC	78		
Fonds d'actions européennes CIBC	80		
Fonds de marchés émergents CIBC	82		
Fonds Asie-Pacifique CIBC	84		
Fonds Amérique latine CIBC	86		
Fonds petites sociétés internationales CIBC	88		
Fonds sociétés financières CIBC	90		

Introduction

Dans le présent document, les termes *nous*, *notre*, *nos* et la *société de gestion* renvoient à la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC). Un *Fonds* ou des *Fonds* désigne l'un ou l'autre ou l'ensemble des fonds mutuels décrits dans le présent prospectus simplifié. Un *Fonds mutuel* ou des *Fonds mutuels* désigne l'un ou l'autre ou l'ensemble des Fonds mutuels CIBC décrits dans le présent prospectus simplifié. Un *Portefeuille* ou des *Portefeuilles* désigne l'un ou l'autre ou l'ensemble des portefeuilles de la Famille de Portefeuilles CIBC décrits dans le présent prospectus simplifié. Un *Portefeuille sous gestion* ou des *Portefeuilles sous gestion* désigne le Portefeuille revenu sous gestion CIBC, le Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion CIBC, le Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC, le Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC, le Portefeuille croissance sous gestion CIBC ou le Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC, ou l'ensemble de ces Portefeuilles. Un *Portefeuille sous gestion en dollars américains* ou des *Portefeuilles sous gestion en dollars américains* désigne le Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC ou le Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC, ou l'ensemble de ces Portefeuilles. Un *Portefeuille passif* ou des *Portefeuilles passifs* désigne le Portefeuille passif prudent CIBC, le Portefeuille passif équilibré CIBC et le Portefeuille passif équilibré de croissance CIBC, ou l'ensemble de ces Portefeuilles. Les Portefeuilles et certains Fonds mutuels investissent dans des parts d'autres OPC, y compris des OPC gérés par CIBC ou les membres de son groupe, dénommés, individuellement, *Fonds sous-jacent* et, collectivement, *Fonds sous-jacents*.

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée et à comprendre vos droits.

Le présent prospectus simplifié est divisé en deux parties. La première partie (de la page 1 à la page 39) contient de l'information générale applicable à tous les Fonds. La seconde partie (de la page 40 à la page 157) contient de l'information propre à chaque Fonds décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans la notice annuelle des Fonds, les derniers aperçus de fonds déposés, les derniers états financiers annuels audités déposés, les rapports financiers intermédiaires subséquents déposés après ces états financiers annuels, les derniers rapports annuels de la direction sur le rendement du fonds déposés et tout rapport intermédiaire subséquent de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils constituaient une partie imprimée du présent document.

Vous pouvez demander, sans frais, un exemplaire des documents mentionnés ci-dessus :

- en vous adressant à votre courtier;
- en composant le numéro sans frais 1-800-465-3863; ou
- en consultant le site Web de la CIBC à l'adresse cibc.com/fondsmutuels.

On peut également obtenir ces documents, le présent prospectus simplifié et d'autres renseignements concernant les Fonds à l'adresse sedar.com.

Renseignements généraux sur les OPC

Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Un organisme de placement collectif (*OPC*) est un regroupement de placements gérés par des gestionnaires financiers professionnels. Des personnes ayant des objectifs de placement analogues versent de l'argent dans le fonds afin d'en devenir porteurs de parts et en partagent le revenu, les frais, les gains et les pertes proportionnellement à la participation qu'elles détiennent dans le fonds.

Voici certains avantages liés aux placements dans des OPC :

- *Commodité* – Divers types de portefeuilles assortis de différents objectifs de placement et ne nécessitant qu'un investissement en capital minimal sont offerts pour répondre aux besoins des épargnants.
- *Gestion professionnelle* – Les services d'experts ayant les compétences et les ressources requises sont retenus pour gérer les portefeuilles des OPC.
- *Diversification* – Les OPC investissent dans une grande variété de titres et de secteurs et parfois dans des pays différents. La diversification permet de réduire l'exposition au risque et de favoriser la réalisation d'une plus-value du capital.
- *Liquidité* – En règle générale, les épargnants peuvent faire racheter leurs placements en tout temps.
- *Administration* – Les tâches administratives, entre autres la tenue des livres, la garde des biens, les rapports aux épargnants, la préparation des renseignements fiscaux et le réinvestissement des distributions, sont effectuées par le gestionnaire du fonds d'investissement ou confiées par elle à un tiers.

Tous les Fonds sont des fiducies créées en vertu des lois de l'Ontario et régies par une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour datée du 20 décembre 2011, en sa version modifiée (la *déclaration de fiducie*). Ainsi, une société, appelée fiduciaire, détient le titre des placements pour votre compte et celui d'autres épargnants qui investissent dans des OPC.

Les Fonds sont vendus sous forme de parts. Chaque part constitue une participation égale dans les biens d'un OPC. Un Fonds peut émettre un nombre illimité de parts et celles-ci peuvent être émises en un nombre illimité de catégories. Un Fonds peut aussi émettre des fractions de parts. Vous devez acquitter le prix intégral des parts au moment de l'achat. Se reporter à la sous-rubrique *Comment nous calculons la valeur liquidative par part* sous la rubrique *Achats, substitutions, conversions et rachats* pour de plus amples renseignements sur les prix.

Les parts des Fonds ne sont pas négociées sur le marché libre; vous pouvez les acheter ou les faire racheter par l'intermédiaire de Placements CIBC Inc., le placeur principal, au sens attribué à ce terme dans le présent document, ou d'autres courtiers. Vous ne pouvez pas céder vos parts à quelqu'un, sauf lors du décès du porteur de parts, au gré de la société de gestion, ou par opération de la loi, ou comme l'approuve la société de gestion. Ainsi, un père pourrait céder des parts d'un Fonds à sa fille par testament. Dans certaines circonstances, vous pouvez utiliser vos parts en garantie d'un prêt, sauf si elles sont détenues dans un régime enregistré.

Risques liés à un placement dans un OPC

Les OPC possèdent différents types de placements, selon leurs objectifs à cet égard. La valeur de ces placements varie d'un jour à l'autre, et reflète notamment l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique ou du marché, de même que les nouvelles touchant le marché et les entreprises. Par conséquent, la valeur des parts d'un OPC peut augmenter et diminuer, et la valeur de votre placement dans celui-ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté.

Votre placement dans un OPC n'est pas garanti. À la différence des comptes de banque ou des certificats de placement garanti (les *CPG*), les parts d'un OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental. Dans certaines circonstances extraordinaires, un OPC peut suspendre les rachats de parts. Il est fait état de ces circonstances à la rubrique *Rachats* sous la rubrique *Achats, substitutions, conversions et rachats*.

Différents types de placements sont assortis de différents types de risques. Les OPC comportent aussi différents types de risques selon les titres qu'ils détiennent.

Tout le monde n'a pas la même tolérance au risque. Vous devez tenir compte de votre niveau de tolérance au risque, tout autant que du niveau de risque convenant à vos objectifs de placement.

Types de risques de placement

Le texte suivant fait état des risques les plus fréquents pouvant avoir une incidence sur la valeur de votre placement dans un Fonds. Se reporter à la rubrique *Détail du Fonds* pour connaître les principaux risques liés à chacun des Fonds, en date du présent prospectus simplifié. Les Portefeuilles et les Fonds mutuels qui investissent dans un ou plusieurs Fonds sous-jacents seront également assujettis aux risques liés aux Fonds-sous-jacents. Une liste des Fonds sous-jacents est disponible en nous appelant sans frais au 1-800-465-3863.

Risque lié aux titres adossés à des actifs et à des créances hypothécaires

Les titres adossés à des actifs sont des titres de créance représentant un regroupement d'actifs sous-jacents. Ces regroupements d'actifs peuvent être constitués de n'importe quel type de créance, comme des prêts à la consommation, des prêts étudiants ou des prêts commerciaux, des soldes de cartes de crédit ou des prêts hypothécaires à l'habitation. Les titres adossés à des actifs sont principalement alimentés par les flux en capital issus du regroupement des actifs sous-jacents qui, selon les modalités qui s'y rattachent, sont convertis en liquidités à une date donnée. Certains titres adossés à ces actifs sont des titres de créances à court terme assortis d'une échéance de un an ou moins, appelés papier commercial adossé à des actifs (*PCAA*). Les titres adossés à des créances hypothécaires (*TACH*) constituent un type de titres adossés à des actifs représentant un regroupement de prêts hypothécaires consentis sur des immeubles résidentiels et commerciaux.

Si la perception du marché quant aux émetteurs de ce type de titres ou à la solvabilité des parties en cause évolue ou si la valeur marchande des actifs sous-jacents à ces titres diminue, la valeur des titres peut varier en conséquence. De plus, il peut y avoir un décalage entre le moment où les actifs sous-jacents aux titres produisent leur flux en capital et celui où l'obligation doit être remboursée à l'échéance du titre.

Les inquiétudes au sujet du marché du PCAA peuvent pousser certains épargnants peu enclins au risque à se tourner vers d'autres types de placements très liquides et convertibles à court terme. Ainsi, les émetteurs pourront être dans l'impossibilité de vendre de nouveaux PCAA à l'échéance des PCAA existants (« transférer » leur PCAA), puisqu'il n'y aura pas d'épargnants pour acheter la nouvelle émission de titres. Par conséquent, l'émetteur pourrait être incapable de verser les intérêts et de rembourser le capital dus sur les PCAA.

Dans le cas des TACH, il y a aussi le risque que le taux d'intérêt applicable aux créances hypothécaires chute, que le débiteur soit en défaut ou que la valeur de l'immeuble commercial ou résidentiel garanti par l'hypothèque baisse.

Risque lié à la dépréciation du capital

Certains OPC visent à produire ou à maximiser le revenu tout en préservant le capital. Dans certains cas, comme durant les périodes de fléchissement des marchés ou de fluctuations des taux d'intérêt, la valeur liquidative d'un fonds pourrait être réduite de sorte qu'il ne puisse préserver le capital. Dans de tels cas, les distributions du fonds pourraient comprendre un remboursement de capital, et le montant total de tout remboursement de capital effectué par le fonds dans une année quelconque pourrait excéder le montant de la plus-value nette non réalisée dans les actifs du fonds pour l'année en question et pourrait excéder tout remboursement de capital reçu par le fonds qui provient des placements sous-jacents. Une telle situation pourrait réduire la valeur liquidative du fonds et se répercuter sur la capacité du fonds à réaliser des revenus à l'avenir.

Risque lié à la catégorie

Certains OPC offrent des catégories multiples de parts. Chaque catégorie de parts engage ses propres frais, que l'organisme de placement collectif comptabilise séparément. Cependant, si une catégorie de parts d'un fonds n'est pas en mesure de payer l'ensemble de ses frais, les autres catégories du fonds sont légalement responsables de régler la différence. Cette situation pourrait réduire le rendement des placements des autres catégories.

Risque lié aux marchandises

Certains OPC peuvent investir dans des marchandises (p. ex. l'argent et l'or) ou dans des titres dont la valeur sous-jacente est tributaire du prix des marchandises, notamment les ressources naturelles et les produits agricoles, et peuvent obtenir une exposition aux marchandises au moyen d'instruments dérivés. L'évolution des prix des marchandises, qui ont tendance à être cycliques et peuvent varier de façon importante durant une courte période, influe sur la valeur du fonds. De plus, des découvertes et des modifications dans la réglementation gouvernementale peuvent aussi se répercuter sur le prix des marchandises.

Risque lié à la concentration

En général, les OPC ne sont pas autorisés à investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans un même émetteur. Lorsqu'un fonds investit plus de 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'un seul émetteur (y compris les gouvernements et les émetteurs dont les titres sont garantis par un ou des gouvernements), il offre une diversification moindre, ce qui pourrait entraîner des effets défavorables sur son rendement. La concentration des investissements dans un nombre moindre d'émetteurs ou de titres pourrait se solder par une volatilité accrue du prix des parts d'un fonds ainsi que par une diminution de la liquidité du portefeuille du fonds.

Risque lié au change

Les OPC peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans une monnaie autre que le dollar canadien. La valeur de ces titres détenus par un fonds est touchée par la fluctuation des taux de change. D'ordinaire, lorsque le dollar canadien prend de la valeur par rapport à une devise, votre placement libellé dans cette devise perd de la valeur. De même, lorsque le dollar canadien perd de la valeur par rapport à une devise, votre placement dans cette devise prend de la valeur. C'est ce qu'on appelle le « risque lié au change », soit qu'un dollar canadien fort réduise le rendement que peuvent obtenir les Canadiens à l'égard de placements hors du Canada et qu'un dollar canadien plus faible augmente un tel rendement pour les Canadiens à l'égard de placements hors du Canada.

Risque lié aux instruments dérivés

Un instrument dérivé est un instrument financier dont la valeur est établie à partir de la valeur d'une variable sous-jacente, qui prend habituellement la forme d'un titre ou d'un actif. Les instruments dérivés peuvent être négociés à la bourse ou hors bourse auprès d'autres institutions financières, nommées contreparties. Il existe plusieurs types d'instruments dérivés, mais les instruments dérivés prennent habituellement la forme d'une convention conclue entre deux parties visant l'achat ou la vente d'actifs, tels qu'un panier d'actions ou une obligation, à un moment ultérieur selon un prix convenu.

Les types courants d'instruments dérivés qu'un fonds peut utiliser comprennent les suivants :

Contrats à terme : un contrat à terme est un contrat négocié à une bourse qui comporte l'obligation pour le vendeur de livrer certains éléments d'actif et l'obligation pour l'acheteur d'accepter ces derniers (ou un paiement en argent fondé sur la variation de la valeur de certains éléments d'actif ou d'un indice) à un moment stipulé.

Contrats à livrer : un contrat à livrer est un contrat de gré à gré qui comporte l'obligation pour le vendeur de livrer certains éléments d'actif et l'obligation pour l'acheteur d'accepter ces derniers (ou un paiement en argent fondé sur la variation de la valeur de certains éléments d'actif ou d'un indice) à un moment stipulé.

Options : les options sont des contrats négociés à des bourses ou de gré à gré comportant le droit pour un porteur de vendre (une option de vente) certains éléments d'actif à une autre partie ou d'acheter (une option d'achat) certains éléments d'actif à cette partie (ou un paiement en argent fondé sur la variation de la valeur de certains éléments d'actif ou d'un indice) à un prix et dans un délai stipulés.

Swaps : un swap est un contrat de gré à gré entre deux parties qui conviennent d'échanger périodiquement des paiements futurs selon une règle prédéterminée entre elles. Les swaps sont en général l'équivalent d'une série de contrats à livrer offerts ensemble.

Les OPC peuvent avoir recours à des instruments dérivés pour deux raisons, soit à des fins d'opérations de couverture ou d'exposition réelle (à des fins autres que de couverture).

Opérations de couverture

Les opérations de couverture visent à assurer une protection contre les mouvements des cours de titres, des cours du change ou des taux d'intérêt qui se répercutent défavorablement sur le prix des titres détenus dans un fonds.

Les opérations de couverture entraînent des coûts et comportent des risques, dont ceux énumérés ci-dessous :

- rien ne garantit que la stratégie de couverture compensera la fluctuation du cours d'un titre;
- il n'est pas toujours facile de dénouer une position sur des instruments dérivés rapidement; parfois, les bourses de contrats à terme ou les autorités gouvernementales imposent des limites aux opérations sur les instruments dérivés. Même si une stratégie de couverture réussit, rien ne garantit le maintien en permanence d'un marché liquide qui permettrait à un fonds de tirer profit de sa stratégie de couverture;
- il n'est pas toujours possible d'acheter ou de vendre l'instrument dérivé au prix souhaité si les autres intervenants sur le marché anticipent les mêmes fluctuations; et
- les fluctuations de la valeur des instruments dérivés ne correspondent pas toujours exactement aux fluctuations de la valeur du placement sous-jacent.

Exposition réelle (à des fins autres que de couverture)

L'exposition réelle signifie l'emploi d'instruments dérivés, comme des contrats à terme, des contrats à livrer, des options, des swaps ou des instruments semblables, plutôt qu'un investissement dans le placement sous-jacent. Un fonds peut agir de la sorte parce que l'instrument dérivé pourrait être moins onéreux, pourrait être vendu plus rapidement et plus facilement, pourrait comporter des frais d'opération et de garde moins élevés ou parce qu'il permet de diversifier davantage le portefeuille.

Toutefois, l'exposition réelle ne garantit pas qu'un fonds réalisera des gains. Elle comporte des risques, dont ceux énumérés ci-dessous :

- à l'instar d'autres placements, la valeur des instruments dérivés peut chuter;
- le cours des instruments dérivés peut subir l'effet de facteurs autres que le cours du titre sous-jacent; par exemple, certains épargnants peuvent spéculer sur le même instrument dérivé et faire ainsi grimper ou chuter son cours;
- le cours de l'instrument dérivé peut fluctuer davantage que le cours du placement sous-jacent;
- si les opérations sur un nombre considérable d'actions composant un indice sont interrompues ou suspendues, ou si la composition d'un indice est modifiée, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les instruments dérivés fondés sur cet indice;
- il peut être difficile de dénouer une position sur contrats à terme, sur contrats à livrer ou sur options, parce que le marché des contrats à terme ou des options a imposé des limites temporaires sur les opérations ou parce qu'un organisme gouvernemental a imposé des restrictions relativement à certaines opérations; et
- l'autre partie à un contrat sur instruments dérivés peut ne pas être en mesure de respecter son obligation d'acheter ou de vendre l'instrument dérivé ou de régler l'opération, ce qui peut entraîner une perte pour le fonds.

Risque lié aux marchés émergents

Les risques liés aux placements étrangers sont habituellement plus élevés dans le cas des placements effectués sur des marchés émergents. Un marché émergent comprend un pays défini comme un pays émergent ou en développement par la Banque mondiale, la Société financière internationale, les Nations Unies ou tout pays qui est inclus dans l'indice marchés émergents MSCI. Les risques liés à un placement effectué dans un marché émergent sont accrus du fait que les marchés émergents sont généralement relativement peu développés.

Bon nombre de marchés émergents présentent des antécédents d'hyperinflation et de dévaluation de leur monnaie par rapport au dollar (qui ont des répercussions néfastes sur le rendement pour les épargnants canadiens) et sont toujours exposés à un tel risque. De plus, les marchés des valeurs mobilières de beaucoup de ces pays affichent des volumes de négociation considérablement inférieurs à ceux des marchés parvenus à maturité et une liquidité bien moindre par rapport à celle de ces derniers. La petitesse des marchés émergents peut faire en sorte que les placements effectués sur ceux-ci soient davantage susceptibles de subir des baisses à long terme ou des changements de prix plus brusques et plus fréquents en raison de la publicité néfaste, de la perception des épargnants ou des mesures prises par quelques épargnants importants. De plus, les mesures habituelles de la valeur des placements utilisées au Canada, par exemple le ratio cours-bénéfice, peuvent ne pas s'appliquer à certains petits marchés.

Un certain nombre de marchés émergents présentent des antécédents d'instabilité et de bouleversement au chapitre de la politique interne qui pourraient augmenter le risque que le gouvernement en place prenne des mesures hostiles ou nuisibles aux entreprises privées ou aux placements étrangers. Certains marchés émergents peuvent également affronter d'autres risques internes ou externes considérables, dont le risque de guerre et de conflits ethniques, religieux et raciaux. Dans de nombreux pays dont les marchés sont émergents, le gouvernement intervient dans une large mesure dans l'économie et les marchés des valeurs mobilières, ce qui peut compromettre la croissance économique et celle des placements.

Risque lié aux titres de participation

Le cours des titres de participation, comme les actions ordinaires et les titres apparentés à des titres de participation, notamment des titres convertibles et des bons de souscription, fluctue à la hausse ou à la baisse par rapport à la santé financière de l'entreprise émettrice. Le cours d'une action est également influencé par les tendances générales du marché, du secteur et de l'économie. Lorsque l'économie se porte bien, les perspectives sont bonnes pour la plupart des entreprises et les cours de leurs actions sont généralement en hausse, tout comme la valeur des OPC qui détiennent ces actions. Par contre, les cours des actions sont habituellement en baisse lorsque l'économie ou le secteur connaît un repli. Un fonds court le risque de choisir des titres dont le rendement est inférieur à la moyenne du marché ou à celle de produits de placement en comparaison avec un autre fonds ayant des objectifs et des stratégies de placement analogues.

Risque lié aux fonds négociés en bourse

Un OPC peut investir dans un fonds dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse (un *fonds négocié en bourse* ou FNB). Les placements d'un FNB peuvent comprendre des actions, des obligations, des marchandises et d'autres instruments financiers. Certains FNB, connus sous le nom de parts indicielles, cherchent à reproduire le rendement d'un indice boursier fondé sur de nombreux titres. Ce ne sont pas tous les FNB qui sont des parts indicielles. Les FNB et leurs placements sous-jacents sont assujettis aux mêmes types de risques de placement généraux que les OPC décrits dans le présent prospectus simplifié. Le risque propre à chaque FNB dépend de la structure et des placements sous-jacents du FNB. Les parts des FNB peuvent être négociées à un prix inférieur, égal ou supérieur à leur valeur liquidative par part. Le cours des parts des FNB fluctuera en fonction des changements dans la valeur liquidative par part du FNB, ainsi que de l'offre et de la demande du marché sur les marchés boursiers respectifs auxquels ils sont inscrits.

Risque lié aux titres à revenu fixe

Un des risques d'effectuer un placement dans des titres à revenu fixe, comme les obligations, est le risque que l'émetteur du titre ne puisse verser l'intérêt ou rembourser le capital à l'échéance. C'est ce qu'on appelle habituellement « risque de crédit ». L'importance du risque de crédit dépendra non seulement de la situation financière de l'émetteur, mais aussi des modalités des obligations visées. Un OPC peut réduire le risque de crédit en investissant dans des obligations de premier rang, dont la créance est prioritaire par rapport aux obligations et aux actions de rang inférieur à l'égard de l'actif de l'émetteur en cas de faillite. On peut également réduire au minimum le risque de crédit en investissant dans des obligations à l'égard desquelles des éléments d'actif particuliers ont été donnés en gage au prêteur pendant la durée de la dette.

Le prix des titres à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt baissent et vice versa. C'est ce qu'on appelle « risque lié aux taux d'intérêt ». Le prix des titres à revenu fixe à long terme fluctue généralement davantage en fonction de la variation des taux d'intérêt que celui des titres à court terme.

Les fonds qui investissent dans des titres convertibles sont aussi exposés au risque lié aux taux d'intérêt. Ces titres génèrent un flux de revenu fixe, de sorte que leur valeur fluctue à l'inverse des taux d'intérêt, tout comme le prix des obligations. Les titres convertibles sont généralement moins touchés par les fluctuations des taux d'intérêt que les obligations parce qu'ils peuvent être convertis en actions ordinaires.

Risque lié aux marchés étrangers

Le marché des actions canadiennes ne représente qu'un faible pourcentage des marchés des actions mondiaux. Les OPC peuvent donc profiter des occasions de placement dans d'autres pays. Les titres étrangers sont plus diversifiés que les placements faits seulement au Canada, puisque les variations des cours des titres négociés sur les marchés étrangers ont tendance à présenter une faible corrélation avec les variations des cours des titres négociés au Canada. Toutefois, les placements dans des titres étrangers comportent des risques particuliers auxquels les placements dans les titres canadiens et américains ne sont pas exposés qui peuvent accroître le risque qu'un fonds perde de l'argent.

Souvent, du point de vue économique, certains marchés étrangers ne se comparent pas avantageusement au Canada, en ce qui a trait à la croissance du produit national brut, au réinvestissement des capitaux et à la balance des paiements. L'économie de certains de ces pays peut dépendre considérablement de secteurs particuliers ou de capitaux étrangers; de plus, elle peut être plus sensible à l'évolution des relations diplomatiques, à l'imposition de sanctions économiques à l'égard d'un ou de plusieurs pays, à l'évolution de la structure des échanges internationaux, aux barrières commerciales et aux autres mesures protectionnistes ou mesures de rétorsion.

Les placements effectués sur les marchés étrangers pourraient être défavorablement touchés par des mesures gouvernementales, comme l'imposition de contrôles des capitaux, la nationalisation de sociétés ou d'industries, l'expropriation d'actifs ou l'imposition de taxes de dissuasion. Les gouvernements étrangers peuvent participer à des accords économiques ou de devises. Comme toute autre société de placement et toute autre organisation commerciale, un fonds pourrait être défavorablement touché si un pays se retire de l'accord économique ou de devises ou si d'autres pays s'y joignent.

Les gouvernements de certains pays pourraient interdire que des placements étrangers soient effectués sur leurs marchés financiers ou dans certains secteurs ou restreindre considérablement de tels placements. L'une ou l'autre de ces mesures pourrait influencer gravement sur le cours des titres, restreindre la capacité d'un fonds d'acheter ou de vendre des titres étrangers, faire en sorte que l'actif ou le revenu d'un fonds soit transféré à nouveau vers le Canada ou avoir une autre incidence défavorable sur les activités d'un fonds.

Les contrôles des changes, la difficulté de fixer le prix des titres, le défaut de s'acquitter d'obligations prévues par les titres émis par des gouvernements étrangers, la difficulté d'exécuter des décisions judiciaires favorables devant des tribunaux étrangers, les normes comptables distinctes et l'instabilité politique et sociale sont d'autres risques liés aux marchés étrangers. Les recours prévus par la loi dont peuvent se prévaloir les épargnants dans certains pays étrangers pourraient être moins nombreux que ceux dont ils peuvent bénéficier au Canada ou ailleurs.

Étant donné, en règle générale, que moins d'épargnants investissent à des bourses étrangères et qu'un plus petit nombre d'actions y sont négociées chaque jour, il pourrait être difficile pour un fonds d'acheter et de vendre des titres à ces bourses. En outre, le cours des titres étrangers pourrait fluctuer davantage que le cours des titres négociés au Canada.

Risque lié au marché en général

Le risque lié au marché en général est le risque que le marché perde de la valeur, y compris la possibilité qu'il chute brusquement sans qu'on s'y attende. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme la conjoncture économique, les fluctuations des taux d'intérêt, l'évolution de la situation politique et les événements catastrophiques. Tous les placements sont exposés au risque du marché en général.

Risque lié aux indices

Certains OPC peuvent choisir de dégager la totalité ou une partie de leur rendement à partir du rendement d'un indice. Les fonds qui reproduisent un indice investissent dans les mêmes titres et environ dans les mêmes proportions que l'indice de référence. Par conséquent, la valeur liquidative d'un OPC géré de façon à reproduire un indice fluctuera environ dans la même mesure que celle de l'indice.

Toutefois, compte tenu de leur importance et/ou de leurs objectifs de placement, les fonds gérés de façon à reproduire un indice ne sont pas toujours en mesure de détenir les mêmes titres dans les mêmes proportions que l'indice boursier. Il existe deux autres formes de reproduction d'indice couramment utilisées :

Optimisation

L'optimisation consiste à repérer des titres qui seraient susceptibles de générer un rendement se rapprochant le plus possible du rendement de l'indice de référence. Plutôt que de détenir les mêmes titres dans les mêmes proportions, l'optimisation permet aux OPC de détenir un nombre inférieur de titres dans des proportions plus importantes que l'indice, tout en reproduisant le rendement de l'indice boursier.

Exposition réelle

L'exposition réelle emploie des titres et des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des contrats à livrer ou d'autres instruments semblables, au lieu des placements sous-jacents réels. La valeur de ces instruments s'appuie sur la valeur de l'indice ou sur celle d'un élément d'actif sous-jacent compris dans l'indice au moment de l'achat ou de la vente du contrat, ou en est dérivée. Par conséquent, l'exposition réelle permet à un OPC géré de façon à reproduire un indice de reproduire le rendement de l'indice boursier sans que la société de gestion ne soit tenue de détenir les titres eux-mêmes.

Le résultat final est à peu près le même, que le fonds géré de façon à reproduire un indice détienne les mêmes titres dans la même proportion que l'indice boursier ou qu'il utilise l'optimisation ou l'exposition réelle.

En essayant de reproduire le rendement d'un indice, un fonds engage certains frais relatifs à la gestion de son portefeuille d'éléments d'actif, y compris des frais associés à l'optimisation ou à l'exposition réelle. Les frais de gestion et d'exploitation ont également une incidence sur le rendement d'un fonds. Par conséquent, le rendement d'un fonds géré de façon à reproduire un indice pourrait différer de celui de l'indice de référence.

En général, aucun fonds n'est autorisé à investir dans un titre si, par suite de cette opération, plus de 10 % de sa valeur liquidative serait investie dans des titres d'un seul émetteur. Cependant, les fonds gérés de façon à reproduire un indice peuvent investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans des titres d'un même émetteur afin de réaliser leurs objectifs de placement et de reproduire plus exactement un indice, conformément aux règles prescrites par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Lorsqu'une plus grande partie de la valeur liquidative d'un fonds est exposée à un seul émetteur, une augmentation ou une diminution de la valeur des titres de cet émetteur aura une incidence plus marquée sur la valeur liquidative et le rendement total d'un fonds. Par conséquent, un fonds géré de façon à reproduire un indice pourrait être plus volatil qu'un fonds géré de façon active qui ne peut investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres d'un même émetteur. La valeur des parts d'un fonds géré de façon à reproduire un indice qui concentre ses placements pourrait subir des fluctuations plus importantes que celui des parts de fonds plus diversifiés. Plus un fonds indiciel concentre son actif dans un même émetteur, plus sa volatilité pourrait être importante et plus sa diversification pourrait être restreinte.

Il existe également un risque que les titres ou la pondération des titres qui forment un indice dont un fonds cherche à reproduire le rendement varient. De plus, les fonds n'ont aucun contrôle sur les sociétés dont les titres font partie d'un indice ni sur l'inclusion des titres d'une société dans un indice ou sur le retrait de ceux-ci d'un indice. Dans un tel cas, un fonds pourrait devoir composer avec une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille ainsi qu'avec une augmentation des frais, tels que les frais d'opération et de garde.

Finalement, l'utilisation de l'évaluation à la juste valeur pour évaluer les éléments d'actif d'un fonds peut expliquer certains écarts entre le rendement du fonds (évalué selon l'évaluation à la juste valeur) par rapport à celui de l'indice correspondant (évalué selon les cours de clôture).

Risque lié aux grands investisseurs

Un porteur de parts peut acheter et vendre un nombre important de parts de certains OPC. Dans le cas où un porteur de parts qui détient un nombre important de titres demande le rachat d'un grand nombre de titres, l'OPC visé peut devoir vendre ses placements au cours du marché alors en vigueur (que celui-ci soit avantageux ou non), afin de répondre à une telle demande. Cette situation peut entraîner des variations importantes de la valeur liquidative de l'OPC et pourrait peut-être réduire le rendement de l'OPC. Le risque peut être attribuable à diverses raisons : par exemple, lorsque l'OPC est relativement petit ou que les parts de l'OPC sont achetées a) par une institution financière, y compris la CIBC ou un membre de son groupe, afin de couvrir ses obligations à l'égard d'un produit de placement garanti ou d'autres produits similaires dont le rendement est lié au rendement du fonds; b) par un fonds, notamment les Fonds mutuels; ou c) par un gestionnaire de portefeuille aux fins d'un compte géré discrétionnaire ou d'un service de répartition de l'actif.

Risque lié au manque de liquidité

La liquidité désigne la capacité de vendre un actif au comptant facilement moyennant un prix équitable. Certains titres sont non liquides en raison de restrictions légales visant leur revente ou de la nature du placement ou en raison simplement du manque d'acheteurs intéressés à un titre ou à une catégorie de titres en particulier. D'autres titres peuvent devenir moins liquides à la suite de la variation de la conjoncture des marchés, comme les fluctuations des taux d'intérêts ou la volatilité des marchés, qui peut restreindre la capacité du fonds de vendre ces titres rapidement ou moyennant un prix équitable. La difficulté de vendre des titres peut entraîner une perte pour un fonds ou diminuer son rendement.

Risque lié aux obligations à faible cote

Certains OPC investissent dans des obligations à faible cote, aussi appelées obligations à haut rendement, ou des obligations non cotées comparables à ces dernières. La santé financière d'un émetteur d'obligations à faible cote est souvent moins vigoureuse; il y a donc plus de risques que l'émetteur des obligations fasse défaut de payer les intérêts ou de rembourser le capital. La vente des obligations à faible cote au moment ou au prix choisi par un fonds peut se révéler difficile, voire impossible. De plus, la valeur des obligations à faible cote peut être plus sensible aux récessions économiques ou à l'évolution de la société émettrice que ne l'est celle des obligations à cote supérieure.

Risque lié au secteur

Certains OPC investissent principalement dans des sociétés exerçant des activités au sein d'industries ou de secteurs précis sur le marché. Bien que de tels placements permettent à ces fonds de mieux cibler le potentiel d'un secteur donné, les placements dans ces fonds peuvent également être plus risqués que les fonds plus diversifiés. Les fonds propres à des secteurs ont tendance à connaître de plus grandes variations des prix parce que les titres de la même industrie tendent à être influencés par les mêmes facteurs. Ces fonds doivent continuer de suivre leurs objectifs de placement en investissant dans les secteurs qui leur sont propres même dans des périodes où leur rendement est faible. Certaines industries ou certains secteurs, notamment les secteurs des soins de santé, des télécommunications et des infrastructures sont soumis à une importante réglementation et peuvent recevoir du financement des gouvernements. Les placements dans ces industries ou secteurs peuvent être grandement touchés par les modifications apportées aux politiques gouvernementales, comme la déréglementation ou la réduction du financement des gouvernements. Certaines de ces industries et certains de ces secteurs, comme les secteurs des finances et des ressources naturelles, peuvent également subir les répercussions des taux d'intérêt, des variations des prix et des événements mondiaux imprévisibles.

Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Certains OPC peuvent participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour obtenir un revenu supplémentaire. Ces opérations comportent certains risques. Au fil du temps, la valeur des titres prêtés dans le cadre d'une opération de prêt de titres ou vendus dans le cadre d'une opération de mise en pension de titres peut être supérieure à la valeur des liquidités ou de titres donnés en garantie détenus par le fonds. Si l'autre partie manque à ses obligations et ne rembourse pas ou ne revend pas les titres au fonds, les liquidités ou les titres donnés en garantie de ces titres pourraient être insuffisants pour permettre au fonds d'acheter des titres en remplacement et celui-ci pourrait subir une perte correspondant à la différence. De même, au fil du temps, la valeur des titres achetés par un fonds dans le cadre d'une opération de prise en pension peut diminuer et être moins élevée que le montant qu'il a versé à l'autre partie. Si celle-ci manque à ses obligations et ne rachète pas les titres du fonds, ce dernier pourrait devoir vendre les titres à un prix inférieur et subir une perte en conséquence.

Risque lié à la vente à découvert

Certains OPC peuvent effectuer des opérations de vente à découvert. Dans le cadre d'une stratégie de vente à découvert, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs déterminent les titres dont la valeur devrait baisser. Une vente à découvert a lieu lorsqu'un OPC emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché ouvert. Le fonds doit racheter les titres à une date ultérieure afin de les remettre au prêteur. Entre-temps, le produit provenant de l'opération de vente à découvert est déposé auprès du prêteur, et le fonds verse au prêteur des intérêts sur les titres empruntés. Si le fonds rachète les titres plus tard à un prix inférieur à celui auquel il vend les titres empruntés sur le marché ouvert, un profit sera réalisé. Il y aura toutefois une perte si le prix des titres empruntés augmente. Des risques sont associés à la vente à découvert. En effet, la valeur des titres empruntés peut augmenter ou ne pas baisser suffisamment pour couvrir les frais du fonds, ou encore la conjoncture du marché peut rendre difficile la vente ou le rachat des titres. De plus, le prêteur auprès duquel le fonds a emprunté des titres pourrait faire faillite avant que l'opération ne soit terminée, de sorte que le fonds qui a fait l'emprunt pourrait perdre la garantie qu'il a déposée lorsqu'il a emprunté les titres.

Risque lié aux petites entreprises

Le cours des actions des petites entreprises est parfois plus volatil que celui des entreprises plus grandes et mieux établies. Les petites entreprises peuvent développer de nouveaux produits qui n'ont pas encore été testés sur le marché ou qui deviendront

rapidement obsolètes. Elles peuvent disposer de ressources limitées, y compris un accès limité au financement ou à une équipe de direction inexpérimentée. Leurs actions peuvent se négocier moins fréquemment et en plus petits volumes que les actions des grandes entreprises. Les petites entreprises peuvent avoir peu d'actions en circulation, de sorte qu'une vente ou un achat d'actions aura une répercussion plus importante sur le cours de l'action. La valeur des OPC qui investissent dans des petites entreprises peut fluctuer de façon importante.

Risque lié aux titres d'emprunt d'État

Certains OPC peuvent investir dans des titres d'emprunt d'État. Ces titres sont émis ou garantis par des entités gouvernementales étrangères. Les placements dans les titres d'emprunt d'État comportent le risque que l'entité gouvernementale puisse retarder le paiement de l'intérêt ou le remboursement du capital de son titre d'emprunt d'État ou refuser de les payer. Certaines des raisons de ce refus peuvent comprendre les problèmes de flux de trésorerie, de réserves insuffisantes de devises, des facteurs politiques, la taille relative de sa position d'emprunt par rapport à son économie ou le défaut de mettre en place des réformes économiques exigées par le Fonds monétaire international ou d'autres organismes. Si une entité gouvernementale est en défaut, elle peut demander une prolongation des délais au cours desquels elle doit rembourser ou effectuer d'autres emprunts. Il n'y a pas de voie judiciaire pour recouvrer des emprunts d'État qu'un gouvernement ne rembourse pas, non plus qu'il n'existe de procédure de faillite permettant de recouvrer la totalité ou une partie de l'emprunt d'État qu'un gouvernement n'a pas remboursé.

Modalités d'organisation et de gestion des Fonds mutuels CIBC et de la Famille de Portefeuilles CIBC

Le tableau ci-après décrit les sociétés qui participent à la gestion des Fonds ou qui leur fournissent des services ainsi que leurs principales responsabilités.

<p>Société de gestion Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) 18 York Street, Suite 1300 Toronto (Ontario) M5J 2T8</p>	<p>En tant que société de gestion, nous sommes responsables de l'ensemble des activités et de l'exploitation des Fonds. Dans le cadre de cette activité, nous nous chargeons de l'administration quotidienne des Fonds ou la confions à des tiers.</p>
<p>Placeur principal Placements CIBC Inc. Toronto (Ontario)</p>	<p>À titre de placeur principal, Placements CIBC Inc. commercialise et distribue les Fonds. Placements CIBC Inc. est une filiale en propriété exclusive de la CIBC.</p>
<p>Fiduciaire Compagnie Trust CIBC Toronto (Ontario)</p>	<p>À titre de fiduciaire, Compagnie Trust CIBC détient le titre de propriété des biens (espèces et titres) de chaque Fonds, pour le compte de ses porteurs de parts, selon les modalités décrites dans la <i>déclaration de fiducie</i>. Compagnie Trust CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC.</p>
<p>Dépositaire Compagnie Trust CIBC Mellon Toronto (Ontario)</p>	<p>À titre de dépositaire, Compagnie Trust CIBC Mellon détient les actifs des Fonds. Bien qu'elle ne soit pas membre du même groupe, la CIBC détient actuellement une participation de 50 % dans Compagnie Trust CIBC Mellon.</p>
<p>Conseiller en valeurs Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto (Ontario)</p>	<p>La société de gestion a retenu les services de Gestion d'actifs CIBC inc. (GACI) à titre de conseiller en valeurs des Fonds. En cette qualité, GACI fournit ou prend des dispositions pour fournir aux Fonds des conseils de placement et des services de gestion de portefeuille. GACI est une filiale en propriété exclusive de la CIBC.</p> <p>De temps à autre, GACI peut retenir les services de sous-conseillers en valeurs pour qu'ils fournissent aux Fonds des conseils de placement et des services de gestion de portefeuille. Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs sont décrits à la rubrique <i>Détail du Fonds</i> de chaque Fonds. Certains sous-conseillers en valeurs ne sont pas inscrits en tant que conseillers en Ontario. Pour un sous-conseiller en valeurs qui n'est pas inscrit en tant que conseiller en Ontario, GACI s'est engagée à assumer toute perte si le sous-conseiller en valeurs omet de respecter sa norme de diligence dans l'exécution de ses services pour ce Fonds. Puisque certains sous-conseillers en valeurs et leurs actifs peuvent être situés à l'extérieur du Canada, il sera peut-être difficile de faire valoir des droits contre eux.</p>
<p>Agent chargé de la tenue des registres CIBC Toronto (Ontario)</p>	<p>À titre d'agent chargé de la tenue des registres, la CIBC tient un registre des porteurs de parts de chaque Fonds.</p>

<p>Auditeurs Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Toronto, Canada</p>	<p>À titre de auditeurs, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, audient les états financiers annuels des Fonds et fournissent une opinion à savoir si leur présentation est fidèle aux normes internationales d'information financière.</p>
<p>Agent de prêt de titres The Bank of New York Mellon New York (New York)</p>	<p>À titre d'agent de prêt de titres des Fonds, The Bank of New York Mellon prête des titres détenus par les Fonds à des emprunteurs qui paient des frais aux Fonds pour emprunter les titres. The Bank of New York Mellon est indépendante de la CIBC.</p>
<p>Comité d'examen indépendant</p>	<p>La société de gestion a créé un comité d'examen indépendant (le <i>CEI</i>) pour les Fonds. La charte du CEI énonce le mandat, les responsabilités et les fonctions du comité (la <i>charte</i>). La charte est affichée sur le site Web de la CIBC à l'adresse cibc.com/fondsmutuels.</p> <p>En date du présent prospectus simplifié, le CEI se composait de cinq membres. La composition du CEI peut être modifiée à l'occasion.</p> <p>Le CEI examine et commente les politiques et les procédures écrites de la société de gestion visant les questions de conflits d'intérêts relatives à la société de gestion et examinera ces conflits d'intérêts.</p> <p>Le CEI prépare au moins une fois par année un rapport sur ses activités pour les porteurs de parts que l'on peut obtenir à l'adresse cibc.com/fondsmutuels ou sur demande et sans frais en nous appelant au 1-800-465-3863.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur le CEI, y compris les noms des membres du CEI, se reporter à la rubrique <i>Comité d'examen indépendant</i> sous <i>Renseignements supplémentaires</i> ou à la notice annuelle des Fonds.</p>

Fonds de fonds

Certains Fonds peuvent investir dans un ou plusieurs Fonds sous-jacents, gérés par nous ou un membre de notre groupe. Pour obtenir une description des Fonds sous-jacents, veuillez vous reporter aux aperçus de fonds, aux prospectus simplifiés, aux notices annuelles et aux états financiers du Fonds sous-jacent, que vous pouvez obtenir sur le site sedar.com ou en nous téléphonant au numéro sans frais 1-800-465-3863. Les Fonds sous-jacents peuvent être remplacés à l'occasion.

Les porteurs de parts de ces Fonds n'ont aucun droit de vote rattaché à la propriété sur les parts d'un Fonds sous-jacent. Lorsque le Fonds sous-jacent est géré par nous (ou par un membre de notre groupe), et qu'une assemblée des porteurs de parts du Fonds sous-jacent a lieu, nous n'exerçons pas les droits de vote afférents aux procurations à l'égard des avoirs du Fonds dans le Fonds sous-jacent. Dans certains cas, nous pouvons faire parvenir les procurations aux porteurs de parts du Fonds pour leur permettre de donner des instructions relativement au vote sur les questions soumises.

Achats, substitutions, conversions et rachats

Chaque Fonds a le droit d'avoir un nombre illimité de catégories de parts et est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À l'avenir, le Fonds pourrait cesser d'offrir l'une ou l'autre des catégories de parts ou pourrait offrir des catégories supplémentaires.

Au sujet des catégories que nous offrons

Afin de vous aider à choisir la catégorie de parts qui vous convient le mieux, une description de chaque catégorie de parts que nous offrons figure ci-dessous. Il en est à vous ou à votre conseiller en placements, le cas échéant, de décider quelle catégorie de parts vous convient le mieux.

Catégorie	Description
Parts de catégorie A et de catégorie privilégiée	Les parts de catégorie A et de catégorie privilégiée sont offertes à tous les épargnants, sous réserve de certaines exigences de placement minimum.
Parts de catégories T4, T6 et T8	<p>Les parts de catégories T4, T6 et T8 sont offertes à tous les épargnants, sous réserve de certaines exigences de placement minimum. Les parts de catégories T4, T6 et T8 s'adressent aux épargnants qui souhaitent recevoir des rentrées de fonds mensuelles régulières.</p> <p>Les rentrées de fonds devraient atteindre environ 4 % par année pour les parts de catégorie T4, environ 6 % par année pour les parts de catégorie T6 et environ 8 % par année pour les parts de catégorie T8 (sous réserve des conditions énoncées à la rubrique <i>Politique en matière de distributions du Fonds</i>), lesquelles rentrées de fonds sont calculées en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds le dernier jour de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était en circulation à la fin de l'année civile précédente, la première date à laquelle les parts pouvaient être achetées dans l'année civile courante). En général, les distributions mensuelles consisteront en un revenu net, des gains en capital net réalisés et/ou un remboursement de capital. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Politique en matière de distributions</i> de chaque Fonds dans la partie B du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p>Vous pourriez ne pas vouloir acheter de parts de catégories T4, T6 et T8 si vous détenez vos parts dans un régime enregistré ou si vous prévoyez réinvestir vos distributions dans des parts additionnelles du même Fonds. Se reporter à la rubrique <i>Incidences fiscales pour les épargnants</i> pour de plus amples renseignements.</p>
Parts de catégorie D	<p>Les parts de catégorie D sont offertes aux épargnants qui ont des comptes auprès de Pro-Investisseurs CIBC (une division de Services Investisseurs CIBC Inc.) ou d'autres courtiers offrant un service de courtage à escompte.</p> <p>Pro-investisseurs CIBC et les autres courtiers offrant un service de courtage à escompte ne donnent pas de recommandations de placements ni de conseils en placements à leurs clients. Si vous désirez transférer les parts que vous détenez d'un Fonds dans un compte Pro-Investisseurs CIBC ou dans un compte d'un autre courtier offrant un service de courtage à escompte, vous devez communiquer avec Pro-Investisseurs CIBC ou tout autre courtier offrant un service de courtage à escompte. Si vous détenez des parts d'un Fonds, sauf des parts de catégorie D, dans un compte d'un courtier offrant un service de courtage à escompte, y compris un compte Pro-Investisseurs CIBC, et devenez admissible à détenir des parts de catégorie D, vous devez demander à Pro-Investisseurs CIBC ou à votre courtier offrant un service de courtage à escompte de reclasser vos parts puisque cette reclassification ne se fera pas automatiquement.</p>
Parts de catégorie F	<p>Les parts de catégorie F sont, sous réserve de certaines exigences de placement minimum, offertes aux épargnants qui participent à des programmes qui ne les obligent pas à payer de frais d'acquisition ni de frais de service ou de commissions de suivi aux courtiers.</p> <p>Relativement à ces épargnants, nous facturons séparément les frais de placement habituels et demandons des frais de gestion réduits. Les épargnants éventuels comprennent les clients des conseillers en placements dont les services sont tarifés, les clients ayant des comptes intégrés parrainés par des courtiers et d'autres épargnants qui paient des honoraires annuels à leurs courtiers plutôt que des frais d'acquisition en fonction des opérations, ces courtiers ne recevant pas de frais de service ou de commissions de suivi de notre part.</p>
Parts de catégorie institutionnelle	<p>Les parts de catégorie institutionnelle sont offertes aux épargnants qui participent à des programmes qui ne les obligent pas à payer de frais d'acquisition ni de frais de service ou de commissions de suivi aux courtiers, et aux autres épargnants qui versent des honoraires annuels à leur courtier. Relativement à ces épargnants, nous facturons séparément les frais de placement habituels et demandons des frais de gestion réduits. Les épargnants éventuels comprennent les clients institutionnels, les clients des conseillers en placements dont les services sont tarifés, les clients ayant des comptes intégrés parrainés par des courtiers et</p>

Catégorie	Description
	d'autres épargnants qui paient des honoraires annuels à leurs courtiers plutôt que des frais d'acquisition en fonction des opérations, ces courtiers ne recevant pas de frais de service ou de commissions de suivi de notre part.
Parts de catégorie O	<p>Les parts de catégorie O sont offertes, à notre gré, à certains épargnants, y compris des investisseurs institutionnels, des fonds distincts qui utilisent une structure de fonds de fonds ou d'autres épargnants admissibles qui ont conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O avec nous, des épargnants dont les courtiers ou les gérants discrétionnaires offrent des comptes gérés séparément ou des programmes semblables et dont les courtiers ou les gérants discrétionnaires ont conclu des conventions relatives au compte de parts de catégorie O avec nous, et des organismes de placement collectif gérés par nous ou un membre de notre groupe qui utilisent une structure de fonds de fonds.</p> <p>Nous nous réservons le droit de fixer un montant minimal pour les placements initiaux ou les achats subséquents de parts de catégorie O en tout temps et, de temps à autre, dans le cadre des critères d'approbation. De plus, si le montant du placement effectué par l'épargnant est inférieur aux frais d'administration de la participation de l'épargnant dans les parts de catégorie O, nous pouvons exiger que les parts de catégorie O soient rachetées ou converties en parts d'une autre catégorie du Fonds.</p> <p>Aucuns frais de gestion, frais propres à la catégorie ou frais d'administration fixes ne sont exigibles à l'égard des parts de catégorie O; plutôt, des frais de gestion négociés sont imposés par nous directement aux porteurs de parts de catégorie O, ou selon leurs directives.</p> <p>Pour ce qui est des courtiers ou des gérants discrétionnaires qui offrent des comptes gérés séparément ou des programmes semblables, le courtier ou gérant discrétionnaire pourrait négocier des frais séparés applicables à tous les comptes offerts par des courtiers ou gérants discrétionnaires aux termes de ce programme. Tous frais cumulatifs ou frais établis autrement nous seraient payés directement par le courtier ou le gérant discrétionnaire. Si la convention entre la CIBC et le courtier ou le gérant discrétionnaire est résiliée, ou si l'épargnant choisit de se retirer du programme du courtier, les parts de catégorie O détenues par l'épargnant peuvent être rachetées ou converties en parts d'une autre catégorie de parts du Fonds. Les frais de gestion que les épargnants versent directement ne sont généralement pas déductibles aux fins de l'impôt.</p>

Comment les parts des Fonds sont évaluées

Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part du Fonds est le prix payé pour tous les achats (y compris les achats effectués au réinvestissement des distributions), les substitutions, les conversions et les rachats de parts. Le prix selon lequel les parts sont émises ou rachetées est déterminé selon la valeur liquidative par part ultérieure établie après la réception de l'ordre d'achat, de substitution, de conversion ou de rachat.

Toutes les transactions se fondent sur la valeur liquidative par part d'une catégorie du Fonds. Nous calculons habituellement la valeur liquidative par part d'une catégorie de chacun des Fonds chaque jour ouvrable après la fermeture de la Bourse de Toronto ou à tout autre moment que nous fixons. La date d'évaluation d'un Fonds est tout jour d'ouverture de notre siège social à Toronto ou tout autre jour où la société de gestion détermine que la valeur liquidative doit être calculée. La valeur liquidative par part peut fluctuer chaque jour.

Comment nous calculons la valeur liquidative par part

Nous calculons la valeur liquidative :

- en dollars américains pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC et les Portefeuilles sous gestion en dollars américains CIBC;
- en dollars canadiens et en dollars américains pour le Fonds d'actions américaines CIBC, le Fonds petites sociétés américaines CIBC, le Fonds mondial de technologie CIBC, le Fonds indice boursier américain élargi CIBC et le Fonds indice Nasdaq CIBC; et

- en dollars canadiens pour tous les autres Fonds.

Une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie de parts, comme suit :

- Nous prenons la quote-part de la catégorie en entier dans la valeur des actifs du Fonds et nous soustrayons le passif de la catégorie et sa quote-part du passif commun du Fonds. Le résultat correspond à la valeur liquidative de la catégorie.
- Nous divisons ce dernier montant par le nombre total de parts en circulation de la catégorie. Le résultat correspond à la valeur liquidative par part de la catégorie.

Pour calculer la valeur de votre placement dans un Fonds, multipliez la valeur liquidative par part de la catégorie des parts dont vous êtes propriétaire par le nombre de parts que vous détenez.

Dans le cas des parts de catégorie O, nous renoncerons à notre quote-part des frais propres à la catégorie qui sont affectés aux parts de catégorie O et qui font partie du ratio des frais de gestion, ou nous les absorberons. En conséquence, les frais visés ne réduiront pas la valeur liquidative par part de catégorie O.

Bien que l'achat, la substitution, la conversion et le rachat de parts soient comptabilisés en fonction d'une valeur liquidative par catégorie, les actifs attribuables à l'ensemble des catégories d'un Fonds sont regroupés pour créer un portefeuille aux fins de placement.

Comment effectuer un achat, une substitution, une conversion et un rachat de parts

Vous pouvez acheter, faire racheter, convertir ou substituer des parts des Fonds par l'intermédiaire du placeur principal ou d'autres courtiers. Votre courtier, dont vous retenez les services, n'est pas notre mandataire ni celui des Fonds.

Nous traiterons l'ordre d'achat, de rachat, de conversion ou de substitution le jour même de la réception des directives de la part du placeur principal ou des autres courtiers, si nous sommes avisés adéquatement avant 16 h, heure de l'Est (HE), à une date d'évaluation. Si nous recevons des directives en bonne et due forme après 16 h HE, nous traiterons l'ordre à la date d'évaluation suivante. Se reporter à la notice annuelle des Fonds pour de plus amples renseignements sur l'achat, le rachat et la substitution de parts.

Vous pouvez acheter des parts :

- en dollars américains seulement pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC et les Portefeuilles sous gestion en dollars américains CIBC;
- en dollars canadiens ou américains (*l'option d'achat en dollars américains*) pour le Fonds d'actions américaines CIBC, le Fonds petites sociétés américaines CIBC, le Fonds mondial de technologie CIBC, le Fonds indice boursier américain élargi CIBC et le Fonds indice Nasdaq CIBC; et
- en dollars canadiens seulement pour tous les autres Fonds.

Si vous achetez les parts d'un fonds avec l'option d'achat en dollars américains :

- Nous traiterons votre opération selon la valeur liquidative en dollars américains. Nous établirons la valeur liquidative en dollars américains en prenant la valeur liquidative en dollars canadiens et en la convertissant en un montant en dollars américains selon le taux de change en vigueur le jour auquel nous recevons votre ordre.
- Les distributions en espèces qui vous sont versées seront versées en dollars américains. Nous établirons le montant de ces paiements en prenant le montant en dollars canadiens que vous auriez reçu (si vous n'aviez pas choisi l'option d'achat en dollars américains) et en le convertissant en un montant en dollars américains selon le taux de change en vigueur le jour auquel la distribution est versée.
- Si vous choisissez de faire racheter vos parts, vous recevrez votre produit de rachat en dollars américains. Nous calculerons ce produit selon la valeur liquidative en dollars américains, que nous établirons en prenant la valeur liquidative en dollars canadiens et en la convertissant en un montant en dollars américains selon le taux de change en vigueur à la date de l'opération de rachat.

L'option d'achat en dollars américains se veut une manière pratique d'utiliser des dollars américains et ne devrait pas être réputée constituer une couverture contre les fluctuations de devises visant les dollars canadiens et américains.

À un centre bancaire CIBC

Des représentants spécialisés en OPC du placeur principal se trouvent à votre centre bancaire CIBC. Ils vous aideront à remplir les formulaires appropriés afin d'ouvrir un compte. Si vous achetez des parts de Fonds avec des dollars canadiens, vous pouvez payer par chèque tiré sur un compte de toute institution financière au Canada ou nous prendrons les mesures pour effectuer un retrait de votre compte bancaire CIBC. Si vous achetez des parts de Fonds avec des dollars américains, vous pouvez faire un

chèque tiré sur un compte bancaire en dollars américains de toute institution financière au Canada ou nous prendrons les mesures pour effectuer un retrait de votre compte bancaire en dollars américains CIBC.

Par téléphone ou par télécopieur

Vous pouvez fournir vos directives par téléphone ou par télécopieur aux représentants spécialisés en OPC du placeur principal à votre centre bancaire CIBC, comme il est décrit dans les Ententes et informations relatives au compte avec le placeur principal. Vous pouvez également faire affaire directement avec le placeur principal par téléphone en composant le 1-800-465-3863.

Le placeur principal peut accepter vos directives données par téléphone ou par télécopieur et y donner suite. Ces directives seront considérées valides malgré, notamment, qu'elles puissent ne pas provenir de vous, avoir été mal comprises ou être différentes d'une directive précédente ou subséquente. Néanmoins, rien ne nous oblige à accepter ou à donner suite à des directives données par téléphone ou par télécopieur, notamment s'il y a un doute concernant leur exactitude ou quant à savoir si elles émanent de vous, ou si elles ne sont pas comprises. Le placeur principal n'est pas responsable des dommages, réclamations ou frais pour omission d'avoir accepté ou donné suite à vos directives en raison d'une augmentation du volume ou de l'activité du marché, d'une maintenance des systèmes, de mises à jour, de pannes de ligne de communication, de pannes de courant, de mauvais fonctionnement de l'équipement ou de logiciels, de restrictions gouvernementales, de règles ou mesures boursières ou économiques ou de dispositions ou mesures réglementaires, ou de tout autre motif raisonnable.

Par la poste

Vous pouvez appeler sans frais le placeur principal au 1-800-465-3863 pour obtenir une demande. Vous devez la remplir et la retourner dans l'enveloppe réponse fournie à cette fin, accompagnée d'un chèque libellé à l'ordre de Fonds mutuels CIBC.

Par l'intermédiaire de courtiers

Vous pouvez acheter, substituer, convertir et faire racheter des parts des Fonds par l'intermédiaire d'autres courtiers. Votre courtier peut exiger de vous des frais pour les services qu'il fournit. Se reporter à la rubrique *Rémunération du courtier* pour de plus amples renseignements.

Le placeur principal exige le paiement avant le traitement des ordres d'achat. Tous les ordres des autres courtiers sont réglés dans un délai de trois jours ouvrables. Avec prise d'effet le 5 septembre 2017 et sous réserve de la mise en œuvre des modifications proposées au délai pour le règlement de valeurs mobilières au Canada, tous les ordres des autres courtiers seront réglés dans un délai de deux jours ouvrables. Si nous ne recevons pas le paiement intégral, nous annulerons votre ordre et rachèterons les parts, y compris les parts achetées au moyen d'une substitution. Si nous rachetons les parts pour un montant supérieur à leur valeur d'émission, la différence appartiendra au Fonds. Si nous rachetons les parts pour une valeur inférieure à leur valeur d'émission, nous verserons la différence au Fonds et recouvrerons ce montant et les frais connexes de votre courtier. Votre courtier pourrait exiger que vous lui remboursiez le montant versé s'il subit une perte en conséquence.

Nous avons le droit de refuser un ordre d'achat ou de substitution de parts des Fonds. Nous devons le faire dans un délai de un jour ouvrable à compter de la réception de l'ordre. Si nous refusons, nous rembourserons la totalité de la somme reçue, sans intérêt, à vous ou à votre courtier, une fois le paiement annulé.

Nous pouvons, à notre gré et sans avis, modifier ou lever les critères relatifs au montant minimal des placements et du solde de compte qui s'appliquent aux achats, aux rachats et à certains services facultatifs que nous offrons actuellement.

Opérations à court terme

Si vous faites racheter des parts des Fonds ou substituez des parts entre les Fonds, à l'exception du Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC, du Fonds marché monétaire CIBC et du Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, au cours d'une période de 30 jours suivant leur achat, vous pourriez vous voir imputer des frais pour opérations à court terme pouvant atteindre jusqu'à 2 % de la valeur des parts. Se reporter à la rubrique *Frais pour opérations excessives ou à court terme* sous *Frais* pour de plus amples renseignements. Ces frais sont payés au Fonds et non à nous. Ces frais peuvent être transférés par un Fonds à ses Fonds sous-jacents. Nous avons de plus le droit de refuser des ordres d'achat pour quelque raison que ce soit, notamment en raison d'opérations excessives ou à court terme. Nous pouvons en tout temps décider de racheter toutes les parts d'un Fonds détenues par un porteur si nous jugeons, à notre discrétion, que ce porteur effectue des opérations excessives ou à court terme.

Les opérations excessives ou à court terme peuvent faire grimper les coûts administratifs pour tous les épargnants. Un placement dans un OPC constitue généralement un placement à long terme. Les Fonds bénéficient de politiques et de procédures visant à surveiller, à constater ou à empêcher des opérations excessives ou à court terme ou à atténuer les frais administratifs excessifs pour les Fonds. Dans certains cas, un véhicule de placement peut être utilisé pour permettre aux

épargnants d'obtenir une exposition aux placements d'un ou de plusieurs des OPC. Ces véhicules de placement peuvent être eux-mêmes des OPC (p. ex. des fonds de fonds), des services de répartition de l'actif ou des comptes sous gestion discrétionnaire, des produits d'assurance (p. ex. des fonds distincts) ou des billets émis par des institutions financières ou des organismes gouvernementaux (p. ex. des billets structurés). De tels véhicules de placement peuvent acheter et racheter à court terme des parts d'un Fonds, mais étant donné qu'ils agissent habituellement au nom de nombreux épargnants, le véhicule de placement n'est généralement pas considéré en soi comme étant engagé dans des opérations à court terme nuisibles aux fins des politiques et procédures du Fonds.

Les frais pour opérations excessives et à court terme ne s'appliquent pas aux parts que vous recevez dans le cadre du réinvestissement des distributions ou des distributions sur les frais de gestion, au moment d'une conversion, aux parts converties en une autre catégorie de parts d'un même Fonds. Pour de plus amples renseignements sur nos politiques et procédures applicables aux opérations excessives ou à court terme, se reporter à la notice annuelle des Fonds.

Achats

Les Fonds sont « sans frais ». Cela signifie que vous ne verserez pas de frais d'acquisition si vous achetez des parts des Fonds par l'intermédiaire du placeur principal. Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition si vous achetez des parts par l'intermédiaire d'un autre courtier. D'autres courtiers peuvent exiger des frais ou les modifier à l'avenir.

Comptes détenus auprès du placeur principal

Vous pouvez acheter des parts des Fonds offerts en dollars canadiens et en dollars américains dans un compte non enregistré auprès du placeur principal. Vous pouvez acheter des parts des Fonds offerts en dollars canadiens dans un compte enregistré auprès du placeur principal. Les parts des Fonds offerts en dollars américains et des Portefeuilles sous gestion en dollars américains peuvent être achetées dans certains comptes enregistrés auprès du placeur principal. Se reporter à la rubrique *Régimes enregistrés* sous la rubrique *Services facultatifs* pour de plus amples renseignements.

Comptes détenus auprès d'autres courtiers

D'autres courtiers peuvent vous permettre de détenir des parts des Fonds offerts en dollars canadiens et/ou américains dans des comptes enregistrés et non enregistrés qu'ils offrent. Informez-vous auprès de votre courtier pour de plus amples renseignements.

Placements minimums

Le tableau ci-dessous indique le placement minimum initial pour les Fonds. Les achats subséquents de parts des Fonds peuvent être effectués pour un montant minimum de seulement 25 \$ ou 25 \$ US (pour les parts de Fonds disponibles en dollars américains) si elles sont achetées par l'intermédiaire du placeur principal. D'autres courtiers pourraient avoir des exigences différentes à l'égard du montant de placement minimum. Le placement minimum pour certaines catégories peut faire l'objet d'une renonciation si vous commencez un plan de placements périodiques auprès du placeur principal. Se reporter à la rubrique *Plan de placements périodiques des Fonds mutuels CIBC* sous la rubrique *Services facultatifs*.

Fonds	Placement minimum requis*
Parts des catégories A, T ₄ , T ₆ et T ₈ des Fonds achetées en dollars canadiens (exception faite des Portefeuilles passifs)	500 \$
Parts des catégories A et F des Portefeuilles passifs achetées en dollars canadiens	5 000 \$
Parts des catégories A, T ₄ , T ₆ et T ₈ des Fonds achetées en dollars américains	500 \$ US
Parts de catégorie D des Portefeuilles passifs achetées en dollars canadiens	500 \$
Parts de catégorie privilégiée des Fonds suivants achetées en dollars canadiens : Fonds de revenu à court terme CIBC Fonds canadien d'obligations CIBC Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC Fonds indice obligataire canadien CIBC Fonds indice obligataire mondial CIBC Fonds indiciel équilibré CIBC Fonds indice boursier canadien CIBC Fonds indice boursier américain élargi CIBC Fonds indice boursier américain CIBC Fonds indice boursier international CIBC Fonds indice boursier européen CIBC Fonds indiciel marchés émergents CIBC Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC Fonds indice Nasdaq CIBC	50 000 \$
Parts de catégorie privilégiée des Fonds suivants achetées en dollars américains : Fonds indice boursier américain élargi CIBC Fonds indice Nasdaq CIBC	50 000 \$ US
Parts de catégorie privilégiée des Fonds suivants achetées en dollars canadiens : Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC Fonds marché monétaire CIBC	100 000 \$
Parts de catégorie privilégiée des Fonds suivants achetées en dollars américains : Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC	100 000 \$ US
Parts de catégorie institutionnelle des Fonds suivants achetées en dollars canadiens : Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC Fonds indice obligataire canadien CIBC Fonds indice obligataire mondial CIBC Fonds indiciel équilibré CIBC Fonds indice boursier canadien CIBC Fonds indice boursier américain élargi CIBC Fonds indice boursier américain CIBC Fonds indice boursier international CIBC Fonds indice boursier européen CIBC Fonds indiciel marchés émergents CIBC Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC Fonds indice Nasdaq CIBC	50 000 \$
Parts de catégorie institutionnelle des Fonds suivants achetées en dollars américains : Fonds indice boursier américain élargi CIBC Fonds indice Nasdaq CIBC	50 000 \$ US

* Les courtiers, autres que le placeur principal, pourraient avoir des exigences différentes à l'égard du montant de placement minimum.

Vous devez maintenir les exigences de placement minimum pour les parts de catégorie privilégiée et les parts de catégorie institutionnelle des Fonds. Nous ne convertirons pas automatiquement vos parts d'une catégorie en parts d'une autre catégorie si vous effectuez le placement minimum initial pour les parts de cette autre catégorie. Vous pouvez toutefois demander la conversion de vos parts d'une catégorie en parts d'une autre catégorie si vous respectez les exigences spécifiques décrites à la rubrique **Conversions**.

Pour les parts de catégorie O des Fonds, nous nous réservons le droit de fixer un montant minimal pour les placements initiaux ou les achats subséquents en tout temps et, de temps à autre, dans le cadre des critères d'approbation.

Nous pouvons, à notre gré et sans avis, convertir vos parts de catégorie privilégiée en parts de catégorie A si vous ne respectez pas le montant du placement minimum.

Nous pouvons, à notre gré et sans avis, modifier ou lever les critères relatifs au montant minimal des placements et du solde de compte qui s'appliquent aux achats de parts des Fonds.

Substitutions

Avant d'effectuer une substitution de parts, il importe que vous en discutiez avec votre courtier et votre conseiller fiscal afin d'en connaître toutes les répercussions.

Vous pouvez faire racheter la totalité ou une partie de vos parts d'un Fonds et acheter certaines catégories de parts d'un autre Fonds. Il s'agit d'une substitution. À l'avenir, nous pourrions permettre des substitutions entre des Fonds que nous ou des membres du même groupe gérons. Les substitutions sont assujetties aux exigences initiales de placement minimum qui s'appliquent à chacune des catégories (se reporter à la rubrique *Placements minimums* sous *Achats* pour obtenir de plus amples renseignements). Aucune substitution de parts n'a lieu au cours d'une période de suspension des rachats de parts.

Vous pouvez placer un ordre de substitution par l'intermédiaire de votre courtier. Si vous substituez les parts par l'intermédiaire du placeur principal, vous ne payez pas de frais de substitution. Vous pourriez payer des frais d'acquisition si vous substituez des parts des Fonds par l'intermédiaire d'un autre courtier. D'autres courtiers peuvent exiger des frais ou les modifier dans l'avenir. Se reporter à la rubrique *Frais* pour de plus amples renseignements.

Lorsque nous recevons votre ordre de substitution, nous rachèterons vos parts du Fonds initial et en utiliserons le produit pour acheter des parts de la catégorie subséquente de parts du Fonds dans lequel vous effectuez la substitution. Lorsque vous effectuez une substitution, vous faites racheter les parts du Fonds initial que vous détenez à leur valeur liquidative. Vous achetez alors des parts du Fonds en faveur duquel vous effectuez la substitution, aussi à leur valeur liquidative.

Si vous substituez des parts d'un Fonds libellées dans une devise pour des parts d'un Fonds libellées dans une autre devise, une conversion des devises pourrait être nécessaire. Dans de tels cas, la société de gestion rachètera les parts à leur valeur liquidative par part le même jour qu'elle reçoit la demande de substitution. Le jour suivant la demande de substitution, la société de gestion convertira la devise aux taux établis ou déterminés par la CIBC et achètera ensuite les parts d'un autre Fonds à leur valeur liquidative par part. La CIBC peut gagner un revenu selon la différence entre les taux d'achat et de vente des devises.

Si, à la suite d'une substitution, vous n'arrivez pas à maintenir le montant du solde minimal requis pour la catégorie, on pourrait vous demander d'augmenter votre placement dans la catégorie au montant du solde minimal ou de racheter le reste de votre placement dans la catégorie.

Une substitution entre deux Fonds constituera une disposition aux fins de l'impôt et pourrait donner lieu à un gain ou une perte en capital si les parts sont détenues à l'extérieur d'un régime enregistré. Se reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour de plus amples renseignements.

Conversions

Avant d'effectuer une conversion de parts, il importe que vous en discutiez avec votre courtier et votre conseiller fiscal afin d'en connaître toutes les répercussions.

Vous pouvez convertir des parts d'une catégorie d'un Fonds en parts d'une autre catégorie du même Fonds si vous êtes un épargnant admissible pour cette catégorie de parts (se reporter aux rubriques *Au sujet des catégories que nous offrons* et *Placements minimums* pour obtenir de plus amples renseignements). Il s'agit d'une conversion. Les conversions seront assujetties aux exigences de placement minimum qui s'appliquent à chacune des catégories de parts. Vous devrez peut-être payer à votre courtier des frais de conversion. Se reporter à la rubrique *Frais* pour obtenir de plus amples renseignements. Vous ne pouvez pas convertir d'une catégorie de parts achetées dans une devise en une autre catégorie de parts dans une devise différente.

Selon, en partie, la pratique administrative de l'Agence du revenu du Canada (ARC), une conversion n'entraîne généralement pas une disposition aux fins de l'impôt et, par conséquent, n'entraîne pas un gain ou une perte en capital pour le porteur de parts qui demande la conversion. Cependant, tout rachat de parts servant à payer les frais de conversion applicables sera considéré comme étant une disposition à des fins fiscales et, si les parts sont détenues hors d'un régime enregistré, vous pourriez être tenu de payer de l'impôt sur le gain en capital réalisé par suite du rachat. Se reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour de plus amples renseignements.

Nous pouvons, à notre gré et sans avis, convertir vos parts de catégorie privilégiée en parts de catégorie A si vous ne respectez pas le montant du placement minimum.

Vous pouvez convertir des parts de catégorie O en une autre catégorie de parts du même Fonds si vous respectez les exigences de placement minimum à l'égard de cette catégorie de parts. Vous devrez peut-être payer des frais de conversion à votre courtier. Si vous convertissez des parts de catégorie O, vous devez conclure une convention de compte relative aux parts de catégorie O, comme il est décrit auparavant à la rubrique *Au sujet des catégories que nous offrons* sous la rubrique *Achats, substitutions, conversion et rachats*.

Si vous ne respectez plus les exigences de placement relatives à la détention de parts de catégorie O ou si le montant de votre placement dans des parts de catégorie O est trop petit par rapport aux frais d'administration de votre participation dans des parts de catégorie O, nous pouvons, à notre entière discrétion, convertir vos parts de catégorie O en parts d'une autre catégorie du même Fonds après vous avoir fait parvenir un avis de 30 jours vous indiquant notre intention de procéder à cette conversion.

Si vous ne respectez plus les exigences de détention des parts de catégorie O, durant la période d'avis de 30 jours décrite ci-dessus, vous pouvez demander que vos parts de catégorie O soient converties en une autre catégorie de parts du même Fonds, sous réserve à la fois de notre consentement et de celui de votre courtier et du respect des exigences de placement minimum décrites ci-dessus. Vous devrez peut-être payer des frais de conversion à votre courtier.

Rachats

Avant de faire effectuer un rachat de parts, il importe que vous en discutiez avec votre courtier et votre conseiller fiscal afin d'en connaître toutes les répercussions.

Vous pouvez vendre la totalité ou une partie de vos parts à tout moment, sauf pendant une période de suspension des rachats (voir la rubrique *Moments où vous pouvez ne pas être autorisé à faire racheter vos parts* ci-après), sous réserve des exigences du montant de rachat minimal et du solde minimal applicables. Il s'agit d'un rachat. Les Fonds sont sans frais; aucuns frais ne seront donc exigés pour le rachat de parts d'un Fonds détenues auprès du placeur principal. Vous devrez peut-être payer des frais si vous faites racheter des parts par l'intermédiaire d'un autre courtier. D'autres courtiers peuvent exiger des frais ou les modifier dans l'avenir. Des frais pour opérations à court terme ou excessives peuvent également être payables. Se reporter à la rubrique *Frais* pour de plus amples renseignements.

Nous pouvons, à notre gré et sans avis, convertir vos parts de catégorie privilégiée en parts de catégorie A si vous ne maintenez pas le placement initial minimum à la suite d'un rachat. Se reporter à la rubrique *Placements minimums* sous *Achats, substitutions, conversions et rachats*.

Les porteurs de parts qui ont négocié les frais de gestion applicables à leur placement et dont le placement constitue plus de 10 % de la valeur liquidative d'un Fonds peuvent également être assujettis à des exigences d'avis de rachat additionnelles afin de limiter l'incidence des activités de négociation d'un grand investisseur sur les autres porteurs de parts du Fonds. Pour de plus amples renseignements sur le risque lié aux grands investisseurs, se reporter à la rubrique *Risque lié aux grands investisseurs* sous *Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Un rachat de parts constitue une disposition aux fins de l'impôt et peut entraîner un gain ou une perte en capital si les parts sont détenues à l'extérieur d'un régime enregistré. Se reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour de plus amples renseignements.

Nous enverrons le produit du rachat de vos parts à vous ou à votre courtier au plus tard trois jours ouvrables suivant la date d'évaluation à laquelle nous avons traité votre ordre de rachat. Avec prise d'effet le 5 septembre 2017 et sous réserve de la mise en œuvre des modifications proposées au délai pour le règlement de valeurs mobilières au Canada, nous enverrons le produit du rachat de vos parts à vous ou à votre courtier dans un délai de deux jours ouvrables suivant la date d'évaluation à laquelle nous avons traité votre ordre de rachat. Si vous effectuez le rachat par l'intermédiaire de votre courtier, ce dernier vous avisera des documents que vous devez fournir. Les documents exigés peuvent comprendre un ordre de rachat écrit portant votre signature attestée par un garant acceptable. L'intérêt couru sur le produit d'un ordre de rachat avant la réception de l'argent par vous ou par votre courtier sera porté au crédit du Fonds.

Si vous possédez un compte de fonds mutuel auprès du placeur principal et que vous substituez ou faites racheter la totalité de vos parts dans ce compte, nous annulerons tous les Plans de placements périodiques des Fonds mutuels CIBC rattachés au compte, sauf directives contraires de votre part.

Si nous ne recevons pas toute la documentation nécessaire pour régler votre demande de rachat dans les 10 jours ouvrables, nous sommes tenus aux termes des lois sur les valeurs mobilières de racheter vos parts. Si le prix d'achat est inférieur au prix de rachat initial, le Fonds conservera la différence. Si le produit du rachat est inférieur au montant du rachat, le placeur principal versera la différence au Fonds et vous réclamera directement le montant, majoré des frais et de l'intérêt, en débitant votre compte bancaire, ou auprès de votre courtier, qui pourra ensuite vous réclamer le remboursement.

Vous recevrez une somme en dollars américains lorsque vous ferez racheter des parts de l'un ou l'autre des Fonds achetées en dollars américains. Le produit sera payé par chèque à vous ou à votre courtier ou sera déposé directement dans votre compte bancaire en dollars américains CIBC ou dans votre compte bancaire en dollars américains auprès de toute autre institution financière au Canada.

Vous recevrez une somme en dollars canadiens lorsque vous ferez racheter des parts de l'un ou l'autre des Fonds achetées en dollars canadiens. Le produit vous sera payé par chèque ou sera déposé directement dans votre compte bancaire CIBC ou dans votre compte bancaire auprès de toute autre institution financière au Canada.

Si vous détenez des parts de catégorie privilégiée du Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC, du Fonds marché monétaire CIBC ou du Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, vous devez maintenir un placement minimum de 100 000 \$ dans votre Fonds. Si vous détenez des parts de catégorie privilégiée de tout autre Fonds, vous devez maintenir un placement minimum de 50 000 \$ dans votre Fonds. Nous pouvons, à notre gré et sans avis, convertir vos parts de catégorie privilégiée en parts de catégorie A si vous ne respectez pas le montant du placement minimum.

Si vous détenez des parts de catégorie institutionnelle de tout Fonds, vous devez maintenir un placement minimum de 50 000 \$ dans votre Fonds.

Les opérations à court terme ou excessives peuvent augmenter les coûts administratifs pour tous les épargnants. Les OPC sont généralement des placements à long terme. Les Fonds ont des politiques et procédures destinées à surveiller, à déceler et à décourager les opérations à court terme ou excessives. Les politiques et procédures visent des structures d'OPC, des produits de placement et des services qui ne sont pas destinés à faciliter les opérations à court terme ou excessives préjudiciables.

Nous pouvons racheter toutes les parts que possède un porteur de parts dans le Fonds en tout temps, si nous déterminons, à notre discrétion : i) que le porteur de parts effectue des opérations à court terme ou excessives; ii) moyennant un préavis de 5 jours ouvrables, que la détention de parts par un porteur de parts entraîne des incidences négatives pour le Fonds, y compris pour les motifs juridiques, réglementaires ou fiscaux; iii) que les critères que nous établissons aux fins de l'admissibilité pour la détention des parts précisés dans les documents d'information pertinents du Fonds ou ayant fait l'objet d'un avis aux porteurs de parts ne sont pas respectés; ou iv) qu'il est dans l'intérêt du Fonds d'agir ainsi.

Les porteurs de parts seront responsables de l'ensemble des incidences fiscales, des coûts et des pertes, le cas échéant, associés au rachat de parts d'un Fonds dans le cas où nous exerçons notre droit de rachat.

Moments où vous pouvez ne pas être autorisé à faire racheter vos parts

Comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous pouvons suspendre votre droit de racheter des parts :

- si les opérations habituelles sont suspendues à une bourse de valeurs ou d'options ou à un marché à terme au Canada ou à l'étranger sur lequel des titres sont inscrits ou affichés aux fins de négociation ou où se négocient des instruments dérivés visés sont négociés qui représentent plus de 50 % de la valeur du total de l'actif de ce Fonds et si ces titres sont inscrits ou affichés aux fins de négociation des titres,
- ou instruments dérivés visés ne sont pas négociés sur une autre bourse qui constitue une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds; ou
- avec le consentement des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Pendant une période de suspension, un Fonds ne peut émettre de nouvelles parts, ni permettre le rachat, la substitution ou la conversion de parts déjà émises. Si votre droit de faire racheter des parts est suspendu, et que vous ne retirez pas votre demande de rachat de parts, nous les rachèterons à leur valeur liquidative par part établie après la fin de la suspension.

Vous devez nous transmettre un avis écrit avant de donner, de transférer, de céder ou de donner en gage à quiconque une sûreté à l'égard de toute part de tout Fonds qui peut vous appartenir. Vous devez également acquitter tous les frais et toutes

les dépenses (dont les honoraires juridiques), majorés de tous les frais administratifs raisonnables engagés dans le cadre du recouvrement de toute somme que vous devez payer.

Services facultatifs

La présente rubrique vous indique les services facultatifs que nous offrons aux épargnants.

Plan de placements périodiques des Fonds mutuels CIBC

Si vous souhaitez investir dans un des Fonds à intervalle périodique, vous pouvez ouvrir un compte afin d'établir un plan de placements périodiques des Fonds mutuels CIBC. Sauf pour les parts de catégorie privilégiée et de catégorie institutionnelle, vous pouvez adhérer à un plan de placements périodiques auprès du placeur principal sans respecter les exigences de placement minimum pour cette catégorie de parts. Se reporter à la rubrique *Placements minimums* sous *Achats* pour de plus amples renseignements.

Le plan de placements périodiques des Fonds mutuels CIBC fonctionne comme suit :

- le montant du placement minimal régulier pour chaque Fonds est de 25 \$ (ou de 25 \$ US pour les Fonds dont les parts sont offertes en dollars américains si vous les achetez par l'intermédiaire du placeur principal). D'autres courtiers pourraient avoir des exigences différentes à l'égard du montant de placement minimum;
- vous pouvez effectuer des achats périodiques du même montant une fois par semaine, une fois toutes les deux semaines, une fois par mois ou jusqu'à quatre fois par mois aux dates de votre choix; et
- vous pouvez annuler votre plan de placements périodiques des Fonds mutuels CIBC en tout temps, en fournissant au placeur principal des directives à cet égard au moins cinq jours ouvrables avant la date de placement à laquelle vous voulez que l'annulation prenne effet. Si vous avez un compte de fonds mutuel auprès du placeur principal et que vous substituez ou faites racheter toutes vos parts dans ce compte, tous les plans de placements périodiques des Fonds mutuels CIBC associés à ce compte seront annulés, sauf directives contraires de votre part.

Si vous achetez des parts de tout Fonds au moyen du plan de placements périodiques des Fonds mutuels CIBC, vous recevrez l'aperçu du fonds courant de la catégorie de parts du Fonds applicable lorsque vous établirez le plan de placements périodiques des Fonds mutuels CIBC. Toutefois, vous ne recevrez pas les aperçus de fonds les plus récents lorsque vous achèterez par la suite des parts des Fonds aux termes de ce plan, à moins que vous n'ayez demandé de recevoir les aperçus de fonds au moment où vous avez effectué votre placement initial dans le plan de placements périodiques des Fonds mutuels CIBC ou que vous ayez ultérieurement demandé de les recevoir en appelant au 1-800-465-3863. Ces aperçus de fonds sont également disponibles sur SEDAR à l'adresse sedar.com et sur le site Web des Fonds à l'adresse cibc.com/fondsmutuels.

Si vous ne faites pas de demande par la suite pour recevoir des aperçus de fonds aux termes du plan de placements périodiques des Fonds mutuels CIBC :

- vous aurez le droit de vous retirer d'une convention visant l'achat de parts de l'un ou l'autre des Fonds qu'à l'égard de votre premier achat aux termes du plan de placements périodiques des Fonds mutuels CIBC;
- vous aurez le droit à des dommages-intérêts dans le cas d'informations fausses ou trompeuses dans l'aperçu du fonds de renouvellement ou bénéficierez d'un droit d'annulation; et
- vous aurez le droit de résilier le plan de placements périodiques des Fonds mutuels CIBC à tout moment avant une date de placement prévue.

Service de repositionnement de portefeuille CIBC

Dans certains cas, vous pourriez être admissible à choisir parmi un éventail de portefeuilles, chacun offrant une combinaison unique de Fonds mutuels conçus pour répondre à un objectif de placement précis. Si le pourcentage initial des Fonds mutuels de votre portefeuille a fluctué, les Fonds mutuels de votre portefeuille seront ramenés à leur pondération initiale au moins deux fois l'an. Le service de repositionnement de portefeuille CIBC exige que vous respectiez et mainteniez l'exigence de placement minimum de 500 \$. Vous pouvez effectuer des achats ou des rachats subséquents de 25 \$ ou plus.

Régime de retraits systématiques des Fonds mutuels CIBC

Si vous souhaitez effectuer des retraits périodiques de votre placement non enregistré dans un Fonds, vous pouvez établir un régime de retraits systématiques des Fonds mutuels CIBC, offert par l'intermédiaire du placeur principal.

Le régime de retraits systématiques des Fonds mutuels CIBC fonctionne comme suit :

- vous devez maintenir des parts d'une valeur minimale pour vous permettre d'adhérer à un régime de retraits systématiques et le maintenir dans votre compte non enregistré. Ces valeurs minimales sont indiquées dans le tableau suivant :

Fonds	Valeur minimale des parts détenues dans un compte non enregistré
Parts des catégories A, T ₄ , T ₆ , T ₈ , D et F des Fonds achetées en dollars canadiens	10 000 \$
Parts des catégories A, T ₄ , T ₆ et T ₈ des Fonds achetées en dollars américains	10 000 \$ US
Parts de catégorie privilégiée des Fonds suivants achetées en dollars canadiens : Fonds de revenu à court terme CIBC Fonds canadien d'obligations CIBC Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC Fonds indice obligataire canadien CIBC Fonds indice obligataire mondial CIBC Fonds indiciel équilibré CIBC Fonds indice boursier canadien CIBC Fonds indice boursier américain élargi CIBC Fonds indice boursier américain CIBC Fonds indice boursier international CIBC Fonds indice boursier européen CIBC Fonds indiciel marchés émergents CIBC Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC Fonds indice Nasdaq CIBC	50 000 \$
Parts de catégorie privilégiée des Fonds suivants achetées en dollars américains : Fonds indice boursier américain élargi CIBC Fonds indice Nasdaq CIBC	50 000 \$ US
Parts de catégorie privilégiée des Fonds suivants achetées en dollars canadiens : Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC Fonds marché monétaire CIBC	100 000 \$
Parts de catégorie privilégiée des Fonds suivants achetées en dollars américains : Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC	100 000 \$ US
Parts de catégorie institutionnelle des Fonds suivants achetées en dollars canadiens : Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC Fonds indice obligataire canadien CIBC Fonds indice obligataire mondial CIBC Fonds indiciel équilibré CIBC Fonds indice boursier canadien CIBC Fonds indice boursier américain élargi CIBC Fonds indice boursier américain CIBC Fonds indice boursier international CIBC Fonds indice boursier européen CIBC Fonds indiciel marchés émergents CIBC Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC Fonds indice Nasdaq CIBC	50 000 \$
Parts de catégorie institutionnelle des Fonds suivants achetées en dollars américains : Fonds indice boursier américain élargi CIBC Fonds indice Nasdaq CIBC	50 000 \$ US

- vous pouvez choisir de retirer 100 \$ ou plus (ou 100 \$ US ou plus si les parts des Fonds ont été achetées en dollars américains) chaque semaine, deux fois par mois, chaque mois ou jusqu'à quatre fois par mois aux dates de votre choix.
- vous pouvez modifier le montant ou la fréquence des retraits ou annuler le régime de retraits systématiques des Fonds mutuels CIBC en tout temps en avisant le placeur principal. Avant d'effectuer un changement, nous demandons un préavis écrit de cinq jours ouvrables. Nous pouvons annuler le régime de retraits systématiques des Fonds mutuels CIBC ou modifier ses modalités en tout temps.

Pour les parts de catégorie O, nous nous réservons le droit de fixer un montant du solde minimal en tout temps et, de temps à autre, dans le cadre des critères d'approbation.

Il est important de vous rappeler que si vous faites un retrait supérieur au revenu de votre placement, vous réduirez et éventuellement épuiserez votre placement initial. Un retrait systématique constitue un rachat. Il vous incombe de faire le suivi des gains en capital réalisés ou des pertes en capital subies à la disposition de parts et de les déclarer.

Distributions

Toutes les distributions seront réinvesties en parts additionnelles de la même catégorie du Fonds, à moins que vous ne nous donniez des directives contraires.

Comptes détenus auprès d'autres courtiers

Si vous détenez des parts d'un Fonds dans un régime enregistré ou dans un compte non enregistré auprès d'un autre courtier que le placeur principal et que vous ne désirez pas que les distributions soient réinvesties en parts additionnelles de la même catégorie du Fonds, vous pourriez avoir la possibilité de choisir de faire verser les distributions dans le compte que vous détenez auprès de votre courtier ou de les faire verser directement dans votre compte bancaire auprès de toute institution financière du Canada. Il y a des incidences fiscales négatives associées au paiement de distributions en espèces à partir d'un régime enregistré. Se reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour de plus amples renseignements.

Comptes détenus auprès du placeur principal

Si vous ne désirez pas que les distributions soient réinvesties dans des parts additionnelles de la même catégorie du Fonds, selon le type de votre compte, vous pourriez disposer de l'une ou l'autre des options présentées ci-dessous, ou des deux :

a) Distributions en espèces

Cette option n'est disponible que si vous détenez des parts d'un Fonds dans un compte non enregistré. Communiquez avec le placeur principal pour choisir de faire verser une distribution en espèces directement dans votre compte bancaire CIBC ou un compte bancaire auprès de toute institution financière au Canada. Pour les parts de Fonds achetées en dollars américains, vous pouvez choisir de faire verser les distributions directement dans votre compte bancaire en dollars américains CIBC ou votre compte bancaire en dollars américains auprès de toute autre institution financière au Canada. Ces versements seront effectués dans les cinq jours ouvrables de la date de distribution.

b) Plan de réinvestissement des distributions

Cette options est disponible pour les comptes enregistrés et non enregistrés. Si vous détenez des parts dans un compte enregistré, vous pouvez également choisir de faire investir automatiquement les distributions provenant d'un Fonds mutuel dans des parts d'un autre Fonds mutuel, pourvu que les deux Fonds mutuels soient admissibles pour le plan de réinvestissement des distributions et que les parts de ces deux Fonds mutuels aient été achetées dans la même devise. Le plan de réinvestissement des distributions n'est pas offert pour les comptes de régimes enregistrés d'épargne-études (*REEE*), ou les comptes de régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs (*REER collectifs*). Il n'en coûte rien pour participer au plan de réinvestissement des distributions.

Comme il est indiqué dans le tableau qui suit, pour participer au plan de réinvestissement des distributions :

- les distributions provenant des Fonds mutuels indiqués dans la colonne « De » peuvent être investies dans l'un ou l'autre des Fonds mutuels indiqués dans la colonne « À »;
- les parts des Fonds mutuels indiqués dans la colonne « De » doivent être détenues dans le même compte que les parts du Fonds mutuel indiqué dans la colonne « À »; et
- les Fonds mutuels de la colonne « De » indiquent que vous devez disposer d'un portefeuille d'au moins 10 000 \$ (ou d'au moins 10 000 \$ US pour les parts des Fonds achetées en dollars américains), à moins que la catégorie de parts n'ait une exigence de placement minimum plus élevée.

Les distributions d'un Fonds mutuel indiqué dans la colonne « De » sont utilisées pour acheter des parts de tout Fonds mutuel indiqué dans la colonne « À ». Les distributions d'un Fonds mutuel indiqué dans la colonne « De » sont immédiatement rachetées, le produit de ce rachat étant utilisé pour acheter des parts du ou des Fonds de la colonne « À » que vous avez choisis. Si les parts du Fonds mutuel de la colonne « De » sont détenues dans un régime non enregistré, le produit de la disposition des parts pourrait être imposable.

Si vous voulez effectuer des modifications à votre participation au plan de réinvestissement des distributions ou recevoir vos distributions en espèces, tel qu'il est indiqué plus haut, vous devez nous donner un préavis écrit de cinq jours ouvrables avant la date de distribution suivante. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan de réinvestissement des distributions, veuillez composer le 1-800-465-3863.

Les tableaux suivants concernent le plan de réinvestissement des distributions pour les parts des Fonds mutuels achetées en dollars canadiens et pour les parts des Fonds mutuels achetées en dollars américains. Les tableaux indiquent les Fonds mutuels admissibles pour que vos parts de distribution soient investies dans un autre Fonds mutuel et la fréquence des distributions.

Plan de réinvestissement des distributions pour les Fonds mutuels dont les parts sont achetées en dollars canadiens :	Fréquence des distributions	De	À
Fonds d'épargne CIBC			
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC – parts de catégorie A et de catégorie privilégiée	Mensuellement	√	
Fonds marché monétaire CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée et de catégorie O	Mensuellement	√	
Fonds de revenu CIBC			
Fonds de revenu à court terme CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée et de catégorie O	Mensuellement	√	√
Fonds canadien d'obligations CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée et de catégorie O	Mensuellement	√	√
Fonds à revenu mensuel CIBC – parts des catégories A et O	Mensuellement	√	√
Fonds d'obligations mondiales CIBC – parts des catégories A et O	Trimestriellement	√	√
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC – parts des catégories A et O	Mensuellement	√	√
Fonds de croissance CIBC			
Fonds équilibré CIBC – parts de catégorie A	Trimestriellement		√
Fonds de revenu de dividendes CIBC – parts des catégories A et O	Mensuellement		√
Fonds de croissance de dividendes CIBC – parts des catégories A et O	Trimestriellement		√
Fonds d'actions canadiennes CIBC – parts des catégories A et O	Annuellement		√
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC – parts des catégories A et O	Annuellement		√
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC – parts de catégorie A	Annuellement		√
Fonds d'actions américaines CIBC – parts des catégories A et O	Annuellement		√
Fonds petites sociétés américaines CIBC – parts des catégories A et O	Annuellement		√
Fonds d'actions mondiales CIBC – parts de catégorie A	Annuellement		√
Fonds d'actions internationales CIBC – parts des catégories A et O	Annuellement		√
Fonds d'actions européennes CIBC – parts des catégories A et O	Annuellement		√
Fonds de marchés émergents CIBC – parts des catégories A et O	Annuellement		√
Fonds Asie-Pacifique CIBC – parts des catégories A et O	Annuellement		√
Fonds Amérique latine CIBC – parts de catégorie A	Annuellement		√
Fonds petites sociétés internationales CIBC – parts de catégorie A	Annuellement		√
Fonds sociétés financières CIBC – parts de catégorie A	Annuellement		√
Fonds ressources canadiennes CIBC – parts des catégories A et O	Annuellement		√
Fonds énergie CIBC – parts des catégories A et O	Annuellement		√

Plan de réinvestissement des distributions pour les Fonds mutuels dont les parts sont achetées en dollars canadiens :	Fréquence des distributions	De	À
Fonds immobilier canadien CIBC – parts des catégories A et O	Annuellement		√
Fonds métaux précieux CIBC – parts des catégories A et O	Annuellement		√
Fonds mondial de technologie CIBC – parts de catégorie A	Annuellement		√
Fonds indiciels CIBC			
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée, de catégorie institutionnelle et de catégorie O	Mensuellement	√	√
Fonds indice obligataire canadien CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée, de catégorie institutionnelle et de catégorie O	Trimestriellement	√	√
Fonds indice obligataire mondial CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée, de catégorie institutionnelle et de catégorie O	Annuellement	√	√
Fonds indiciel équilibré CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée et de catégorie institutionnelle	Annuellement		√
Fonds indice boursier canadien CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée, de catégorie institutionnelle et de catégorie O	Annuellement		√
Fonds indice boursier américain élargi CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée, de catégorie institutionnelle et de catégorie O	Annuellement		√
Fonds indice boursier américain CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée, de catégorie institutionnelle et de catégorie O	Annuellement		√
Fonds indice boursier international CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée, de catégorie institutionnelle et de catégorie O	Annuellement		√
Fonds indice boursier européen CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée et de catégorie institutionnelle	Annuellement		√
Fonds indiciel marchés émergents CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée, de catégorie institutionnelle et de catégorie O	Annuellement		√
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée, de catégorie institutionnelle et de catégorie O	Annuellement		√
Fonds indice Nasdaq CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée et de catégorie institutionnelle	Annuellement		√

Plan de réinvestissement des distributions pour les Fonds mutuels dont les parts sont achetées en dollars américains[‡] :	Fréquence des distributions	De	À
Fonds d'épargne CIBC			
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC – parts de catégorie A, de catégorie O et de catégorie privilégiée	Mensuellement	√	
Fonds de croissance CIBC			
Fonds d'actions américaines CIBC – parts des catégories A et O	Annuellement		√
Fonds petites sociétés américaines CIBC – parts des catégories A et O	Annuellement		√
Fonds mondial de technologie CIBC – parts de catégorie A	Annuellement		√
Fonds indiciels CIBC			
Fonds indice boursier américain élargi CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée, de catégorie institutionnelle et de catégorie O	Annuellement		√
Fonds indice Nasdaq CIBC – parts de catégorie A, de catégorie privilégiée et de catégorie institutionnelle	Annuellement		√

[‡] Les parts des Fonds achetées en dollars américains peuvent être détenues dans des comptes non enregistrés et dans certains régimes enregistrés. Se reporter à la rubrique *Régimes enregistrés*.

Régimes enregistrés

Les régimes enregistrés tels que les régimes enregistrés d'épargne-retraite (*REER*), les fonds enregistrés de revenu de retraite (*FERR*), les comptes d'épargne libres d'impôt (*CELI*), les REEE et les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (*REEI*) bénéficient d'un traitement spécial aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (*LIR*). Dans les régimes enregistrés, vous pouvez reporter l'impôt à payer sur les sommes gagnées jusqu'au moment de leur retrait (sauf dans le cas des CELI et de certains retraits permis des REEE et des REEI). Les parts de certains Fonds pouvant être achetées en dollars américains peuvent être détenues dans des régimes enregistrés offerts par le placeur principal comme suit :

Parts des Fonds achetées en dollars américains pour les régimes enregistrés	REER	CELI	Autres régimes enregistrés
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC	Oui	Oui	Non
Autres Fonds mutuels dont les parts peuvent être achetées en dollars américains (à l'exception du Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC)	Non	Oui	Non
Portefeuilles sous gestion en dollars américains	Non	Oui	Non

D'autres courtiers peuvent vous permettre de détenir des parts de Fonds mutuels achetées en dollars américains ou des parts de Portefeuilles sous gestion en dollars américains dans leurs comptes enregistrés.

Frais

Le tableau qui suit présente les frais que vous devrez peut-être payer si vous effectuez un placement dans les Fonds. Vous payez certains de ces frais directement, tandis que d'autres sont payables par les Fonds, ce qui réduit indirectement la valeur de votre placement dans le Fonds.

Les Fonds sont tenus de payer la taxe sur les produits et services (*TPS*) ou la taxe de vente harmonisée (*TVH*) sur les frais de gestion, les frais d'administration fixes (le cas échéant) et la plupart des frais d'exploitation. Le taux de TPS ou de TVH applicable à chaque catégorie d'un Fonds est calculé en fonction de la moyenne pondérée de la valeur des parts détenues par les porteurs de parts résidant dans chaque province et territoire du Canada. En ce qui concerne les frais directement payables par les épargnants, le taux de TPS ou de TVH, selon le cas, sera fondé sur le lieu de résidence de l'épargnant.

Les frais de gestion que les épargnants versent directement ne sont généralement pas déductibles aux fins de l'impôt.

Votre approbation préalable ne sera pas demandée, mais vous recevrez un préavis écrit d'au moins 60 jours avant que des changements ne soient apportés au calcul des frais qui entraîneraient une majoration de ces frais pour les Fonds.

L'autorisation d'une majorité des porteurs de parts est requise si de nouveaux frais doivent être imputés à un Fonds ou doivent vous être imputés directement par le Fonds ou la société de gestion relativement à la détention de parts du Fonds, qui pourrait entraîner de nouvelles charges ou une augmentation des charges pour le Fonds ou pour vous, sauf si le Fonds traite sans lien de dépendance avec la personne ou la société qui impute les frais ou les dépenses.

Lorsqu'un Fonds détient des parts des Fonds sous-jacents, les frais de gestion payables par les Fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par les Fonds. Les Fonds assument indirectement leur part de ces frais de gestion. Les frais de gestion des Fonds sous-jacents pourraient être supérieurs aux frais payables par les Fonds. Toutefois, aucun Fonds ne verse de frais de gestion ou de primes d'incitation qui, au sens d'une personne raisonnable, seraient facturés en double aux Fonds sous-jacents pour le même service.

Frais payables par les Fonds

Frais de gestion : Parts des catégories A, D, F, T4, T6 et T8, de catégorie privilégiée, de catégorie institutionnelle et de catégorie O	Chacun des Fonds, que ce soit directement ou indirectement, nous verse des frais de gestion annuels pour couvrir les coûts de la gestion des Fonds. Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et versés mensuellement. Les frais de gestion nous sont versés en contrepartie des services de gestion, des services de placement et des services de consultation en valeurs dont nous assurons ou organisons la prestation. Nous payons les frais de publicité ou de promotion, les frais de bureau, les coûts indirects se rapportant aux activités de la société de gestion, les commissions de suivi et les honoraires des sous-conseillers en valeurs au moyen des frais de gestion que nous touchons des Fonds. Chacun des Fonds est tenu de verser la TPS et la TVH sur les frais de gestion qu'il nous verse. Se reporter à la rubrique intitulée <i>Détail du Fonds</i> pour connaître les taux annuels des frais de gestion pour chaque catégorie de parts. Pour les
---	--

	<p>parts de catégorie O, les frais de gestion sont négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers ou gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et imposés directement par eux, ou selon leurs directives. Ces frais de gestion n'excéderont pas le taux des frais de gestion annuels des parts de catégorie F ou des parts de catégorie A lorsque le Fonds n'offre pas de parts de catégorie F. Nous pouvons, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais de gestion d'un Fonds. Nous décidons, à notre gré, de renoncer aux frais de gestion et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts.</p>
	<p>Distributions sur les frais de gestion</p> <p>Dans certains cas, nous pouvons imputer des frais de gestion réduits à un Fonds particulier à l'égard de certains épargnants. Le Fonds paiera aux épargnants visés un montant égal à la différence entre les frais de gestion autrement facturables et les frais de gestion réduits payables. Il s'agit d'une <i>distribution sur les frais de gestion</i>. Les distributions sur les frais de gestion sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds applicable.</p> <p>Sous réserve des explications ci-après, qui indiquent les cas de distributions sur les frais de gestion en l'absence de négociation, le paiement des distributions sur les frais de gestion par un Fonds à un porteur de parts est, par ailleurs, entièrement négociable entre la société de gestion, en tant que mandataire des Fonds, et le conseiller financier et/ou courtier du porteur de parts, et est principalement fondé sur la taille du placement dans le Fonds, le niveau prévu de l'activité du compte et le placement total de l'épargnant auprès de nous.</p> <p>Une distribution sur les frais de gestion entraînera la distribution de revenu additionnel, de gains en capital et/ou de capital à un épargnant. Les distributions sur les frais de gestion sont prises d'abord du revenu net et des gains en capital réalisés nets puis du capital. Les épargnants détenant les parts d'un Fonds devraient consulter leur propre conseiller fiscal à l'égard des incidences fiscales résultant de la réception de distributions sur les frais de gestion.</p> <p>À l'heure actuelle, les Portefeuilles sous gestion en dollars américains et certains programmes peuvent bénéficier des avantages liés à notre programme standard de distributions relatives à l'escompte sur les frais de gestion</p> <p>De plus, certains des Fonds sous-jacents peuvent offrir des distributions sur les frais de gestion à certains Portefeuilles. Lorsque les Fonds sous-jacents sont gérés par nous et sont admissibles à notre programme standard de distributions relatives à l'escompte sur les frais de gestion, nous pouvons choisir, à notre gré, de ne pas participer aux distributions sur les frais de gestion à l'égard des Portefeuilles. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la notice annuelle des Fonds.</p> <p>Nous pouvons, à notre gré, réduire et/ou résilier les distributions sur les frais de gestion en tout temps. Veuillez consulter la notice annuelle des Fonds pour obtenir plus de renseignements.</p>
<p>Frais d'exploitation</p>	<p>Chaque catégorie de parts des Fonds, à l'exception des Portefeuilles passifs, est responsable de sa quote-part des frais communs du Fonds en plus des frais engagés par elle seule. Dans le cas des parts de catégorie O des Fonds, nous renoncerons à la quote-part des frais propres à la catégorie qui sont affectés aux parts de catégorie O des Fonds et qui font partie du ratio des frais de gestion, ou nous les absorberons. En conséquence, les frais visés ne réduiront pas la valeur liquidative par part de catégorie O.</p> <p>Les Fonds, à l'exception des Portefeuilles passifs, paient tous les frais d'exploitation. Les frais d'exploitation, communs et propres à la catégorie, peuvent comprendre, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'intérêt, de même que les coûts d'exploitation et d'administration (sauf les frais de publicité et de promotion qui incombent à la société de gestion); • les frais liés à la conformité aux lois (y compris la partie payée par nous des frais liés à la conformité aux lois qui sont attribuables aux Fonds); • les honoraires et frais du CEI ou des membres du CEI*; • les impôts et taxes, les frais d'audit et les frais juridiques; • les frais du fiduciaire, du dépositaire et des agents; • les frais relatifs aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres (ne s'appliquent pas aux Portefeuilles); • les coûts des services aux épargnants et les frais reliés aux rapports aux porteurs de parts, aux

prospectus, aux aperçus de fonds et aux autres rapports.

Dans certains cas, nous pouvons absorber la totalité ou une partie de ces frais d'exploitation des Fonds. Nous décidons, à notre gré, d'absorber les frais d'exploitation et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts.

La société de gestion paie les frais d'exploitation de chacun des Portefeuilles passifs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les coûts d'exploitation et d'administration (autres que les frais de publicité et de promotion, qui incombent à la société de gestion); les frais liés à la conformité aux lois (y compris la partie payée par nous des frais liés à la conformité aux lois qui sont attribuables aux Fonds); les frais d'audit et les frais juridiques; les frais du fiduciaire, du dépositaire et des agents; et les coûts des services aux épargnants et les frais reliés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus de fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement par les Portefeuilles passifs de frais d'administration fixes («*frais d'administration fixes*») à la société de gestion à l'égard des parts des catégories A, D et F des Portefeuilles passifs. Aucuns frais d'administration fixes ne seront facturés à l'égard des parts de catégorie O des Portefeuilles passifs. Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative des parts de la catégorie des Portefeuilles passifs, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Se reporter à la rubrique *Détail du Fonds* pour connaître le taux annuel des frais d'administration fixes pour chaque catégorie de parts. Les frais d'administration fixes payables par les portefeuilles passifs pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans la prestation de ces services aux Portefeuilles passifs. Chaque Portefeuille passif est responsable de payer les frais du fonds et les frais d'opération (au sens défini ci-dessous) en plus de ses frais de gestion.

Les «*frais du fonds*» s'entendent des frais, coûts et dépenses relatifs aux emprunts et aux intérêts, des honoraires et des frais du CEI ou des membres du CEI, des frais, coûts et dépenses relatifs aux litiges ou engagés pour faire valoir des droits pour le compte du ou des Fonds pertinents, de l'ensemble des taxes (notamment, sans s'y limiter, la TPS ou la TVH), de tous les nouveaux types de coûts, de dépenses ou de frais, y compris ceux découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires se rapportant aux frais d'exploitation ou liés à des services externes qui n'étaient pas couramment imposés dans le secteur canadien des fonds communs de placement en date du 5 juillet 2017, et des changements importants touchant les coûts, dépenses ou frais existants, y compris ceux découlant d'exigences gouvernementales ou réglementaires se rapportant aux frais d'exploitation imposés à compter du 5 juillet 2017.

Dans certains cas, nous pouvons renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'administration fixes et des frais du fonds d'un Portefeuille passif, ou les absorber. Nous décidons, à notre gré, de renoncer aux frais d'administration fixes et aux frais du fonds ou de les absorber et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts.

Les frais d'exploitation, qu'ils soient payables par les Fonds, par la société de gestion ou dans le cadre des frais du fonds, comprennent des services fournis par nous ou par des membres de notre groupe.

Chaque Fonds est responsable du paiement de ses frais d'opération, qui comprennent les frais de courtage, les différentiels, les commissions de courtage et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, dont les frais liés aux instruments dérivés et aux opérations de change, le cas échéant («*frais d'opération*»). Les frais d'opération ne sont pas considérés comme des frais d'exploitation et ne font pas partie du ratio des frais de gestion d'une catégorie d'un Fonds. Chaque Portefeuille sous gestion en dollars américains est également responsable des frais, des différentiels et des commissions de courtage, qui peuvent être payables par ces Portefeuilles dans le cadre d'opérations de couverture de change portant sur des devises non américaines. Ces frais, différentiels et commissions ne sont pas compris dans le ratio des frais de gestion pour les Portefeuilles sous gestion en dollars américains.

*À la date du présent prospectus simplifié, chaque membre du CEI reçoit une rémunération annuelle de 60 000 \$ (85 000 \$ pour le président) et une somme de 1 500 \$ pour chacune des réunions du CEI

auxquelles il participe après avoir assisté à six réunions dans une année, plus le remboursement des dépenses qu'il a engagées pour chaque réunion. La rémunération annuelle est calculée au prorata selon la durée du mandat d'une personne si celle-ci n'a pas été en poste pendant toute la période. La rémunération du CEI est répartie entre les Fonds et les autres fonds d'investissement gérés par la société de gestion (ou un membre de son groupe), de la façon que la société de gestion juge équitable et raisonnable envers chacun des Fonds et des autres fonds d'investissement. La rémunération des membres du CEI peut être modifiée à l'occasion. Pour de plus amples renseignements sur le CEI, se reporter à la notice annuelle des Fonds.

Frais directement payables par vous

Frais d'acquisition, frais de substitution, frais de conversion et frais de rachat	Vous ne payez aucuns frais d'acquisition, frais de substitution, frais de conversion ni frais de rachat, si vous achetez, substituez, convertissez ou faites racheter des parts d'un Fonds par l'intermédiaire du placeur principal. D'autres courtiers pourraient exiger des frais de substitution ou des frais de conversion, qu'ils administrent, allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous substituez ou convertissez. Ces frais peuvent être modifiés à l'avenir.
Autres frais	<p>Frais pour opérations excessives ou à court terme</p> <p>Si vous faites racheter ou substituez des parts de tout Fonds, sauf du Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC, du Fonds marché monétaire CIBC et du Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, dans les 30 jours suivant leur achat, nous pouvons exiger des frais pour opérations excessives ou à court terme pouvant atteindre une somme correspondant à 2 % de la valeur des parts. Les frais pour opérations excessives ou à court terme sont versés au Fonds et non à nous. Les frais pour opérations excessives ou à court terme peuvent être transférés par un Fonds à ses Fonds sous-jacents. Si vous n'acquitez pas la totalité de ces frais pour opérations excessives ou à court terme immédiatement après qu'ils sont devenus exigibles, vous donnez en gage des parts de tout Fonds qui peuvent vous appartenir en garantie des frais impayés et, par les présentes, vous nous donnez une procuration, y compris le droit de signer et de délivrer tous les documents nécessaires, afin de recouvrer ces frais au moyen du rachat de ces autres parts de tout Fonds qui peuvent vous appartenir sans que vous ne receviez de préavis, et vous serez responsable de toute incidence fiscale ou de tous autres frais connexes. À notre gré, nous pouvons décider quelles parts seront rachetées. De tels rachats peuvent être effectués sans préavis, de la manière que nous pouvons juger souhaitable. Vous devez nous transmettre un avis écrit avant de donner, de transférer, de céder ou de donner en gage à quiconque une sûreté à l'égard de toute part de tout Fonds qui peut vous appartenir. Vous devez également acquitter tous les frais et toutes les dépenses (dont les honoraires juridiques), majorés de tous les frais administratifs raisonnables engagés dans le cadre du recouvrement de toute somme que vous devez payer. Les frais pour opérations à court terme ne s'appliquent pas aux parts que vous recevez dans le cadre du réinvestissement des distributions.</p>

Incidence des frais d'acquisition

Les Fonds ne comportent pas de frais d'acquisition. Cela signifie que vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque vous achetez, substituez, convertissez ou faites racheter des parts par l'intermédiaire du placeur principal. Vous pouvez payer des frais d'acquisition si vous substituez, échangez, convertissez ou faites racheter des parts par l'intermédiaire d'un autre courtier. D'autres courtiers pourraient exiger des frais ou les modifier à l'avenir. Des frais pour opérations à court terme pourraient quand même s'appliquer.

Rémunération du courtier

Courtiers

Vous pouvez acheter des parts des Fonds par l'intermédiaire du placeur principal ou d'autres courtiers. Votre courtier, dont vous reprenez les services, n'est pas notre mandataire ni celui des Fonds.

Placements CIBC Inc., Services Investisseurs CIBC inc. et Marchés mondiaux CIBC Inc. sont certains courtiers par l'intermédiaire desquels les parts des Fonds peuvent être achetées. Elles sont des filiales en propriété exclusive de CIBC et sont des membres de notre groupe.

Courtage

Lorsque vous achetez des parts des Fonds par l'intermédiaire du placeur principal, vous ne payez pas de courtage. Toutefois, d'autres courtiers peuvent exiger un courtage maximum de 4 % de la valeur des parts achetées; ce courtage est administré par eux.

Commissions de suivi

Lorsque vous achetez des parts de certaines catégories des Fonds, nous pouvons verser à votre courtier une commission de suivi annuelle. Nous pouvons également verser des commissions de suivi au courtier à escompte pour les titres que vous achetez au moyen de votre compte de courtage à escompte. La commission de suivi est calculée sous forme d'un pourcentage de la valeur moyenne quotidienne des parts de chaque catégorie de chaque Fonds détenues par les clients de votre courtier et est versée mensuellement, trimestriellement ou annuellement, selon le choix du courtier. Toutefois, nous pouvons modifier cette période de paiement en tout temps. Nous nous attendons à ce que les courtiers versent une partie des commissions de suivi à leurs mandataires. Ces commissions sont payables pour les services et les conseils continus que votre courtier vous fournit. Étant donné que les services et les conseils continus que vous recevez peuvent varier, les commissions de suivi payables varient également. Si vous recevez une distribution relative à l'escompte sur les frais de gestion dans le cadre de notre programme standard de distributions relatives à l'escompte sur les frais de gestion, nous réduirons à 0,10 % par année, ou au pourcentage que nous établissons de temps à autre, le montant des commissions de suivi payées à votre courtier sur la valeur des titres des Fonds que vous détenez dans le cadre du programme. Pour de plus amples renseignements au sujet de notre programme, se reporter à la notice annuelle des Fonds. De plus, nous fournissons des services au placeur principal, y compris des confirmations d'opérations, des relevés de compte, du soutien financier pour la formation et les centres d'appel, et pouvons refléter ces services dans la rémunération que nous lui versons.

Aucune commission de suivi n'est exigible à l'égard des parts de catégorie F, de catégorie institutionnelle et de catégorie O.

Nous pouvons modifier ou annuler les modalités et/ou la fréquence de paiement des commissions de suivi en tout temps.

Le tableau suivant présente la commission de suivi annuelle maximale payable à l'égard de chacune des catégories de parts de chaque Fonds.

Fonds mutuels CIBC	Commission de suivi annuelle maximale
Fonds d'épargne CIBC	
Parts de catégorie A des Fonds suivants :	
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	0,50 %
Fonds marché monétaire CIBC	0,50 %
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC	0,50 %
Parts de catégorie privilégiée des Fonds suivants :	
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	0,10 %
Fonds marché monétaire CIBC	0,25 %
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC	0,25 %
Fonds de revenu CIBC	
Parts de catégorie A des Fonds suivants :	
Fonds de revenu à court terme CIBC	0,50 %
Fonds canadien d'obligations CIBC	0,50 %
Fonds à revenu mensuel CIBC	0,75 %
Fonds d'obligations mondiales CIBC	0,75 %
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC	1,00 %
Parts de catégorie privilégiée des Fonds suivants :	

Fonds mutuels CIBC	Commission de suivi annuelle maximale
Fonds de revenu à court terme CIBC	0,35 %
Fonds canadien d'obligations CIBC	0,35 %
Fonds de croissance CIBC	
Parts de catégorie A des Fonds suivants :	
Fonds équilibré CIBC	1,00 %
Fonds de revenu de dividendes CIBC	1,00 %
Fonds de croissance de dividendes CIBC	1,00 %
Fonds d'actions canadiennes CIBC	1,00 %
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC	1,00 %
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC	1,00 %
Fonds d'actions américaines CIBC	1,00 %
Fonds petites sociétés américaines CIBC	1,00 %
Fonds d'actions mondiales CIBC	1,00 %
Fonds d'actions internationales CIBC	1,00 %
Fonds d'actions européennes CIBC	1,00 %
Fonds de marchés émergents CIBC	1,00 %
Fonds Asie-Pacifique CIBC	1,00 %
Fonds Amérique latine CIBC	1,00 %
Fonds petites sociétés internationales CIBC	1,00 %
Fonds sociétés financières CIBC	1,00 %
Fonds ressources canadiennes CIBC	1,00 %
Fonds énergie CIBC	1,00 %
Fonds immobilier canadien CIBC	1,00 %
Fonds métaux précieux CIBC	1,00 %
Fonds mondial de technologie CIBC	1,00 %
Fonds indiciels CIBC	
Parts de catégorie A des Fonds suivants :	
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC	0,25 %
Fonds indice obligataire canadien CIBC	0,25 %
Fonds indice obligataire mondial CIBC	0,25 %
Fonds indiciel équilibré CIBC	0,25 %
Fonds indice boursier canadien CIBC	0,25 %
Fonds indice boursier américain élargi CIBC	0,25 %
Fonds indice boursier américain CIBC	0,25 %
Fonds indice boursier international CIBC	0,25 %
Fonds indice boursier européen CIBC	0,25 %
Fonds indiciel marchés émergents CIBC	0,25 %
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC	0,25 %
Fonds indice Nasdaq CIBC	0,25 %
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC	0,15 %
Fonds indice obligataire canadien CIBC	0,15 %
Fonds indice obligataire mondial CIBC	0,15 %
Fonds indiciel équilibré CIBC	0,15 %
Fonds indice boursier canadien CIBC	0,15 %
Fonds indice boursier américain élargi CIBC	0,15 %
Fonds indice boursier américain CIBC	0,15 %
Fonds indice boursier international CIBC	0,15 %
Fonds indice boursier européen CIBC	0,15 %
Fonds indiciel marchés émergents CIBC	0,15 %
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC	0,15 %
Fonds indice Nasdaq CIBC	0,15 %

Portefeuilles sous gestion CIBC	Commission de suivi annuelle maximale
Parts des catégories A, T4, T6 et T8 des Portefeuilles suivants :	
Portefeuille revenu sous gestion CIBC	1,00 %
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC	1,00 %
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC	1,00 %
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC	1,00 %
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC	1,00 %
Portefeuille croissance sous gestion CIBC	1,00 %
Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC	1,00 %
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC	1,00 %
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC	1,00 %
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC	1,00 %

Portefeuilles passifs CIBC	Commission de suivi annuelle maximale
Parts de catégorie A de :	
Portefeuille passif prudent CIBC	0,75 %
Portefeuille passif équilibré CIBC	0,75 %
Portefeuille passif équilibré de croissance CIBC	0,75 %
Parts de catégorie D de :	
Portefeuille passif prudent CIBC	0,25 %
Portefeuille passif équilibré CIBC	0,25 %
Portefeuille passif équilibré de croissance CIBC	0,25 %

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Au cours du dernier exercice de la société de gestion clos le 31 octobre 2016, nous avons versé approximativement 47,99 % des frais de gestion totaux à des courtiers, au titre de courtages et de commissions de service afférents aux parts des Fonds mutuels vendues par ces derniers, et nous avons versé approximativement 45,51 % des frais de gestion totaux à des courtiers, au titre de courtages et de commissions de service afférents aux parts de Portefeuilles vendues par ces derniers.

Incidences fiscales pour les épargnants

La présente rubrique est un sommaire de la façon dont les impôts au Canada peuvent avoir une incidence sur votre placement dans un Fonds. Elle suppose que vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie) et, pour les besoins de la LIR, que vous êtes résident canadien, que vous n'êtes pas un membre du groupe des Fonds, que vous n'avez aucun lien de dépendance avec les Fonds et que vous détenez vos parts à titre d'immobilisations ou dans un régime enregistré. De plus amples renseignements sont disponibles dans la notice annuelle des Fonds.

En général, chacun des Fonds versera aux épargnants une part suffisante de son revenu net et de ses gains en capital réalisés nets imposables (calculés en dollars canadiens) chaque année pour ne pas être tenu de payer de l'impôt sur le revenu ordinaire, après avoir pris en considération les pertes applicables du Fonds et le remboursement au titre des gains en capital, le cas échéant, auquel le Fonds a droit pour les besoins de la LIR.

Ce résumé n'est pas une liste exhaustive des incidences fiscales et ne constitue pas un avis juridique ou fiscal à votre intention. Le régime fiscal de chacun est différent. Vous devez consulter votre conseiller fiscal concernant votre propre situation.

Le rendement de votre placement

Votre placement dans des parts d'un Fonds peut accumuler un revenu provenant :

- des gains réalisés par un Fonds ou réalisés sur ses placements qui vous ont été attribués sous forme de distributions;

- des gains en capital que vous réalisez lorsque vous vendez, substituez ou rachetez des parts des Fonds à profit.

L'impôt que vous payez sur votre placement dépend du fait que les parts sont détenues dans un régime enregistré ou dans un compte non enregistré.

Parts détenues dans un régime enregistré

Si vous détenez des parts d'un Fonds dans un régime enregistré, tel un REER, FERR, REEE, REEI ou CELI, vous ne paierez aucun impôt sur les distributions payées ou payables au régime enregistré par un Fonds au cours d'une année donnée. De plus, vous ne paierez pas d'impôt sur les gains en capital réalisés par le régime enregistré au rachat ou à une autre disposition de ces parts, y compris une substitution de parts à celles d'un autre Fonds, tandis que le produit de disposition demeure dans le régime. Toutefois, la plupart des prélèvements faits sur ces régimes (sauf un retrait d'un CELI et de certains retraits autorisés de REEE et de REEI) sont généralement imposables. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal à l'égard de l'incidence des retraits dans un CELI sur les droits de cotisation au CELI.

Parts détenues dans un compte non enregistré

Les distributions, y compris les distributions sur les frais de gestion, sont généralement imposables, sauf celles qui consistent en un remboursement de capital. En général, si vous détenez vos parts d'un Fonds dans un compte non enregistré, vous devez tenir compte de ce qui suit dans le calcul de votre revenu chaque année d'imposition :

- le revenu net et la tranche imposable des gains en capital nets réalisés qui vous sont versés ou qui vous deviennent payables par un Fonds au cours de l'année, que vous receviez ces montants en espèces ou que vous les réinvestissiez dans des parts du Fonds; et
- la tranche imposable des gains en capital que vous réalisez au rachat ou à la substitution de vos parts.

Bien que chaque Fonds précise la nature et la fréquence prévues des distributions dans le présent document, la nature des distributions aux fins de l'impôt canadien ne sera définitive qu'à la fin de chaque année d'imposition et sera fondée sur la quote-part de chaque catégorie de parts du Fonds au moment pertinent en décembre. Les porteurs de parts seront informés de la nature des sommes distribuées aux fins de l'impôt seulement pour l'année d'imposition en entier, et non à chaque distribution. Les distributions versées aux porteurs de parts au cours d'une année d'imposition d'un Fonds peuvent se composer de dividendes, de revenu ordinaire ou de gains en capital nets réalisés, ou peuvent consister en un remboursement de capital, selon les activités de placement du Fonds.

Les distributions qui sont désignées comme des dividendes imposables provenant de sociétés par actions canadiennes imposables sont admissibles à un crédit d'impôt pour dividendes. Un mécanisme bonifié de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes est offert pour les dividendes désignés à titre de dividendes déterminés versés par des sociétés par actions canadiennes imposables. Dans la mesure où le permettent la LIR et la pratique administrative de l'ARC, un Fonds désignera tout dividende déterminé qu'il aura reçu comme un dividende déterminé pour autant qu'un tel dividende soit inclus dans les distributions versées aux porteurs de parts.

Les distributions d'intérêt et d'autres revenus ordinaires, y compris le revenu de source étrangère, sont entièrement imposables. Si un Fonds investit dans certains instruments dérivés autres que ceux qui sont utilisés à certaines fins de couverture, tout gain tiré de ces éléments d'actif sera généralement traité comme un revenu plutôt que comme un gain en capital, et les distributions de ces gains constitueront un revenu ordinaire pour vous. Certains Fonds peuvent investir dans des Fonds sous-jacents qui, à leur tour, investissent dans des instruments dérivés. Ces Fonds sous-jacents traiteront en général les gains et les pertes découlant des instruments dérivés, autres que certains instruments dérivés qui sont utilisés à certaines fins de couverture, comme des gains et des pertes de revenu plutôt que comme des gains ou des pertes en capital.

Les gains attribuables à la disposition de métaux précieux et de pierres précieuses seront traités par le Fonds ressources canadiennes CIBC et le Fonds métaux précieux CIBC comme un revenu plutôt que comme des gains en capital.

Les gains en capital nets imposables que réalise un Fonds et qui vous sont distribués conserveront leur nature de gains en capital imposables. La tranche non imposable des gains en capital net que réalise un Fonds et qui vous est distribuée ne sera pas incluse dans votre revenu ni ne réduira le prix de base rajusté (*PBR*) de vos parts.

Vous n'avez pas à payer d'impôt sur les distributions qui constituent des remboursements de capital (généralement, les distributions en excédent du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds), mais de telles distributions viendront réduire le *PBR* de vos parts du Fonds, et pourraient faire en sorte que vous réalisiez un plus grand gain en capital imposable (ou subissiez une perte en capital moindre) si vous disposez de nouveau de vos parts. En outre, si le *PBR* d'une part d'un Fonds que vous détenez est inférieur à zéro du fait que vous recevez une distribution sur vos parts constituant un remboursement de

capital, le montant négatif sera réputé être un gain en capital que vous aurez réalisé à la suite de la disposition des parts, et le montant de ce gain sera ajouté au PBR des parts.

Il vous incombe de faire le suivi et de déclarer tout revenu que vous gagnez ou tout gain en capital ou toute perte en capital que vous réalisez ou subissez. En général, si vos parts d'un Fonds font l'objet d'une disposition, y compris lors d'un rachat de parts ou d'une substitution des parts d'un Fonds contre des parts d'un autre Fonds, vous réaliserez un gain (ou subirez une perte) en capital dans la mesure où votre produit de disposition, déduction faite de tout coût de disposition, est supérieur (ou inférieur) au PBR des parts à ce moment. Vous serez tenu d'inclure la moitié de ce gain en capital (appelé un *gain en capital imposable*) dans votre revenu et de déduire la moitié d'une perte en capital (appelée une *perte en capital déductible*) de vos gains en capital imposables pour l'année en question. L'excédent des pertes en capital déductibles sur les gains en capital imposables pour une année peut en général être reporté sur les trois années antérieures ou indéfiniment sur les années ultérieures et porté en réduction des gains en capital imposables de ces autres années. Se reporter à la rubrique *Calcul du PBR de votre placement* (ci-après) pour obtenir de plus amples renseignements.

Selon, en partie, la pratique administrative de l'ARC, une conversion ne constitue pas généralement une disposition à des fins fiscales et, par conséquent, n'entraîne pas un gain en capital ou une perte en capital pour le porteur de parts qui demande la conversion. Cependant, tout rachat de parts visant à régler les frais de conversion applicables sera considéré comme une disposition à des fins fiscales et, si les parts sont détenues hors d'un régime enregistré, vous pourriez être tenu de payer de l'impôt sur les gains en capital que vous réalisez dans le cadre du rachat.

Si vous achetez des parts du Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC ou des parts de tout autre Fonds libellées en dollars américains, vous devrez convertir les dollars américains en dollars canadiens en appliquant le taux de change approprié, fixé conformément aux règles détaillées à cet égard dans la LIR, afin de calculer le PBR de vos parts. De même, vous devez convertir en dollars canadiens le produit du rachat que vous recevez relativement à de telles parts au moment du rachat afin de calculer votre produit de disposition. Par conséquent, vous réaliserez un gain ou subirez une perte selon les fluctuations du taux de change du dollar canadien avec le dollar américain entre la date d'achat et la date de disposition des parts.

Les frais de gestion que les épargnants versent directement ne sont généralement pas déductibles aux fins de l'impôt.

Dans certaines situations, si vous disposez de parts d'un Fonds et que vous réalisez autrement une perte en capital, la perte sera refusée. Une telle situation peut se produire si vous ou votre conjoint/conjointe ou une personne avec qui vous êtes affiliés (y compris une société sous votre contrôle) avez fait l'acquisition de parts du même Fonds dans les 30 jours précédant ou suivant la disposition initiale des parts par le porteur de parts, lesquelles seront considérées comme des « biens de remplacement ». Dans ces circonstances, la perte en capital sera réputée être une « perte apparente » et sera refusée. Le montant de la perte en capital refusée sera ajouté au PBR des parts qui seront des biens de remplacement.

Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC et Portefeuilles sous gestion en dollars américains

Le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC peut réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital à la conversion en dollars canadiens de montants libellés en dollars américains à la disposition de placements en dollars américains. De même, les Portefeuilles sous gestion en dollars américains peuvent réaliser des gains en capital en raison des fluctuations monétaires, des opérations monétaires ou de la couverture du risque de change. Tout gain pareil en capital vous sera distribué annuellement, en décembre de chaque année, sauf si, avant la dernière date d'évaluation de l'année d'imposition du Fonds, nous choisissons de conserver ce gain en capital net dans le Fonds; ce choix a pour effet que le Fonds devra payer de l'impôt qui peut être recouvrable selon divers facteurs, y compris le rachat de ses parts au cours de l'année.

Acheter des parts près de la fin de l'année

Bon nombre de Fonds effectuent leur seule distribution ou leur distribution la plus importante en décembre. Si vous achetez des parts d'un Fonds juste avant que cette distribution ne soit effectuée, vous serez imposé sur toute la distribution même si le Fonds peut avoir accumulé le revenu ou réalisé le gain occasionnant la distribution avant que vous ne soyez devenu propriétaire des parts du ou des Fonds, ce qui signifie que vous pourriez devoir payer de l'impôt sur votre quote-part du revenu net ou des gains en capital nets réalisés qui ont été accumulés par le Fonds durant toute l'année, même si vous n'aviez pas de placement dans le Fonds pendant toute l'année.

Taux de rotation en portefeuille

Le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds indique le dynamisme du conseiller en valeurs ou du sous-conseiller en valeurs qui gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % pour un Fonds correspond à la vente et l'achat par un Fonds de tous les titres en portefeuille une fois au cours de l'année. Plus ce taux est élevé au cours

d'une année, plus les frais d'opération payables par le Fonds seront importants pour cette année et plus les chances sont grandes que vous receviez une distribution imposable du Fonds dans cette année.

Information fiscale

Chaque année, vous serez avisé du montant et du type de distributions que chaque Fonds vous versent sur les parts que vous détenez de même que les renseignements nécessaires aux fins de l'établissement de vos déclarations de revenus.

Calcul du PBR de votre placement

Votre PBR doit être calculé séparément pour chaque catégorie de parts que vous détenez dans chaque Fonds. Le PBR total de vos parts d'une catégorie d'un Fonds est calculé comme suit :

	Votre placement initial en parts
+	le coût de tout achat supplémentaire
+	les distributions réinvesties (y compris les remboursements de capital et les distributions sur les frais de gestion)
-	le capital remboursé (le cas échéant) lors de toute distribution
-	le PBR des parts substituées, converties ou rachetées antérieurement
=	<hr/> PBR

Le PBR d'une part correspond simplement au PBR de votre placement total dans des parts d'une catégorie d'un Fonds divisé par le nombre total de ces parts que vous détenez.

Vous êtes responsable de garder en dossier le PBR de votre placement aux fins du calcul de tout gain en capital que vous pouvez réaliser ou de toute perte en capital que vous pouvez subir lorsque vous faites racheter vos parts. Nous vous recommandons de conserver dans votre dossier le prix initial des parts achetées pour chaque Fonds, et notamment des nouvelles parts reçues au moment du réinvestissement des distributions. Si vous détenez des parts d'un Fonds achetées en dollars américains, vous devriez également tenir un registre du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain publié par la Banque du Canada le jour de l'achat et du rachat de vos parts. Ce taux peut être consulté sur le site Web de la Banque du Canada à l'adresse banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/.

Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat. Pour ce qui est des Plans de placements périodiques des Fonds mutuels CIBC, vous ne pouvez exercer ce droit de résolution à l'égard des achats des parts d'un Fonds (après l'achat initial) lorsque vous ne demandez pas de recevoir les aperçus de fonds de renouvellement et les modifications subséquents. Se reporter à la rubrique *Services facultatifs* pour de plus amples renseignements.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces ou de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, un aperçu du fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés. Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Renseignements supplémentaires

Meilleur échange de renseignements fiscaux

Chacun des Fonds est une « institution financière canadienne déclarante » aux fins de l'Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux (*l'accord intergouvernemental*) et de la partie XVIII de la LIR, et chacun entend s'acquitter de ses obligations en vertu des lois canadiennes pour un meilleur échange de renseignements fiscaux auprès de l'ARC. En conséquence de ce statut, certains porteurs de parts (particuliers et certaines entités) pourraient devoir fournir des renseignements au Fonds ou à leur courtier inscrit au sujet de leur citoyenneté, de leur résidence et, le cas échéant, d'un numéro d'identification du contribuable (*NIC*) aux fins de l'impôt fédéral américain ou des renseignements portant sur leurs « personnes détenant le contrôle » dans le cas de certaines entités. Si un porteur de parts ou ses personnes détenant le

contrôle sont identifiés comme étant un contribuable américain (y compris un citoyen américain qui est un résident du Canada) ou si le porteur de parts ne fournit pas les renseignements demandés, l'accord intergouvernemental et la partie XVIII de la LIR exigeront généralement que des renseignements au sujet du placement du porteur de parts dans le Fonds soient déclarés à l'ARC, à moins que le placement ne soit détenu dans un régime enregistré. L'ARC fournira alors les renseignements à l'Internal Revenue Service des États-Unis aux termes des dispositions de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis.

De récentes modifications de la LIR afin de mettre en œuvre la Norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (la *léislation relative à la NCD*). En vertu de la législation relative à la NCD, les Fonds seront tenus d'avoir mis en œuvre des procédures pour identifier les comptes détenus par des résidents de pays autres que le Canada ou les États-Unis ou par certaines entités dont les « personnes détenant le contrôle » résident dans ces pays. Ces renseignements seront échangés de façon réciproque et bilatérale avec les pays ayant consenti à l'échange bilatéral de renseignements avec le Canada, en vertu de la Norme commune de déclaration (les *juridictions partenaires*). En vertu de la législation relative à la NCD, après le 30 juin 2017, les porteurs de parts seront tenus de fournir certains renseignements d'identification aux fins de cet échange de renseignements (lequel échange de renseignements devrait commencer à avoir lieu en mai 2018), à moins que le placement ne soit détenu dans un régime enregistré.

Comité d'examen indépendant

La société de gestion a mis sur pied le CEI comme l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le *Règlement 81-107*). La charte du CEI présente le mandat, les responsabilités et les fonctions de celui-ci. La charte est affichée sur le site Web de la CIBC à l'adresse cibc.com/fondsmutuels. Aux termes de la charte, le CEI examine les questions relatives aux conflits d'intérêts que la société de gestion lui a soumises et fait une recommandation à la société de gestion ou, lorsque le Règlement 81-107 ou toute autre loi sur les valeurs mobilières l'exige, donne son approbation relativement à ces questions relatives aux conflits d'intérêts. Les approbations peuvent également être données sous forme d'instructions permanentes. Le CEI et la société de gestion peuvent convenir que le comité exercera des fonctions supplémentaires. La charte prévoit que le CEI n'est pas tenu de déterminer les questions relatives aux conflits d'intérêts que la société de gestion devrait lui soumettre.

Votre approbation préalable ne sera pas sollicitée, mais vous recevrez un préavis écrit d'au moins 60 jours avant tout remplacement des auditeurs des Fonds ou avant qu'un Fonds ne procède à une réorganisation avec un autre OPC géré par la CIBC ou un membre de son groupe ou à un transfert d'actifs à un tel OPC, pourvu que le CEI du Fonds ait approuvé ces changements et, dans le dernier cas, que la réorganisation ou le transfert soit conforme à certains critères énoncés dans les lois applicables.

Pour de plus amples renseignements sur le CEI, y compris les noms des membres du CEI, se reporter à la rubrique *Gouvernance des Fonds* de la notice annuelle des Fonds.

Opérations avec des parties liées

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières, sous réserve de certaines conditions imposées par les organismes de réglementation, y compris l'approbation préalable ou une recommandation, selon le cas, du CEI permettant ce qui suit :

- investir dans des titres de capitaux propres de la CIBC ou d'émetteurs reliés à un sous-conseiller en valeurs ou détenir de tels titres;
- investir dans des titres d'emprunt non négociés en bourse de la CIBC ou d'un émetteur relié à la CIBC qui ont une durée jusqu'à l'échéance de 365 jours ou plus, émis dans le cadre d'un placement initial ou sur le marché secondaire, ou détenir de tels titres;
- investir dans des titres d'emprunt de la CIBC ou d'émetteurs reliés à un sous-conseiller en valeurs qui ont été achetés sur le marché secondaire ou détenir de tels titres;
- faire un placement dans les titres d'un émetteur pour lequel Marchés mondiaux CIBC Inc., CIBC World Markets Corp. ou un membre du groupe de CIBC (un *courtier relié* ou les *courtiers reliés*) agit à titre de preneur ferme au cours du placement des titres ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement de ceux-ci (dans le cas d'un « placement privé », en conformité avec la dispense relative aux placements privés décrite ci-dessous et aux politiques et procédures portant sur ces investissements);
- conclure des opérations d'achat ou de vente de titres de capitaux propres et d'emprunt avec un courtier relié, lorsque celui-ci agit à titre de contrepartiste; et
- conclure des opérations d'achat ou de vente de titres à un autre fonds d'investissement ou à un compte sous gestion géré par la société de gestion ou un membre de son groupe (appelées opérations entre fonds ou opérations de compensation).

Les Fonds ont également obtenu une dispense auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, sous réserve de certaines conditions imposées par les organismes de réglementation, y compris l'approbation préalable ou recommandation, selon le cas, du CEI, leur permettant d'entreprendre des opérations sur devises et sur instruments dérivés liés à des devises lorsqu'un courtier lié est le contrepartiste.

Les Fonds ont obtenu une dispense auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières leur permettant d'acheter des titres de participation d'un émetteur au cours de la période de placement des titres de l'émetteur dans le cadre d'un « placement privé » (un placement effectué aux termes de dispenses des obligations relatives au prospectus) et pendant la période de 60 jours suivant la réalisation du placement, malgré le fait qu'un courtier relié agit ou a agi à titre de preneur ferme dans le cadre du placement de la même catégorie de ces titres (une *dispense relative au placement privé*).

Vente à découvert

Les Fonds mutuels (à l'exception du Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC, du Fonds marché monétaire CIBC et du Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC) peuvent effectuer des opérations de vente à découvert. Dans le cadre d'une stratégie de vente à découvert, le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs déterminent les titres dont la valeur devrait baisser. Le Fonds mutuel emprunte alors des titres auprès d'un dépositaire ou d'un courtier (*l'agent prêteur*) et les vend sur le marché ouvert. Le Fonds mutuel doit racheter les titres à une date ultérieure afin de les retourner à l'agent prêteur. Entre-temps, le produit provenant de l'opération de vente à découvert est déposé auprès de l'agent prêteur, et le Fonds mutuel verse à celui-ci des intérêts sur les titres empruntés. Si le Fonds mutuel rachète les titres plus tard à un prix inférieur à celui auquel il a vendu les titres empruntés sur le marché ouvert, un profit est réalisé. Par contre, une perte est subie si le prix des titres empruntés augmente.

Produits liés à des fonds

De temps à autre, la CIBC ou l'un des membres de son groupe peut émettre des billets à capital protégé, des CPG liés à des fonds ou des produits similaires (collectivement, les *produits liés à des fonds*) afin de procurer un rendement du capital investi qui est lié au rendement d'un portefeuille de placements théoriques composé de parts d'un ou de plusieurs Fonds. La CIBC et ses filiales en propriété exclusive, Marchés mondiaux CIBC Inc. et GACI, peuvent recevoir des honoraires et/ou d'autres avantages relativement aux produits liés à des fonds et à la couverture de toute obligation aux termes de ceux-ci, et peuvent recevoir des honoraires et/ou d'autres avantages similaires relativement aux produits liés à des fonds.

La CIBC ou l'une de ses filiales peut acheter ou vendre de grandes quantités de parts d'un Fonds pour couvrir ses obligations à l'égard des produits liés à des fonds. La stratégie de couverture peut également comprendre la négociation quotidienne des parts des Fonds. La société de gestion surveillera périodiquement les risques liés à ces opérations, qui peuvent comprendre un risque lié aux grands investisseurs et un risque lié aux opérations à court terme. La société de gestion a mis en place des politiques et des procédures se rapportant aux grands investisseurs et à la négociation à court terme, qui comprennent l'imposition de frais de négociation à court terme s'il est jugé approprié de le faire, des normes de préavis pour les achats et ventes volumineux, et le droit en faveur de la société de gestion de mettre fin à une relation avec un client. Se reporter au paragraphe *Risque lié aux grands investisseurs* de la rubrique *Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* ainsi qu'au paragraphe *Politiques et procédures relatives aux opérations excessives ou à court terme* de la notice annuelle des Fonds.

Déclaration concernant le Fonds indice boursier canadien CIBC et le Fonds indice boursier américain CIBC

Le Fonds indice boursier canadien CIBC et le Fonds indice boursier américain CIBC ne sont pas parrainés, endossés, vendus ni promus par S&P Global Ratings (une division de S&P Global) (*S&P*) ou ses tiers concédants de licence. S&P et ses tiers concédants de licence ne formulent aucune déclaration ou garantie, explicite ou implicite, aux détenteurs de parts du Fonds indice boursier canadien CIBC et du Fonds indice boursier américain CIBC ou aux membres du public concernant l'opportunité d'un placement dans des titres en général ou dans le Fonds indice boursier canadien CIBC et le Fonds indice boursier américain CIBC en particulier, ou concernant la capacité de l'indice composé S&P/TSX ou de l'indice S&P 500 (les *indices*) de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S&P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la CIBC, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S&P, de ses tiers concédants de licence et des indices, qui sont établis, composés et calculés par S&P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la CIBC, au Fonds indice boursier canadien CIBC ou au Fonds indice boursier américain CIBC. S&P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la CIBC ou des détenteurs de parts du Fonds indice boursier canadien CIBC et du Fonds indice boursier américain CIBC aux fins de l'établissement, de la composition ou du calcul des indices. Ni S&P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables du Fonds indice boursier canadien CIBC et du Fonds indice boursier américain CIBC et n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant de leurs parts, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celles-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle les parts du Fonds indice boursier canadien CIBC et du Fonds indice boursier américain CIBC doivent être converties en

espèces. S&P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds indice boursier canadien CIBC et du Fonds indice boursier américain CIBC.

NI S&P, NI LES MEMBRES DE SON GROUPE, NI LEURS TIERS CONCÉDANTS DE LICENCE NE GARANTISSENT LE CARACTÈRE ADÉQUAT, L'EXACTITUDE, L'OPPORTUNITÉ OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INDICES OU DES DONNÉES INCLUSES DANS CEUX-CI OU DANS UNE COMMUNICATION, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES COMMUNICATIONS VERBALES OU ÉCRITES (NOTAMMENT LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES) S'Y RAPPORTANT. S&P, LES MEMBRES DE SON GROUPE ET LEURS TIERS CONCÉDANTS DE LICENCE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES D'AUCUNS DOMMAGES-INTÉRÊTS ET N'ONT AUCUNE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ERREURS, DES OMISSIONS OU DES DÉLAIS À CET ÉGARD. S&P NE FORMULE AUCUNE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE ET DÉNIE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE EN MATIÈRE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER CONCERNANT LES MARQUES, LES INDICES OU LES DONNÉES INCLUSES DANS CEUX-CI; DE PLUS, SANS LIMITER LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, S&P, LES MEMBRES DE SON GROUPE OU LEURS TIERS CONCÉDANTS DE LICENCE NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU ACCESSOIRES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFITS, LES PERTES D'OPÉRATIONS BOURSIÈRES, LE TEMPS PERDU OU LA PERTE D'ACHALANDAGE, MÊME S'ILS ONT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, QUE CE SOIT EN VERTU D'UN CONTRAT, D'UNE RESPONSABILITÉ CIVILE DÉLICTEUELLE, D'UNE RESPONSABILITÉ ABSOLUE OU AUTRE.

L'indice composé S&P/TSX et l'indice S&P 500 sont des marques de commerce de S&P que la CIBC est autorisée à utiliser aux termes d'une licence. TSX est une marque de commerce de TSX, Inc. que S&P est autorisée à utiliser aux termes d'une licence.

Déclaration concernant le Fonds indice Nasdaq CIBC

Le Fonds indice Nasdaq CIBC (le *produit*) n'est pas parrainé, endossé, vendu ni promu par The Nasdaq Stock Market, Inc. (y compris les membres de son groupe) (Nasdaq et les membres de son groupe étant appelés les *sociétés*). Les sociétés ne se sont pas prononcées sur la légalité, la pertinence, l'exactitude ou le caractère adéquat des descriptions et des déclarations relatives au produit. Les sociétés ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du produit ou aux membres du public concernant l'opportunité d'un placement dans des titres en général ou dans le produit en particulier, ou concernant la capacité du Nasdaq 100 Index^{MD} de suivre le rendement général du marché boursier. Le seul lien entre les sociétés et Placements CIBC Inc. (le *licencié*) est l'octroi d'une licence à l'égard des marques de commerce ou de service Nasdaq 100^{MD}, Nasdaq 100 Index^{MD} et Nasdaq^{MD} et certains noms commerciaux des sociétés et l'utilisation du Nasdaq 100 Index^{MD} qui est établi, composé et calculé par Nasdaq sans égard au licencié ou au produit. Le Nasdaq n'est pas tenu de prendre en considération les besoins du licencié ou des acheteurs du produit pour établir, composer ou calculer le Nasdaq 100 Index^{MD}. Les sociétés ne sont pas responsables de l'établissement de l'échéancier, des prix ou des quantités du produit à émettre, et n'y ont pas participé, ni ne sont responsables de l'élaboration ou du calcul de la formule selon laquelle le produit est converti en espèces. Les sociétés n'ont aucune responsabilité à l'égard de la gestion, de la commercialisation ou de la négociation du produit.

Les sociétés ne garantissent pas l'exactitude ou le calcul ininterrompu du Nasdaq 100 Index^{MD} ou des données qui y sont comprises. Les sociétés ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, quant aux résultats qu'obtiendra le licencié ou le propriétaire du produit ou toute autre personne physique ou morale par suite de l'utilisation du Nasdaq 100 Index^{MD} ou des données qui y sont comprises. Les sociétés ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, et dévient expressément toute garantie de négociabilité ou d'adaptation à un usage particulier ou toute autre garantie concernant le Nasdaq 100 Index^{MD} ou toute donnée qui y est comprise. Sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, en aucun cas la responsabilité des sociétés ne saurait être engagée en raison de bénéfices non réalisés ou de dommages spéciaux, punitifs, indirects ou accessoires, même si elles ont été avisées de leur éventualité ou de la possibilité que ceux-ci se produisent.

Déclaration concernant le Fonds indice boursier international CIBC, le Fonds indice boursier européen CIBC, le Fonds indiciel marchés émergents CIBC et le Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC

Le Fonds indice boursier international CIBC, le Fonds indice boursier européen CIBC, le Fonds indiciel marchés émergents CIBC et le Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC (les *Fonds visés*) ne sont pas parrainés, endossés, vendus ni promus par Morgan Stanley Capital International Inc. (MSCI), ni par l'un ou l'autre des membres de son groupe, l'un ou l'autre de ses fournisseurs d'information ni tout autre tiers participant ou étant lié à la compilation, au calcul ou à la création de tout indice MSCI (collectivement, les *parties MSCI*). Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI. MSCI et les noms d'indices MSCI sont des marques de service de MSCI ou des membres de son groupe et ont été autorisés à être utilisés dans certains cas par CIBC et GACI (collectivement, le *titulaire de licence*). Aucune des parties MSCI ne garantit, expressément ou implicitement, aux propriétaires des parts des Fonds visés ou à toute personne du public l'utilité d'investir dans les OPC en général ou dans les Fonds visés en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI de suivre le rendement du marché boursier correspondant. MSCI

et les membres de son groupe sont les concédants de la licence de certaines marques de commerce et marques de service et de certains noms commerciaux ainsi que des indices MSCI déterminés, composés et calculés par MSCI, indépendamment des Fonds visés ou de l'émetteur ou du propriétaire des parts des Fonds visés. Aucune des parties MSCI n'est tenue de prendre en considération les besoins des émetteurs ou propriétaires des parts des Fonds visés pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Aucune des parties MSCI n'est responsable de la décision de la date d'émission, du nombre ou du prix des parts des Fonds visés devant être émises, ni ne participe à une telle décision. De même, aucune des parties MSCI ne participe à la détermination et au calcul du montant remboursable en espèces des parts des Fonds visés. Aucune des parties MSCI n'est obligée ou responsable vis-à-vis des propriétaires des parts des Fonds visés relativement à l'administration, aux activités de marketing ou à l'offre de ces parts.

Bien que MSCI obtienne des informations à inclure ou à utiliser dans le calcul des indices MSCI provenant de sources qu'elle considère fiables, aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, la précision et/ou l'exhaustivité de tout indice MSCI ou de toute information qui y est incluse. Aucune des parties MSCI ne garantit, expressément ou implicitement, les résultats devant être réalisés par le titulaire de licence, les clients du titulaire de licence ou ses contreparties, les émetteurs et les propriétaires des parts des Fonds visés ou toute autre personne ou entité, provenant de l'utilisation de tout indice MSCI ou de toute information qui y est incluse relativement aux droits autorisés aux termes des présentes ou pour toute autre utilisation. Aucune des parties MSCI n'est responsable de toute erreur, omission ou interruption de tout indice MSCI ou en rapport avec celui-ci ou de toute information qui y est incluse. En outre, aucune des parties MSCI ne garantit quoi que ce soit, expressément ou implicitement, et les parties MSCI déclinent par les présentes toute responsabilité liée à la qualité marchande ou à l'aptitude d'un emploi précis, en ce qui concerne tout indice MSCI et toute information qui y est incluse. Sans limiter ce qui précède, aucune des parties MSCI n'est responsable en aucun cas des préjudices (y compris les bénéfices perdus) directs, indirects, spéciaux, punitifs ou autres, même si la probabilité de tels préjudices a été communiquée.

Aucun acheteur, vendeur ou porteur de parts des Fonds visés, ni aucune autre personne ou entité ne doit utiliser ou mentionner un nom commercial, une marque de commerce ou une marque de service de MSCI afin de parrainer, de commercialiser ou de promouvoir les Fonds visés sans d'abord communiquer avec MSCI pour déterminer si sa permission est requise. En aucun cas une personne ou une entité ne peut invoquer une affiliation à MSCI sans la permission préalable écrite de MSCI.

Déclaration concernant le Fonds indice boursier américain élargi CIBC

« Wilshire[®] », « Wilshire IndexesSM » et « Wilshire 5000 Total Market IndexSM » sont des marques de service de Wilshire Associates Incorporated (*Wilshire*) que GACI est autorisée à utiliser aux termes de licences. L'ensemble du contenu des indices Wilshire IndexesSM et de l'indice Wilshire 5000 Total Market IndexSM est la propriété de © 2012 Wilshire Associates Incorporated, tous droits réservés. Wilshire n'a aucune relation avec GACI autre que l'octroi d'une licence à l'égard de l'indice Wilshire 5000 Total Market IndexSM et de ses marques de service aux fins d'utilisation relativement au Fonds indice boursier américain élargi CIBC.

Wilshire :

- ne parraine pas le Fonds indice boursier américain élargi CIBC et ne vend pas de parts de ce Fonds ni n'en fait la promotion;
- ne recommande pas qu'une personne investisse dans des parts du Fonds indice boursier américain élargi CIBC ou d'un autre fonds;
- n'assume aucune responsabilité ni obligation ni ne prend de décision à l'égard de l'échéancier de l'émission des parts du Fonds indice boursier américain élargi CIBC ainsi que du nombre ou du prix de ces parts;
- n'assume aucune responsabilité ni obligation à l'égard de l'administration, de la gestion ou de la commercialisation du Fonds indice boursier américain élargi CIBC;
- ne tient pas compte des besoins du Fonds indice boursier américain élargi CIBC ou des porteurs de parts du Fonds indice boursier américain élargi CIBC lors de l'établissement, de la composition ou du calcul de l'indice Wilshire 5000 Total Market IndexSM ni n'a aucune obligation de le faire.

Wilshire n'aura aucune responsabilité à l'égard du Fonds indice boursier américain élargi CIBC. Plus précisément,

- **Wilshire ne donne aucune garantie, expresse ou implicite :**
 - à l'égard des résultats que le Fonds indice boursier américain élargi CIBC, le propriétaire du Fonds indice boursier américain élargi CIBC ou toute autre personne obtiennent en raison de l'utilisation de l'indice Wilshire 5000 Total Market IndexSM ou des données de cet indice;
 - quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de l'indice Wilshire 5000 Total Market IndexSM ou des données connexes de cet indice;

- quant à la qualité marchande et à l'adaptation à un usage particulier ou à l'utilisation de l'indice Wilshire 5000 Total Market IndexSM et/ou des données connexes de cet indice;
- Wilshire ne sera pas responsable des erreurs, des omissions ni des interruptions dans l'indice Wilshire 5000 Total Market IndexSM ni les données connexes de cet indice;
- en aucun cas Wilshire ne sera responsable des pertes de bénéficiaires ni des dommages, dommages-intérêts ou pertes indirects, punitifs, spéciaux ou consécutifs, et ce, même si elle est au courant de la possibilité de tels dommages, dommages-intérêts ou pertes.

La convention de licence entre GACI et Wilshire n'est faite qu'à leur profit et non au profit des porteurs de parts du Fonds indice boursier américain élargi CIBC ou d'autres tiers.

Données produites par un tiers

Certains renseignements concernant les Fonds peuvent être communiqués à des tiers fournisseurs de services, qui les utilisent afin de produire leurs propres renseignements portant sur les Fonds. Ces renseignements de tiers fournisseurs de services, qui peuvent être rendus publics, ne sont pas cautionnés par la CIBC, les membres de son groupe ni les sous-conseillers en valeurs des Fonds.

Information propre à chaque Fonds mutuel décrit dans le présent document

À la rubrique *Information propre à chaque fonds*, vous trouverez le profil du Fonds, qui fournit les renseignements suivants :

Détail du Fonds

Ce tableau vous donne un bref aperçu de chacun des Fonds. Nous y indiquons le type d'OPC dont il s'agit, selon les catégories normalisées des fonds d'investissement, comme elles sont définies par le Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada (CIFSC). Le type de fonds peut changer à l'occasion, en même temps que les changements apportés aux catégories du CIFSC. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web du CIFSC au cifsc.org. Nous indiquons également les renseignements sur le conseiller en valeurs et le sous-conseiller en valeurs, selon le cas; si le Fonds ou le Portefeuille est un placement admissible pour des régimes enregistrés; les catégories de parts offertes; la date de création de chaque catégorie de parts; le taux annuel des frais de gestion pour chaque catégorie de parts; et le taux des frais d'administration fixes pour chaque catégorie de parts des Portefeuilles passifs.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Cette partie fait état des objectifs de placement de chacun des Fonds et des principales stratégies de placement que le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs utilise pour atteindre les objectifs de placement du Fonds.

Nous ne pouvons modifier les objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds sans d'abord obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui exercent leur droit de vote à une assemblée. À l'occasion, les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur consentement.

Chacun des Fonds suit les pratiques et restrictions ordinaires en matière de placement fixées par les autorités en valeurs mobilières du Canada, sauf pour ce qui est des dispenses que les Fonds ont reçues. Une description circonstanciée des dispenses figure dans la notice annuelle des Fonds.

Chacun des Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif dans des espèces ou des quasi-espèces, ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou celui des États-Unis, un organisme gouvernemental ou une société en prévision d'un repli du marché ou en réponse à un tel repli, par mesure de protection, aux fins de gestion de trésorerie ou pour les besoins d'une fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, l'actif d'un Fonds pourrait ne pas être pleinement investi selon les objectifs de placement du Fonds en tout temps.

Utilisation des instruments dérivés

Certains Fonds peuvent utiliser des instruments dérivés. Un Fonds ne peut utiliser des instruments dérivés que dans les limites permises par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, et que si l'utilisation des instruments dérivés est compatible avec les objectifs de placement du Fonds. Un instrument dérivé est un instrument financier dont la valeur est établie à partir de la valeur d'une variable sous-jacente, qui prend habituellement la forme d'un titre ou d'un actif. Il existe plusieurs types d'instruments dérivés, mais les instruments dérivés prennent habituellement la forme d'une convention entre deux parties visant l'achat ou la vente d'actifs, tels qu'un panier d'actions ou une obligation, à une date ultérieure selon un prix convenu. Les instruments dérivés les plus courants sont les contrats à terme, les contrats à livrer, les options et les swaps. Un Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture ou à des fins d'exposition réelle (autres que de couverture). Lorsqu'un Fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que de couverture, les lois sur les valeurs mobilières exigent qu'il détienne suffisamment d'espèces, de quasi-espèces ou d'autres titres pour être en mesure de couvrir ses positions sur instruments dérivés. Les options utilisées à des fins autres que de couverture représenteront au plus 10 % de la valeur liquidative d'un Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements d'un Fonds et de l'exposition aux devises. Vous trouverez des renseignements sur la façon dont un Fonds peut utiliser les instruments dérivés à la rubrique *Stratégies de placement* dans *Information propre à chaque Fonds mutuel décrit dans le présent document* de chacun des Fonds. Se reporter à la rubrique *Risque lié aux instruments dérivés* sous *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* pour de plus amples renseignements.

Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Une opération de prêt de titres est un contrat aux termes duquel un Fonds ou un Fonds sous-jacent prête des titres par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé en contrepartie d'une rémunération et d'une forme de garantie acceptable. Dans le cadre d'une opération de mise en pension, un Fonds ou un Fonds sous-jacent convient de vendre des titres contre espèces tout en acceptant l'obligation de racheter ces mêmes titres en espèces à une date ultérieure (et habituellement à un prix moindre). Dans le cadre d'une opération de prise en pension, un Fonds ou un Fonds sous-jacent achète des titres contre espèces tout en acceptant de revendre ces mêmes titres contre espèces à une date ultérieure (et habituellement à un prix supérieur).

Pour améliorer son rendement, un Fonds ou un Fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec ses objectifs de placement et qui sont autorisées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds doit recevoir une garantie acceptable correspondant à au moins 102 % :

- du cours du marché du titre prêté dans le cadre d'une opération de prêt de titres;
- du cours du marché du titre vendu dans le cadre d'une opération de mise en pension; ou
- de la somme prêtée dans le cadre d'une opération de prise en pension.

Les opérations de prise en pension et les opérations de prêt de titres se limitent à 50 % de la valeur liquidative d'un Fonds ou d'un Fonds sous-jacent, immédiatement après que le Fonds ou le Fonds sous-jacent a conclu une telle opération, sans tenir compte de sûretés ou d'espèces détenues. Se reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres sous Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Comprendre le risque et votre tolérance au risque constituent une partie importante d'un placement. Cette rubrique fait état des risques propres à chacun des Fonds. Vous y trouverez des renseignements généraux sur les risques de placement et les descriptions de chaque risque précis à la rubrique *Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans le Fonds?

Cette rubrique fait état du type d'épargnants à qui le Fonds peut convenir. À titre d'épargnant, l'aspect le plus important de votre plan financier est de comprendre :

- vos objectifs – ce que vous espérez obtenir de vos placements : une appréciation du capital, un revenu, une croissance ou une combinaison de ces éléments;
- la durée de votre placement – la période pendant laquelle vous pensez investir; et
- votre tolérance au risque – la mesure de volatilité de votre placement que vous êtes prêt à accepter.

Se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification des risques* pour de plus amples renseignements.

Méthodologie de classification des risques

Chaque année, nous vérifions le niveau de volatilité de chacun des Fonds pour nous assurer de son exactitude. Cette vérification est assujettie à tout changement apporté par l'Institut des Fonds d'investissements du Canada (IFIC) aux fourchettes de variation du rendement. À la date du présent prospectus simplifié, les niveaux de tolérance au risque sont comme suit :

Volatilité faible – pour les fonds dont le rendement varie habituellement entre environ 0 et 6 points de pourcentage au-dessus ou en dessous de leur rendement moyen (inclut généralement les fonds du marché monétaire et les fonds à revenu fixe canadien)

Volatilité faible à moyenne – pour les fonds dont le rendement varie habituellement entre environ 6 et 11 points de pourcentage au-dessus ou en dessous de leur rendement moyen (inclut généralement les fonds équilibrés et les fonds de répartition de l'actif)

Volatilité moyenne – pour les fonds dont le rendement varie habituellement entre environ 11 et 16 points de pourcentage au-dessus ou en dessous de leur rendement moyen (inclut généralement les fonds d'actions à grande capitalisation qui investissent dans des marchés établis)

Volatilité moyenne à élevée – pour les fonds dont le rendement varie habituellement entre environ 16 et 20 points de pourcentage au-dessus ou en dessous de leur rendement moyen (inclut généralement les fonds d'actions qui investissent dans des émetteurs à petite ou à moyenne capitalisation ou dans des pays spécifiques, ou encore dans des secteurs importants)

Volatilité élevée – pour les fonds dont le rendement varie de plus de 20 points de pourcentage au-dessus ou en dessous de leur rendement moyen (inclut généralement les fonds d'actions qui investissent dans des marchés émergents ou dans des secteurs plus pointus)

Ces recommandations visaient : à faire en sorte que les sociétés de gestion des OPC utilisent une méthodologie cohérente de classification des niveaux de volatilité des fonds; à améliorer la comparabilité du risque associé à la volatilité des fonds offerts

par les sociétés de fonds mutuels; à améliorer les informations que les courtiers fournissent aux épargnants; et à fournir un outil d'évaluation quantitative de la volatilité des fonds. L'équipe de travail sur la classification des risques des fonds de l'IFIC (*l'équipe de travail*) a déterminé qu'il était préférable de mesurer le risque de volatilité associé à un placement dans des OPC au moyen de l'écart-type (c.-à-d. la variation du rendement d'un fonds par rapport à son rendement moyen au cours d'une période donnée). Plus la variation des rendements est grande, plus la volatilité implicite est élevée et, par conséquent, plus l'écart est grand. Par exemple, si deux fonds ont un rendement moyen de 10 % sur une période de trois ans et que le fonds A présente des rendements de 5 %, de 10 % et de 15 % pour la première, la deuxième et la troisième années, respectivement, et que le fonds B présente des rendements de 1 %, de 2 % et de 27 %, respectivement, pour ces mêmes années, l'écart-type du fonds B serait supérieur du fait que les rendements s'éloignent davantage de la moyenne. Il convient également de noter que la volatilité passée d'un fonds n'est pas nécessairement représentative de la volatilité future. Nous avons décidé d'utiliser la mesure du risque recommandée par l'équipe de travail pour classer les risques associés aux Fonds. Comme il a été recommandé, nous avons passé en revue le niveau de risque de chaque Fonds d'après les écarts-types moyens obtenus sur une période continue de trois ans et une période continue de cinq ans (le cas échéant) et nous avons analysé les résultats en fonction des marges d'écarts-types qui sont définies par l'IFIC pour chaque classification de fonds du CIFSC établie par l'IFIC. Lorsque nous croyons que les résultats obtenus au moyen de ces méthodes sont inadéquats ou trompeurs pour les épargnants, nous pouvons, à notre seul gré, déterminer la catégorie de risque du Fonds en fonction d'autres facteurs, dont le type de placements qu'il fait et la liquidité de ces placements. Une copie de la méthodologie que nous utilisons pour identifier les niveaux de risque des Fonds peut être obtenue sur demande, sans frais, en nous appelant sans frais au 1-800-465-3863, ou en écrivant à la CIBC à l'adresse 18 York Street, Suite 1300, Toronto (Ontario) M5J 2T8.

Lorsque vous envisagez les risques associés à chaque Fonds, vous devriez vous demander comment le Fonds s'intégrerait à vos autres avoirs investis.

Politique en matière de distributions

Chaque Fonds précise ses intentions quant à la nature, au moment et à la fréquence de ses distributions dans sa rubrique *Politique en matière de distributions*. Les Fonds peuvent verser des distributions mensuellement, trimestriellement ou annuellement, mais la société de gestion peut décider de déclarer des distributions plus ou moins fréquemment si cela est jugé dans l'intérêt du Fonds et de ses porteurs de parts. Rien ne garantit le montant des distributions qui seront versées à l'égard d'une catégorie de parts et la *Politique en matière de distributions* peut être changée en tout temps.

La nature des distributions effectuées par un Fonds aux fins de l'impôt sur le revenu canadien ne sera déterminée qu'à la fin de chaque année d'imposition d'un Fonds. Selon les activités de placement du Fonds au cours de son année d'imposition, la nature des distributions peut ne pas correspondre à ce qui a été prévu initialement et qui est indiqué dans la *Politique en matière de distributions du Fonds*. Se reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour des renseignements sur la manière dont les distributions sont imposées.

Toutes les distributions seront réinvesties en parts additionnelles de la même catégorie du Fonds, sauf si vous nous donnez des instructions contraires. Se reporter à la rubrique *Distributions sous Services facultatifs* pour de plus amples renseignements.

Certaines distributions versées par certains Fonds peuvent constituer un remboursement de capital. Selon les conditions du marché, une partie importante des distributions d'un Fonds pourrait constituer un remboursement de capital pendant un certain temps, c'est-à-dire un remboursement de votre placement initial pour votre compte.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau vous fournit de l'information ayant pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds avec le coût d'un placement dans un autre OPC sur une période de 10 ans. Le tableau indique le montant des frais du Fonds qui s'appliqueraient à chaque tranche de 1 000 \$ de placement que vous effectuez, en présumant que le rendement annuel du Fonds est constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page par année et que son ratio des frais de gestion (RFG) est demeuré le même pendant toute la période de 10 ans que celui indiqué pour son dernier exercice. Le rendement et les frais réels du Fonds peuvent varier.

Les RFG tiennent compte de tous les frais d'un Fonds, y compris les taxes applicables. Le RFG n'inclut pas les frais, les différentiels ou les commissions de courtage, qui sont également payables par le Fonds, ni les frais payés directement par les épargnants. La rubrique *Frais* fournit plus de renseignements sur le coût d'un placement dans un Fonds.

Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Marché monétaire canadien	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	8 août 2008	1,00 %
Parts de catégorie privilégiée	2 janvier 1991	0,50 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- maximiser le revenu d'intérêt tout en tentant de préserver le capital et de maintenir la liquidité, en investissant principalement dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- s'efforce de maintenir une valeur liquidative de 10 \$ La part en répartissant le revenu du Fonds quotidiennement et en le distribuant mensuellement, mais cette valeur peut fluctuer;
- ajuste la durée des placements du Fonds en fonction des prévisions du conseiller en valeurs quant aux taux d'intérêt (il privilégie une courte durée moyenne s'il s'attend à une hausse des taux et une longue durée moyenne s'il s'attend à une baisse des taux);
- ajuste la répartition de l'actif selon la qualité du crédit en fonction de l'évaluation du conseiller en valeurs de l'attrait des bons du Trésor autres que ceux du gouvernement du Canada par rapport à ceux du gouvernement du Canada. Les ajustements apportés au portefeuille s'appuieront sur un examen des conditions macroéconomiques et des marchés financiers au Canada et à l'étranger; et
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez un revenu régulier et préférez un placement qui préserve votre capital;
- vous recherchez un placement à court terme liquide; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible.

Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net chaque jour et le distribue chaque mois.

Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	4,51	14,22	24,92	56,73 \$
Parts de catégorie privilégiée	3,90	12,28	21,52	48,98 \$

Fonds marché monétaire CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Marché monétaire canadien	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	30 novembre 1988	1,00 %
Parts de catégorie privilégiée	3 octobre 2006	0,30 %
Parts de catégorie O	17 mars 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- maximiser le revenu d'intérêt tout en tentant de préserver le capital et de maintenir la liquidité, en investissant principalement dans des titres d'emprunt à court terme de grande qualité émis par le gouvernement du Canada ou un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques et de sociétés de fiducie canadiennes et des billets de trésorerie assortis d'une note approuvée.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- s'efforce de maintenir une valeur liquidative de 10 \$ la part en répartissant le revenu du Fonds quotidiennement et en le distribuant mensuellement, mais cette valeur peut fluctuer;
- ajuste la durée des placements du Fonds en fonction des prévisions du conseiller en valeurs quant aux taux d'intérêt (il privilégie une courte durée moyenne s'il s'attend à une hausse des taux et une longue durée moyenne s'il s'attend à une baisse des taux);
- ajuste la répartition de l'actif selon la qualité du crédit en fonction de l'évaluation du conseiller en valeurs de l'attrait des bons du Trésor autres que ceux du gouvernement du Canada par rapport à ceux du gouvernement du Canada. Les ajustements apportés au portefeuille s'appuieront sur un examen des conditions macroéconomiques et des marchés financiers au Canada et à l'étranger;
- peut investir dans des effets de commerce, des acceptations bancaires, du papier commercial adossé à des actifs et dans toute autre forme de titres d'emprunt de société;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers, libellés en dollars canadiens, selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 20 % de la valeur liquidative du Fonds; et
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié aux titres adossés à des actifs et à des créances hypothécaires
- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général

Fonds marché monétaire CIBC

- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, un porteur de parts détenait environ 10,0 % des parts en circulation du Fonds)
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez un revenu régulier et préférez un placement qui préserve votre capital;
- vous recherchez un placement à court terme liquide; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible.

Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net chaque jour et le distribue chaque mois.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distribution* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	7,28	22,94	40,21	91,53 \$
Parts de catégorie privilégiée	3,79	11,95	20,95	47,69 \$

Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Marché monétaire américain	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	6 mai 1991	1,00 %
Parts de catégorie privilégiée	15 octobre 2007	0,35 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- maximiser le revenu tout en tentant de préserver le capital et de maintenir la liquidité, en investissant principalement dans des titres du marché monétaire américain et canadien, libellés en dollars américains, très liquides et présentant peu de risques.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- s'efforce de maintenir une valeur liquidative de 10 \$ US la part, en répartissant le revenu du Fonds quotidiennement et en le distribuant mensuellement, mais cette valeur peut fluctuer;
- ajuste la durée des placements du Fonds en fonction des prévisions du conseiller en valeurs quant aux taux d'intérêt (il privilégie une courte durée moyenne s'il s'attend à une hausse des taux et une longue durée moyenne s'il s'attend à une baisse des taux);
- ajuste la répartition de l'actif selon la qualité du crédit en fonction de l'évaluation du conseiller en valeurs de l'attrait des bons du Trésor autres que ceux du gouvernement du Canada par rapport à ceux du gouvernement du Canada. Les ajustements apportés au portefeuille s'appuient sur un examen des conditions macroéconomiques et des marchés financiers en Amérique du Nord et à l'étranger;
- peut investir dans des effets de commerce, des acceptations bancaires, du papier commercial adossé à des actifs et dans toute autre forme de titres d'emprunt de société; et
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié aux titres adossés à des actifs et à des créances hypothécaires
- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous souhaitez diversifier vos placements en convertissant une partie de vos avoirs en dollars américains;
- vous voulez un revenu régulier et recherchez un placement à court terme liquide; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net chaque mois.

Les gains en capital nets réalisés attribuables aux fluctuations de change peuvent être distribués aux épargnants annuellement, en décembre, sauf si nous choisissons, avant la dernière date d'évaluation de l'exercice, de les garder dans le Fonds, ce qui rendrait le Fonds redevable d'un impôt. Lorsque les gains en capital nets réalisés seront distribués aux épargnants, ils seront automatiquement réinvestis dans des parts additionnelles et toutes les parts en circulation seront regroupées en même temps afin d'assurer que la valeur liquidative par part soit maintenue à 10 \$ US. La distribution est ajoutée au prix de base rajusté du placement de l'épargnant et est incluse dans le revenu imposable de l'année où le gain est payé ou payable à l'épargnant.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	2,05	6,46	11,32	25,78 \$ US
Parts de catégorie privilégiée	1,44	4,53	7,93	18,05 \$ US

Fonds de revenu à court terme CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu fixe canadien à court terme	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	6 décembre 1974	1,25 %
Parts de catégorie privilégiée	19 décembre 2011	0,75 %
Parts de catégorie O	4 janvier 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer un revenu élevé et une certaine croissance du capital tout en tentant de préserver le capital en investissant principalement dans des hypothèques de premier rang grevant des propriétés résidentielles et commerciales situées au Canada et assurées aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation*, et dans des titres adossés à des créances hypothécaires et dans des titres d'emprunt à court terme émis par des sociétés et des gouvernements canadiens.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- ajuste la durée des placements du Fonds en fonction des prévisions du conseiller en valeurs quant aux taux d'intérêt (il privilégie une courte durée moyenne s'il s'attend à une hausse des taux et une longue durée moyenne s'il s'attend à une baisse des taux);
- répartit l'actif entre les secteurs du marché obligataire et hypothécaire (les obligations du gouvernement du Canada, les obligations provinciales, les obligations de sociétés, les hypothèques de premier rang et les titres adossés à des créances hypothécaires) selon la conjoncture. Des ajustements sont apportés au portefeuille afin d'opérer une diversification aux niveaux des échéances et des secteurs selon un examen des conditions macroéconomiques et des marchés financiers au Canada et ailleurs;
- peut investir dans des effets de commerce, des acceptations bancaires, du papier commercial adossé à des actifs et dans toute autre forme de titres d'emprunt de société;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre mais qui ne devrait généralement pas dépasser 20 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté relative aux actifs du Fonds en rapport avec les ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie en rapport avec l'opération de vente à découvert. Ces opérations peuvent être utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à

Fonds de revenu à court terme CIBC

découvert par le Fonds ne devra pas dépasser 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Les placements dans des hypothèques de premier rang peuvent être effectués directement ou indirectement au moyen de placements dans des titres adossés à des créances hypothécaires. Le Fonds n'a pas eu de participation directe dans des hypothèques de premier rang depuis le 4 mars 2008.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et
- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié aux titres adossés à des actifs et à des créances hypothécaires
- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez un niveau de revenu raisonnablement régulier;
- vous faites un placement à court ou à moyen terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net chaque mois et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre. Le montant des distributions n'est pas garanti et peut varier de temps à autre sans avis aux porteurs de parts.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	15,07	47,50	83,25	189,50 \$
Parts de catégorie privilégiée	6,05	19,07	33,42	76,06 \$

Fonds canadien d'obligations CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu fixe canadien	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	31 décembre 1987	1,25 %
Parts de catégorie privilégiée	15 octobre 2007	0,75 %
Parts de catégorie O	7 janvier 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer un revenu élevé et une certaine croissance du capital tout en tentant de préserver ce dernier en investissant principalement dans des obligations, des débetures et d'autres instruments d'emprunt émis par des sociétés et des gouvernements canadiens.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- a l'intention de positionner le portefeuille en tenant compte principalement de deux facteurs, soit la durée moyenne jusqu'à l'échéance et le choix des titres. En ce qui concerne la durée moyenne jusqu'à l'échéance du portefeuille, elle est rajustée en fonction des prévisions du conseiller en valeurs (il privilégie une courte durée moyenne s'il s'attend à une hausse des taux et une longue durée moyenne s'il s'attend à une baisse des taux);
- répartit l'actif entre les secteurs du marché obligataire (obligations du gouvernement du Canada, obligations provinciales et obligations de sociétés). Les ajustements apportés au portefeuille s'appuient sur un examen des conditions macroéconomiques et des marchés financiers au Canada et ailleurs, ainsi que sur des analyses approfondies de la solvabilité des émetteurs;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 30 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Fonds canadien d'obligations CIBC

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et
- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, deux porteurs de parts détenaient environ 20,1 % et 14,1 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds)
- risque lié aux obligations à faible cote
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

De plus, veuillez vous reporter à la rubrique *Produits liés à des fonds* pour connaître les risques potentiels associés aux produits liés à des fonds que nous ou un membre de notre groupe émettons qui sont liés au rendement d'un portefeuille de placements théoriques composé de parts du Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez un rendement plus élevé que celui offert par les instruments du marché monétaire et êtes prêt à accepter des risques additionnels;
- vous faites un placement à court ou à moyen terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net chaque mois et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre. Le montant des distributions n'est pas garanti et peut varier de temps à autre sans avis aux porteurs de parts.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	14,86	46,86	82,14	186,96 \$
Parts de catégorie privilégiée	6,15	19,39	33,99	77,36 \$

Fonds à revenu mensuel CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré canadien neutre	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc.* Toronto, Canada	
Sous-conseiller en valeurs	American Century Investment Management, Inc. ¹ Kansas City, États-Unis	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	22 septembre 1998	1,25 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

*GACI fournit directement des services de gestion des placements à une partie du Fonds.

1. Sous-conseiller en valeurs non résident qui n'est pas inscrit à titre de conseiller en Ontario.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer un revenu mensuel relativement constant tout en tentant de préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres d'emprunt et de participation.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- vise à procurer une plus-value grâce à un choix prudent de titres qui s'appuie sur une analyse fondamentale ascendante et au moyen de la répartition des éléments d'actif entre des espèces et des instruments de revenu fixe, des titres de participation tels que des actions ordinaires et privilégiées, des titres de fiducies de revenu et d'autres titres de participation. La répartition des éléments d'actif peut varier au fil du temps selon les prévisions du conseiller en valeurs et du sous-conseiller en valeurs à l'égard de l'économie et des marchés des capitaux;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut investir dans des parts d'autres OPC, qui peuvent être gérés par nous ou par les membres de notre groupe, dans une mesure qui variera de temps à autre mais qui ne devrait généralement pas dépasser 20 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 30 % de la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds peut augmenter l'exposition aux titres d'émetteurs étrangers d'un pourcentage additionnel de 5 % pour des raisons stratégiques;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Fonds à revenu mensuel CIBC

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et
- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites entreprises

De plus, veuillez vous reporter à la rubrique *Produits liés à des fonds* pour connaître les risques potentiels associés aux produits liés à des fonds que nous ou un membre de notre groupe émettons qui sont liés au rendement d'un portefeuille de placements théoriques composé de parts du Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez des distributions mensuelles raisonnablement constantes;
- vous faites un placement à moyen terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible ou modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions chaque mois. **Si le montant distribué excède le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le surplus constituera un remboursement de capital.** De façon générale, le Fonds prévoit que le montant total du remboursement de capital versé par le Fonds au cours d'une année ne devrait pas dépasser le montant de la plus-value non réalisée nette de l'actif du Fonds pour l'année. Une distribution qui vous est versée par un Fonds et qui est un remboursement de capital ne sera pas, de façon générale, incluse dans votre revenu. Toutefois, une telle distribution réduira de façon générale le prix de base rajusté de vos parts du Fonds et, par conséquent, vous pourriez réaliser un gain en capital imposable plus élevé (ou une perte en capital déductible moins élevée) sur une disposition ultérieure des parts. En outre, dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts d'un Fonds serait autrement un montant négatif en raison d'une distribution que vous auriez reçue sur des parts et qui constitue un remboursement de capital, le montant négatif sera réputé être un gain en capital que vous aurez réalisé grâce à une disposition des parts, et votre prix de base rajusté des parts serait alors augmenté du montant de ce gain réputé. Selon la conjoncture du marché, une partie importante de la distribution d'un Fonds peut être constituée d'un remboursement de capital pendant un certain temps. Les montants des distributions ne sont pas garantis et pourraient changer de temps à autre sans préavis aux porteurs de parts.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Fonds à revenu mensuel CIBC

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	15,07	47,50	83,25	189,50 \$

Fonds d'obligations mondiales CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Sous-conseiller en valeurs	Brandywine Global Investment Management, LLC ¹ Philadelphie, États-Unis	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	26 septembre 1994	1,50 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

1. Sous-conseiller en valeurs non résident qui n'est pas inscrit à titre de conseiller en Ontario.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer un revenu élevé et une certaine croissance du capital tout en tentant de préserver ce dernier en investissant principalement dans des titres d'emprunt libellés en devises étrangères émis par des sociétés ou des gouvernements canadiens ou non canadiens de même que par des organismes internationaux, comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, également appelée Banque mondiale.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- adopte une approche valeur fondée sur des rendements réels élevés et positionne le portefeuille en fonction de répartitions par pays, par devises et par secteurs, de la durée moyenne jusqu'à l'échéance et de l'échelonnement des échéances. Les ajustements apportés au portefeuille s'appuient sur un examen des conditions macroéconomiques et des marchés financiers à l'échelle mondiale, et plus particulièrement sur la recherche de pays caractérisés par des rendements réels élevés, une monnaie sûre assurant une protection et des rendements supérieurs, des environnements économique et politique favorables. Le Fonds identifie également des secteurs et des crédits attrayants sur une base cyclique;
- gère l'exposition aux devises et aux pays afin de protéger le capital et d'augmenter les rendements;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40;
- a été autorisé par les autorités canadiennes en valeurs mobilières à investir :
 - jusqu'à 20 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'achat, en titres de créance d'un émetteur, pour autant que ces titres de créance soient émis ou entièrement garantis quant au capital et à l'intérêt par des organismes supranationaux ou par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire canadien ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et soient notés « AA » par S&P Global Ratings ou aient reçu une cote équivalente de la part d'une ou de plusieurs autres agences de notation agréées; ou

Fonds d'obligations mondiales CIBC

- jusqu'à 35 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'achat, en titres de créance d'un émetteur, pour autant que ces titres soient émis par les émetteurs visés au paragraphe précédent et soient notés « AAA » par S&P Global Ratings ou aient reçu une note équivalente de la part d'une ou de plusieurs autres agences de notation agréées.

Les pourcentages précités ne peuvent être cumulés à l'égard d'un même émetteur; et

- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, quatre porteurs de parts détenaient environ 24,6 %, 23,2 %, 16,0 % et 15,8 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds)
- risque lié aux obligations à faible cote
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez une exposition internationale ou une exposition aux devises et aux titres d'emprunt étrangers;
- vous faites un placement à moyen terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible ou modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net trimestriellement et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	21,42	67,53	118,37	269,44 \$

Fonds mondial à revenu mensuel CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré mondial neutre	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc.* Toronto, Canada	
Sous-conseiller en valeurs	American Century Investment Management, Inc. ¹ Kansas City, États-Unis Brandywine Global Investment Management, LLC ¹ Philadelphie, États-Unis	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	8 décembre 2006	2,00 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

*GACI fournit directement des services de gestion des placements à une partie du Fonds.

1. Sous-conseiller en valeurs non résident qui n'est pas inscrit à titre de conseiller en Ontario.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer un revenu mensuel relativement constant et tenter de préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres d'emprunt et de titres de participation de sociétés du monde entier.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- vise à procurer une plus-value grâce à un choix prudent de titres qui s'appuie sur une analyse fondamentale ascendante et au moyen de la répartition des éléments d'actif entre des espèces et des instruments de revenu fixe, des titres de participation tels que des actions ordinaires et privilégiées, des titres de fiducies de revenu et d'autres titres de participation. La répartition des éléments d'actif du Fonds peut varier au fil du temps selon les prévisions du conseiller en valeurs et du sous-conseiller en valeurs à l'égard de l'économie et des marchés de capitaux;
- peut investir dans des parts d'autres OPC, qui peuvent être gérés par nous ou par les membres de notre groupe, dans une mesure qui variera de temps à autre mais qui ne devrait généralement pas dépasser 20 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Fonds mondial à revenu mensuel CIBC

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié aux obligations à faible cote
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez des distributions mensuelles raisonnablement constantes;
- vous faites un placement à moyen terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement de faible à modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions chaque mois. **Si le montant distribué excède le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le surplus constituera un remboursement de capital.** De façon générale, le Fonds prévoit que le montant total du remboursement de capital versé par le Fonds au cours d'une année ne devrait pas dépasser le montant de la plus-value non réalisée nette de l'actif du Fonds pour l'année. Une distribution qui vous est versée par un Fonds et qui est un remboursement de capital ne sera pas, de façon générale, incluse dans votre revenu. Toutefois, une telle distribution réduira de façon générale le prix de base rajusté de vos parts du Fonds et, par conséquent, vous pourriez réaliser un gain en capital imposable plus élevé (ou une perte en capital déductible moins élevée) sur une disposition ultérieure des parts. En outre, dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts d'un Fonds serait autrement un montant négatif en raison d'une distribution que vous auriez reçue sur des parts et qui constitue un remboursement de capital, le montant négatif sera réputé être un gain en capital que vous aurez réalisé grâce à une disposition des parts, et votre prix de base rajusté des parts serait alors augmenté du montant de ce gain réputé. Selon la conjoncture du marché, une partie importante de la distribution d'un Fonds peut être constituée d'un remboursement de capital pendant un certain temps. Les montants des distributions ne sont pas garantis et pourraient changer de temps à autre sans préavis aux porteurs de parts.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	21,12	66,57	116,68	265,60 \$

Fonds équilibré CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré canadien neutre	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc.* Toronto, Canada	
Sous-conseiller en valeurs	American Century Investment Management, Inc. ¹ Kansas City, États-Unis	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	31 décembre 1987	1,90 %

*GACI fournit directement des services de gestion des placements à une partie du Fonds.

1. Sous-conseiller en valeurs non résident qui n'est pas inscrit à titre de conseiller en Ontario.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- offrir un portefeuille équilibré composé surtout de titres canadiens productifs de revenu et de plus-value du capital, en investissant principalement dans des instruments du marché monétaire canadien, des titres d'emprunt et des actions ordinaires et privilégiées.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- investit dans une combinaison de titres de participation et de titres à revenu fixe émis par des gouvernements ou des sociétés;
- utilise une approche ascendante axée sur la valeur pour investir principalement dans des titres de participation de sociétés de haute qualité qui présentent un faible ratio cours/valeur comptable et un faible ratio cours/bénéfice et qui affichent un haut taux de rendement des actions;
- emploie une stratégie de répartition de l'actif s'appuyant sur les prévisions du conseiller en valeurs et du sous-conseiller en valeurs à l'égard de l'économie et du marché;
- outre les titres de participation (principalement des actions ordinaires), peut également acheter des titres convertibles en actions ordinaires, des parts de fiducies de revenu, des actions privilégiées et des parts d'autres OPC;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 30 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Fonds équilibré CIBC

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du Fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du Fonds dans un compte non enregistré;
- plus les frais du Fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le Fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez à la fois un revenu et un potentiel de croissance à long terme;
- vous faites un placement à moyen ou à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible ou modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer les revenus nets trimestriellement et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	24,60	77,55	135,93	309,42 \$

Fonds de revenu de dividendes CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré canadien d'actions	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	20 juin 2005	1,70 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- maximiser les remboursements selon une philosophie de placement prudente en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé de titres d'emprunt canadiens et de titres de participation canadiens qui génèrent un revenu.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- utilise une approche fondamentale pour investir principalement dans des parts de fiducies de revenu, des titres de participation produisant des dividendes et des titres à revenu fixe canadiens dont l'exposition à ces domaines varie selon leur potentiel à un moment donné;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 10 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Fonds de revenu de dividendes CIBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, un porteur de parts détenait environ 66,1 % des parts en circulation du Fonds)
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez à la fois un revenu et un potentiel de croissance à long terme;
- vous faites un placement à moyen ou à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible ou modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions chaque mois. **Si le montant distribué est supérieur au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds, le montant excédentaire constituera un remboursement de capital.** De façon générale, le Fonds prévoit que le montant total de tout remboursement de capital réalisé par le Fonds au cours de tout exercice ne devrait pas dépasser le montant de la plus-value nette non réalisée de l'actif du Fonds pour l'exercice. Une distribution qui vous est versée par le Fonds et qui constitue un remboursement de capital ne sera pas, de façon générale, incluse dans votre revenu. Toutefois, une telle distribution réduira de façon générale le prix de base rajusté de vos parts du Fonds et, par conséquent, vous pourriez réaliser un gain en capital imposable plus élevé (ou une perte en capital déductible moins élevée) sur une disposition ultérieure des parts. En outre, dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts du Fonds serait par ailleurs un montant négatif en raison d'une distribution que vous auriez reçue sur des parts et qui constitue un remboursement de capital, le montant négatif sera réputé être un gain en capital que vous aurez réalisé grâce à une disposition des parts, et le prix de base rajusté de vos parts serait alors augmenté du montant de ce gain réputé. Selon la conjoncture du marché, une partie importante des distributions du Fonds peut être constituée d'un remboursement de capital pendant un certain temps. Le montant des distributions n'est pas garanti et pourrait changer de temps à autre sans que les porteurs de parts en soient avisés.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	20,71	65,28	114,42	260,44 \$

Fonds de croissance de dividendes CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes de revenu	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	7 août 1991	1,70 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- maximiser le revenu et le potentiel de croissance du capital, en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes qui procurent des dividendes.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- a l'intention de positionner le portefeuille en se fondant sur deux facteurs : le besoin de repérer des actions qui présentent des dividendes intéressants et le besoin d'un potentiel de plus-value en capital;
- vise à procurer une plus-value grâce à un choix prudent de titres qui s'appuie sur une analyse fondamentale ascendante et au moyen de la répartition de l'actif entre des actions ordinaires et privilégiées, des obligations, des titres de fiducies de revenu et d'autres titres en fonction d'un examen de la conjoncture économique et de la situation des marchés financiers;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 10 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Fonds de croissance de dividendes CIBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à bénéficier d'un traitement fiscal plus favorable en investissant dans un fonds d'actions canadiennes, étant donné que les dividendes bénéficient d'une imposition plus avantageuse que le revenu en intérêts;
- vous faites un placement à moyen ou à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible ou modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net chaque trimestre et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	20,81	65,60	114,98	261,72 \$

Fonds d'actions canadiennes CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	30 novembre 1988	1,75 %
Parts de catégorie O	25 janvier 2012	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- trouve des actions qui présentent des caractéristiques de croissance soutenue parmi une multitude d'actions canadiennes qui se négocient à des cours raisonnables. Le Fonds vise à procurer une plus-value grâce à une sélection prudente des titres s'appuyant essentiellement sur une analyse fondamentale ascendante;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 10 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites entreprises

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une croissance à long terme au moyen de l'appréciation du capital;
- vous faites un placement à moyen ou à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	23,88	75,29	131,97	300,40 \$

Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	7 août 1997	1,75 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance du capital à long terme par l'appréciation du capital en investissant principalement dans des sociétés inscrites à la cote de la TSX.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- trouve des actions qui présentent des caractéristiques de valeur intéressantes parmi une multitude d'actions canadiennes qui se négocient à des cours raisonnables. Le Fonds vise à procurer une plus-value grâce à une sélection prudente des titres s'appuyant essentiellement sur une analyse fondamentale ascendante;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 10 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation

Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC

- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, quatre porteurs de parts détenaient environ 24,1 %, 20,7 %, 18,3 % et 16,1 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds)
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites entreprises

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une croissance à long terme au moyen de l'appréciation du capital;
- vous faites un placement à moyen ou à long terme; et
- vous préférez un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	21,63	68,18	119,51	272,02 \$

Fonds de petites capitalisations canadien CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions de PME canadiennes	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	7 août 1991	2,00 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital en investissant principalement dans des petites et moyennes sociétés canadiennes qui sont sous-évaluées ou qui présentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- trouve des actions qui présentent des caractéristiques de croissance soutenue parmi une multitude d'actions, essentiellement des actions de sociétés canadiennes à faible ou à moyenne capitalisation qui se négocient à des cours raisonnables. Le Fonds investira aussi dans des sociétés établies bien connues et vise à procurer une plus-value grâce à une sélection prudente des titres s'appuyant essentiellement sur une analyse fondamentale ascendante;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 10 % de la valeur liquidative du Fonds;
- a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir : i) dans des FNB qui cherchent à fournir des résultats quotidiens reproduisant un multiple de 200 % ou un multiple inversé allant jusqu'à 200 % du rendement quotidien d'un indice boursier donné fondé sur de nombreux titres (*l'indice sous-jacent* du FNB); ii) dans des FNB qui cherchent à fournir des résultats quotidiens reproduisant un multiple inversé allant jusqu'à 100 % du rendement quotidien de leur indice sous-jacent (*les FNB inversés*); iii) dans des FNB qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou de l'argent ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont le sous-jacent est l'or ou l'argent sans effet de levier; et iv) dans des FNB qui cherchent à reproduire un multiple de 200 % du rendement de l'or ou de l'argent ou de la valeur d'un instrument dérivé visé dont le sous-jacent est l'or ou l'argent sans effet de levier (*collectivement, les FNB sous-jacents*).
 - Aux termes de cette dispense, ces Fonds peuvent également acheter de l'or et des certificats d'or (*or*) et de l'argent, des certificats d'argent et des instruments dérivés visés dont le sous-jacent est l'argent, ou un instrument dérivé visé dont le sous-jacent est l'argent sans effet de levier (*argent*). L'or et l'argent sont collectivement appelés *produits aurifères et argentifères*.
 - La dispense est assujettie aux conditions suivantes : a) l'investissement par un Fonds dans les titres d'un FNB sous-jacent et/ou dans de l'argent est conforme à l'objectif de placement fondamental du Fonds; b) le Fonds ne vend pas de titres d'un FNB sous-jacent à découvert; c) les FNB sont négociés en bourse au Canada ou aux États-Unis; d) les FNB sont traités comme des instruments dérivés visés; et e) un maximum de 20 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'achat, se compose, au total, des FNB sous-jacents et de tous les titres vendus à découvert par le Fonds;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée

Fonds de petites capitalisations canadien CIBC

appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et

- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites entreprises

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une croissance à long terme grâce à la plus-value du capital;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré ou élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	26,24	82,72	144,99	330,04 \$

Fonds d'actions américaines CIBC

Détails du Fonds

Type d'OPC	Actions américaines	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Sous-conseiller en valeurs	American Century Investment Management, Inc. ¹ Kansas City, États-Unis	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	29 septembre 2006	1,75 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

1. Sous-conseiller en valeurs non résident qui n'est pas inscrit à titre de conseiller en Ontario.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- obtenir une croissance à long terme du capital en investissant dans un portefeuille diversifié composé essentiellement de titres de participation de sociétés établies principalement aux États-Unis.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- investira principalement dans des sociétés pour lesquelles les mouvements du cours des actions suivent la croissance du bénéfice et du revenu, plutôt que les prévisions économiques générales;
- choisit des sociétés ayant un bénéfice et un revenu croissant à un rythme s'intensifiant. Cela comprend des sociétés dont le taux de croissance, bien qu'encore négatif, est moins négatif qu'au cours de périodes précédentes, et des sociétés dont le taux de croissance devrait s'intensifier. En plus de l'intensification de la croissance, le Fonds examine également des sociétés affichant un cours fort relativement à leurs homologues. Ces techniques sont utilisées par le sous-conseiller en valeurs afin d'acheter ou de détenir les actions de sociétés ayant des perspectives de croissance favorables et de vendre les actions de sociétés dont les caractéristiques ne respectent plus leurs critères;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et

Fonds d'actions américaines CIBC

- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, trois porteurs de parts détenaient environ 28,8 %, 26,1 % et 11,2 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds)
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition aux titres de participation négociés sur les principaux marchés des États-Unis;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer des distributions du revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	18,86	59,45	104,20	237,20 \$

Fonds petites sociétés américaines CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions de PME américaines	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Sous-conseiller en valeurs	The Boston Company Asset Management, LLC ¹ Boston, États-Unis	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	11 décembre 1995	2,00 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

1. Sous-conseiller en valeurs non résident qui n'est pas inscrit à titre de conseiller en Ontario.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital en investissant principalement dans de petites sociétés américaines, y compris dans des titres de participation de sociétés ouvertes inscrites aux bourses américaines qui sont sous-évaluées ou qui semblent présenter un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- investit principalement dans des titres de sociétés qui sont sous-évaluées selon une recherche fondamentale, qui se concentre sur l'identification d'incompatibilités entre la valeur intrinsèque d'un titre et son cours constaté;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et
- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Fonds petites sociétés américaines CIBC

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites entreprises

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une croissance à long terme grâce à la plus-value du capital en investissant principalement dans des petites sociétés américaines;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré ou élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	27,98	88,21	154,61	351,94 \$

Fonds d'actions mondiales CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	1 ^{er} janvier 1988	1,75 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de participation de sociétés étrangères situées en Amérique du Nord, en Europe, en Extrême-Orient et dans le bassin du Pacifique.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- présente trois volets décisionnels en matière de gestion. Le premier concerne la pondération de certaines régions ou de certains pays du monde; le deuxième utilise une stratégie propre aux devises qui assurera une protection contre les fluctuations des devises et en tirera avantage; et le troisième se fonde sur l'analyse des secteurs d'activité et des titres;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Fonds d'actions mondiales CIBC

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez un fonds d'actions de croissance fortement diversifié entre de nombreuses sociétés et divers pays dans le monde;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	28,50	89,84	157,47	358,44 \$

Fonds d'actions internationales CIBC

Détails du Fonds

Type d'OPC	Actions internationales	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Sous-conseiller en valeurs	American Century Investment Management, Inc. ¹ Kansas City, États-Unis	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	29 septembre 2006	2,00 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

1. Sous-conseiller en valeurs non résident qui n'est pas inscrit à titre de conseiller en Ontario.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- obtenir une croissance à long terme grâce à la plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de participation de sociétés étrangères établies en Europe, en Extrême-Orient et sur le littoral du Pacifique.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- utilise divers outils de recherche analytique afin d'identifier et d'évaluer les tendances en matière de bénéfice, de revenu et d'autres éléments commerciaux fondamentaux;
- peut diversifier les titres qu'il détient dans différents pays et régions géographiques en vue de gérer les risques du Fonds;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et
- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, quatre porteurs de parts détenaient environ 23,6 %, 21,7 %, 19,7 % et 14,4 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds)
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition aux titres de participation de sociétés internationales;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	20,40	64,31	112,71	256,55 \$

Fonds d'actions européennes CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions européennes	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	11 décembre 1995	2,00 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital en investissant principalement dans des titres de participation de moyennes et de grandes sociétés situées dans des pays de choix membres de l'Union européenne, ainsi que dans des titres émis par des sociétés provenant d'autres pays européens dotés d'une tradition boursière ou d'autres pays européens moins développés.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- met l'accent sur les secteurs ayant généré des bénéfices au-dessus de la moyenne de façon constante et prévisible en investissant dans des titres tels que des actions ordinaires, des actions privilégiées, des obligations convertibles et des bons de souscription;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et
- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Fonds d'actions européennes CIBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, trois porteurs de parts détenaient environ 37,4 %, 31,0 % et 14,1 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds)
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous souhaitez tirer parti du potentiel de plus-value du capital de sociétés européennes;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	26,75	84,33	147,82	336,48 \$

Fonds de marchés émergents CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions des marchés émergents	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Sous-conseiller en valeurs	Victory Capital Investment Inc. ¹ Brooklyn, États-Unis	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	11 décembre 1995	2,25 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

1. Sous-conseiller en valeurs non résident qui n'est pas inscrit à titre de conseiller en Ontario.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés exerçant leurs activités ou gagnant des revenus importants dans un pays émergent. Un pays émergent est un pays inclus dans l'indice marchés émergents MSCI.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- peut appliquer une méthode ascendante de sélection des actions et intégrer une recherche fondamentale traditionnelle et quantitative afin de réaliser une plus-value. L'approche vise à repérer les titres qui sont négociés à des cours relatifs attrayants, affichant des changements fondamentaux positifs durables et des examens estimatifs des bénéfices. La méthode ascendante de sélection favorise le positionnement du pays et du secteur;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et

Fonds de marchés émergents CIBC

- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, trois porteurs de parts détenaient environ 49,4 %, 19,2 % et 11,6 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds)
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites entreprises

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition aux économies en croissance rapide et émergentes du monde;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	30,03	94,67	165,94	377,74 \$

Fonds Asie-Pacifique CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions d'Asie-Pacifique	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	28 septembre 1993	2,25 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital en investissant principalement dans des titres de participation ou des titres convertibles en des titres de participation émis par des sociétés situées en Asie, sur le littoral du Pacifique, en Australasie et sur le sous-continent indien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- comporte deux approches distinctes : le choix des titres et la gestion tactique des devises;
- recourt à une sélection de titres au moyen d'une approche ascendante pour le choix des sociétés en se fondant sur quatre critères de placement : la croissance du secteur, les entraves à l'accès, la gestion de la société et l'évaluation fondamentale. Ce processus nécessite de détecter les sociétés de la région de l'Asie-Pacifique démontrant une grande stabilité, une forte liquidité et un historique de rendement éprouvé;
- utilise une approche de gestion des devises tactique descendante au moyen de modèles quantitatifs exclusifs qui mettent l'accent sur une évaluation clé et des facteurs cycliques pour produire un classement provisoire des devises. Le classement est soumis à une analyse qualitative poussée qui s'appuie sur le jugement de l'équipe du conseiller en valeurs chargée des devises, sur les connaissances des consultants externes et sur la recherche menée par l'équipe de répartition des actifs du conseiller en valeurs. En vue d'ajouter de la valeur, le Fonds pourrait augmenter ou réduire la couverture sur les devises individuelles ayant cours dans la région de l'Asie-Pacifique;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Fonds Asie-Pacifique CIBC

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et
- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, trois porteurs de parts détenaient environ 44,1 %, 17,4 % et 11,2 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds)
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition précise au potentiel de croissance future que présentent l'Asie et les régions avoisinantes;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	30,14	95,00	166,52	379,03 \$

Fonds Amérique latine CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions géographiques	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Sous-conseiller en valeurs	The Boston Company Asset Management, LLC ¹ Boston, États-Unis	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	18 septembre 1996	2,25 %

1. Sous-conseiller en valeurs non résident qui n'est pas inscrit à titre de conseiller en Ontario.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital en investissant principalement dans des titres de sociétés exerçant leurs activités ou gagnant des revenus importants en Amérique latine, notamment au Mexique et dans tous les pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- utilise une approche ascendante pour le choix des sociétés s'appuyant sur des caractéristiques d'appréciation de la valeur, des principes commerciaux rigoureux et une force commerciale positive. Cette approche cible des sociétés qui démontrent que leurs revenus, la structure de leurs coûts et leurs bénéfices suivent une évolution positive et soutenue. La répartition par pays est une composante du choix des titres;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Fonds Amérique latine CIBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, un porteur de parts détenait environ 10,7 % des parts en circulation du Fonds)
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition précise au potentiel de croissance future en Amérique latine;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	30,85	97,26	170,48	388,06 \$

Fonds petites sociétés internationales CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions internationales	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Sous-conseiller en valeurs	American Century Investment Management, Inc. ¹ Kansas City, États-Unis	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	22 septembre 1997	2,25 %

1. Sous-conseiller en valeurs non résident qui n'est pas inscrit à titre de conseiller en Ontario.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital en investissant principalement dans de petites sociétés situées partout dans le monde.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- utilise une approche ascendante dans le cadre du choix des sociétés en s'appuyant sur leur mérite individuel, compte tenu des thèmes et des tendances qui peuvent avoir une incidence sur le rendement futur. Cette approche cible des sociétés qui manifestent un potentiel de croissance extraordinaire ou qui sont sous-évaluées compte tenu de paramètres établis;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et
- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites entreprises

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition aux titres de participation de petites sociétés internationales;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré ou élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	29,83	94,03	164,82	375,17 \$

Fonds sociétés financières CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions de services financiers	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	22 septembre 1997	2,00 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital en investissant principalement dans des sociétés qui œuvrent dans le secteur des services financiers canadiens.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- recherche des actions et des sous-secteurs du secteur des services financiers, des parts de fiducies de placement immobilier et des actions immobilières qui pourront vraisemblablement obtenir des rendements supérieurs au cours des périodes à venir. Les ajustements apportés au portefeuille sont fondés sur un examen des tendances et des thèmes macroéconomique et sur une recherche qui consiste à trouver des sociétés qui manifestent un fort potentiel de croissance des bénéfices et dont les actions se négocient à un coût raisonnable sur le marché;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne dépassera pas 49 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité

Fonds sociétés financières CIBC

- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition précise au secteur des services financiers;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	27,68	87,25	152,93	348,10 \$

Fonds ressources canadiennes CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions de ressources naturelles	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	21 août 1995	1,75 %
Parts de catégorie O	30 octobre 2015	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés canadiennes du secteur des ressources naturelles canadiennes ou qui en dépendent indirectement.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- identifie les marchandises, les titres et les sous-secteurs des groupes de ressources et liés aux ressources qui devraient surpasser leur rendement. Les données fondamentales du secteur (niveaux d'offre et de demande de marchandises) sont évaluées pour former un point de vue et repérer des possibilités. Les ajustements du portefeuille sont fondés sur une évaluation des données fondamentales du secteur et des sociétés, y compris l'analyse des états financiers, l'évaluation des actifs, les perspectives de croissance future et l'évaluation des équipes de direction des sociétés. Pour décider d'acheter ou de vendre un placement, il est tenu compte de la question de savoir si le titre offre une bonne valeur par rapport aux perspectives de valeur et de croissance de la société sous-jacente;
- peut investir dans des titres à revenu fixe dans le secteur de l'énergie et des matières premières;
- peut investir dans des sociétés et des fiducies de revenu à petite, à moyenne et à grande capitalisation;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 45 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut s'écarter provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en investissant son actif dans des espèces ou des quasi-espèces, ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou des États-Unis, un organisme gouvernemental ou une société, dans l'espoir de protéger et de préserver son actif pendant un repli du marché ou pour d'autres raisons;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- a été autorisé par les autorités canadiennes en valeurs mobilières à investir 10 % de la valeur liquidative du Fonds directement et indirectement dans des marchandises physiques telles que les métaux précieux et d'autres métaux et minéraux, notamment au moyen a) d'instruments dérivés dont un sous-jacent est l'argent, le platine et le palladium et b) de fonds négociés en bourse au Canada ou aux États-Unis, dont le sous-jacent est l'or, l'argent, le platine ou le palladium (*FNB sous-jacents*), à la condition que le Fonds ne vende pas de titres d'un FNB sous-jacent à découvert et que les titres du FNB sous-jacent soient traités comme des instruments dérivés visés aux fins de la partie 2 du Règlement 81-102;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée

appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et

- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et
- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites entreprises

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition précise au secteur des ressources;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	26,34	83,04	145,55	331,33 \$

Fonds énergie CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions du secteur de l'énergie	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	25 juillet 1996	1,75 %
Parts de catégorie O	3 mai 2012	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital en investissant principalement dans des actions et d'autres titres de sociétés canadiennes œuvrant directement ou indirectement dans le secteur canadien de l'énergie.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- identifie les marchandises, les titres et les sous-secteurs des groupes de l'énergie, des infrastructures d'énergie et liés à l'énergie qui devraient surpasser leur rendement. Les ajustements du portefeuille sont fondés sur une évaluation des données fondamentales du secteur et des sociétés, y compris l'analyse des états financiers, l'évaluation des actifs, les perspectives de croissance future et l'évaluation des équipes de direction des sociétés. Pour décider d'acheter ou de vendre un placement, il est tenu compte de la question de savoir si le titre offre une bonne valeur par rapport aux perspectives de valeur et de croissance de la société sous-jacente;
- peut investir dans des titres à revenu fixe dans le secteur de l'énergie;
- peut investir dans des sociétés et des fiducies de revenu à petite, à moyenne et à grande capitalisation;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 45 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut s'écarter provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en investissant son actif dans des espèces ou des quasi-espèces, ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou des États-Unis, un organisme gouvernemental ou une société, dans l'espoir de protéger et de préserver son actif pendant un repli du marché ou pour d'autres raisons;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Fonds énergie CIBC

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et
- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites entreprises

Du 10 juin 2016 au 9 juin 2017, les titres suivants d'un émetteur ont représenté plus de 10 % de l'actif du Fonds à une fin de mois donnée (pourcentage maximal indiqué) : Mines Agnico Eagle Limitée (10,54 %) et Newmont Mining Corp. (10,05 %). Plus le Fonds concentre son actif dans un seul émetteur, plus il peut être volatil et moins diversifié; par conséquent, il peut être plus difficile d'obtenir un prix privilégié en cas de rachat important par des porteurs de parts. Se reporter aux rubriques *Risque lié à la concentration* (page 3) et *Risque lié au manque de liquidité* (page 8).

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition précise au secteur de l'énergie;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	25,73	81,10	142,15	323,59 \$

Fonds immobilier canadien CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions de l'immobilier	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Sous-conseiller en valeurs	Lincluden Investment Management Limited (un membre du groupe de Morguard Financial Corp.) Mississauga, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	22 septembre 1997	2,00 %
Parts de catégorie O	30 octobre 2015	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital en investissant principalement dans le secteur immobilier canadien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- utilise une approche ascendante dans le cadre du choix des sociétés s'appuyant sur une évaluation de la qualité des propriétés et sur une évaluation des antécédents de la direction. Cette approche cible des titres qui sont sous-évalués par rapport à d'autres titres similaires selon des paramètres établis tels que les ratios cours/bénéfice, cours/flux de trésorerie et cours/valeur comptable, etc. Le Fonds investira principalement dans des parts de fiducies de placement immobilier et des actions immobilières canadiennes cotées en bourse;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 35 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites entreprises

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition précise au secteur immobilier;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	29,42	92,74	162,55	370,01 \$

Fonds métaux précieux CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions de métaux précieux	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	25 juillet 1996	1,75 %
Parts de catégorie O	3 mai 2012	Négoiés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital en investissant principalement dans des sociétés canadiennes œuvrant directement ou indirectement dans le secteur des métaux précieux et directement dans le secteur des métaux précieux sous forme de lingots, de pièces ou de certificats.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- identifie les marchandises, les titres et les sous-secteurs des groupes de l'or, de l'argent et des métaux et minéraux précieux qui devraient surpasser leur rendement. Les ajustements du portefeuille sont fondés sur une évaluation des données fondamentales du secteur et des sociétés, y compris l'analyse des états financiers, l'évaluation des actifs, les perspectives de croissance future et l'évaluation des équipes de direction des sociétés;
- peut investir dans des titres à revenu fixe dans les sous-secteurs de l'or et des métaux précieux;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 45 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut s'écarter provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en investissant son actif dans des espèces ou des quasi-espèces, ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou des États-Unis, un organisme gouvernemental ou une société, dans l'espoir de protéger et de préserver son actif pendant un repli du marché ou pour d'autres raisons;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- a été autorisé par les autorités canadiennes en valeurs mobilières à s'écarter des restrictions et pratiques ordinaires établies pour investir i) directement et indirectement jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans des marchandises physiques telles que les pierres précieuses, les métaux précieux et les minéraux précieux; ii) plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds, directement ou indirectement, dans l'or et/ou des certificats d'or autorisés (y compris au moyen d'un placement dans des instruments dérivés dont un sous-jacent est l'or); iii) indirectement dans a) l'argent, le platine et le palladium, y compris au moyen d'instruments dérivés dont un sous-jacent est l'argent, le platine et le palladium, et b) dans des fonds négociés en bourse au Canada ou aux États-Unis, dont le sous-jacent est l'or, l'argent, le platine ou le palladium (*FNB sous-jacents*), à la condition qu'un maximum de 20 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment du placement, soit investi, directement ou indirectement, dans l'argent, le platine ou le palladium au total (y compris au moyen des FNB sous-jacents et de l'exposition sous-jacente au marché des instruments dérivés visés), qu'un maximum de 10 % de la valeur liquidative du Fonds, selon sa valeur marchande au moment du placement, soit investi dans l'argent, le platine ou le

Fonds métaux précieux CIBC

palladium, que le Fonds ne vende pas de titres d'un FNB sous-jacent à découvert et que les titres du FNB sous-jacent soient traités comme des instruments dérivés visés aux fins de la partie 2 du Règlement 81-102;

- peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et
- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites entreprises

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition précise au secteur des métaux précieux;
- vous faites des placements à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	26,45	83,38	146,13	332,62 \$

Fonds mondial de technologie CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégorie de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	11 décembre 1995	2,00 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital en investissant à l'échelle internationale, principalement dans des sociétés des domaines du développement, de l'application, de la production ou de la distribution de produits et de services scientifiques et technologiques.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- utilise les recherches ascendantes quantitatives et fondamentales afin de composer un portefeuille bien diversifié axé sur les actions qui devraient surpasser le rendement du secteur au cours des prochaines périodes. Le Fonds investit dans les sous-secteurs suivants : matériel informatique, logiciels, services informatiques, services de télécommunications, santé et Internet;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et
- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

Fonds mondial de technologie CIBC

- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites entreprises

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition précise aux secteurs des sciences et de la technologie;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	30,55	96,30	168,79	384,20 \$

Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu fixe canadien à court terme	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	28 septembre 1993	1,25 %
Parts de catégorie privilégiée	25 novembre 2011	0,75 %
Parts de catégorie institutionnelle	12 mars 2012	0,60 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer un revenu élevé et une certaine croissance du capital tout en tentant de préserver ce dernier. Le Fonds est géré de manière à dégager un rendement similaire à celui de l'indice obligataire à court terme FTSE TMX Canada. L'indice obligataire à court terme FTSE TMX Canada se veut représentatif du marché obligataire à court terme au Canada. Il comprend des obligations dont la durée résiduelle est égale ou supérieure à un an et inférieure ou égale à cinq ans.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- emploie des stratégies de gestion passive de manière à créer un portefeuille présentant des caractéristiques semblables à celles de l'indice obligataire à court terme FTSE TMX Canada, ce qui permet au Fonds de dégager un rendement qui suit de près celui de cet indice;
- peut investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers libellés en dollars canadiens selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 5 % de la valeur liquidative du Fonds; et
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, trois porteurs de parts détenaient environ 39,0 %, 19,3 % et 15,1 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds)
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez un revenu régulier et des rendements semblables à ceux de l'indice obligataire à court terme FTSE TXM Canada;
- vous faites un placement à court ou à moyen terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net chaque mois et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	11,17	35,22	61,73	140,52 \$
Parts de catégorie privilégiée	3,90	12,28	21,52	48,98 \$
Parts de catégorie institutionnelle	2,56	8,08	14,16	32,24 \$

Fonds indice obligataire canadien CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu fixe canadien	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	22 septembre 1997	1,00 %
Parts de catégorie privilégiée	24 novembre 2011	0,75 %
Parts de catégorie institutionnelle	22 juin 2012	0,60 %
Parts de catégorie O	22 mai 2013	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer un revenu élevé et une certaine croissance du capital tout en tentant de préserver ce dernier. Le Fonds est géré de manière à dégager un rendement qui suit de près celui de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada. L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada comprend plus de 900 obligations canadiennes négociables visant à rendre compte du rendement de l'ensemble du marché canadien des obligations de bonne qualité.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- emploie des stratégies de gestion passive de manière à créer un portefeuille présentant des caractéristiques semblables à celles de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, ce qui permet au Fonds de dégager un rendement qui suit de près celui de cet indice;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers libellés en dollars canadiens selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 5 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, un porteur de parts détenait environ 24,9 % des parts en circulation du Fonds)
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Fonds indice obligataire canadien CIBC

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez des rendements semblables à ceux de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada;
- vous faites un placement à court ou à moyen terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net chaque trimestre et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	11,89	37,48	65,69	149,54 \$
Parts de catégorie privilégiée	4,00	12,61	22,10	50,29 \$
Parts de catégorie institutionnelle	2,56	8,08	14,16	32,24 \$

Fonds indice obligataire mondial CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	3 février 1998	1,20 %
Parts de catégorie privilégiée	12 décembre 2011	0,75 %
Parts de catégorie institutionnelle	5 mars 2015	0,60 %
Parts de catégorie O	5 juillet 2017	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer un revenu élevé et une certaine croissance du capital tout en tentant de préserver ce dernier. Le Fonds est géré de manière à dégager un rendement similaire à celui de l'indice mondial d'obligations de gouvernements JP Morgan (sauf le Canada). L'indice mondial d'obligations de gouvernements JP Morgan (sauf le Canada) se veut représentatif du marché obligataire gouvernemental à l'échelle mondiale, à l'exclusion du Canada. En ne comprenant que les émissions négociées, l'indice fournit une évaluation réaliste du rendement du marché aux investisseurs internationaux.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- emploie des stratégies de gestion passive de manière à créer un portefeuille présentant des caractéristiques semblables à celles de l'indice mondial d'obligations de gouvernements JP Morgan (sauf le Canada), ce qui permet au Fonds de dégager un rendement qui suit de près celui de cet indice en dollars canadiens;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40;
- a été autorisé par les autorités canadiennes en valeurs mobilières à investir :
 - jusqu'à 20 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'achat, en titres de créance d'un émetteur, pour autant que ces titres de créance soient émis ou entièrement garantis quant au capital et à l'intérêt par des organismes supranationaux ou par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire canadien ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et soient notés « AA » par S&P Global Ratings ou aient reçu une note équivalente de la part d'une ou de plusieurs autres agences de notation agréées; ou
 - jusqu'à 35 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'achat, en titres de créance d'un émetteur, pour autant que ces titres soient émis par les émetteurs visés au paragraphe précédent et soient notés « AAA » par S&P Global Ratings ou aient reçu une note équivalente de la part d'une ou de plusieurs autres agences de notation agréées.

Les pourcentages précités ne peuvent être cumulés à l'égard d'un même émetteur; et

Fonds indice obligataire mondial CIBC

- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, un porteur de parts détenait environ 25,8 % des parts en circulation du Fonds)
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez des rendements semblables à ceux de l'indice mondial d'obligations de gouvernements JP Morgan (sauf le Canada);
- vous faites un placement à moyen terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible ou modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	12,20	38,46	67,41	153,43 \$
Parts de catégorie privilégiée	5,13	16,16	28,32	64,46 \$
Parts de catégorie institutionnelle	3,59	11,32	19,83	45,14 \$

Fonds indiciel équilibré CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré canadien à revenu fixe	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	4 décembre 1998	1,00 %
Parts de catégorie privilégiée	23 novembre 2011	0,75 %
Parts de catégorie institutionnelle	27 novembre 2014	0,60 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- offrir une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital et un revenu en investissant principalement dans une combinaison de titres d'emprunt, de titres de participation et d'options, de contrats à terme et de contrats à livrer fondés sur des indices boursiers canadiens, américains et internationaux.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- emploie des stratégies de gestion passive de manière à créer un portefeuille présentant des caractéristiques semblables à celles d'un indice mixte qui permet au Fonds de dégager un rendement qui suit de près celui de l'indice. L'indice mixte est composé à 35 % de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, à 35 % de l'indice composé S&P/TSX, à 15 % de l'indice rendement total S&P 500, à 8 % de l'indice FTSE TMX Canada des bons du Trésor à 91 jours et à 7 % de l'indice MSCI EAEO;
- peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion, mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 22 % de la valeur liquidative du Fonds;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse

Fonds indiciel équilibré CIBC

- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez un rendement semblable à celui de l'indice mixte;
- vous recherchez tant le revenu que la possibilité d'une croissance à long terme;
- vous faites un placement à moyen ou à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible ou modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	12,30	38,78	67,97	154,71 \$
Parts de catégorie privilégiée	3,79	11,95	20,95	47,69 \$
Parts de catégorie institutionnelle	2,56	8,08	14,16	32,24 \$

Fonds indice boursier canadien CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	25 juillet 1996	1,00 %
Parts de catégorie privilégiée	23 novembre 2011	0,75 %
Parts de catégorie institutionnelle	29 novembre 2011	0,60 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital. Le Fonds est géré de manière à dégager un rendement similaire à celui de l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX se veut représentatif du marché canadien des actions. Il comprend les sociétés les plus importantes inscrites à la cote de la TSX.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- emploie des stratégies de gestion passive de manière à créer un portefeuille présentant des caractéristiques semblables à celles de l'indice composé S&P/TSX, ce qui permet au Fonds de dégager un rendement qui suit de près celui de cet indice;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers

Fonds indice boursier canadien CIBC

- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, un porteur de parts détenait environ 11,5 % des parts en circulation du Fonds)
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez un fonds d'actions canadiennes fortement diversifié et des rendements semblables à ceux de l'indice composé S&P/TSX;
- vous faites un placement à moyen ou à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	11,69	36,84	64,57	146,97 \$
Parts de catégorie privilégiée	4,00	12,61	22,10	50,29 \$
Parts de catégorie institutionnelle	2,56	8,08	14,16	32,24 \$

Fonds indice boursier américain élargi CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions américaines	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	6 mai 1991	1,00 %
Parts de catégorie privilégiée	30 novembre 2011	0,75 %
Parts de catégorie institutionnelle	30 octobre 2015	0,60 %
Parts de catégorie O	1 ^{er} juin 2010	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital. Le Fonds est géré de manière à dégager un rendement similaire à celui de l'indice Wilshire 5000 Total Market. L'indice Wilshire 5000 Total Market se veut représentatif de l'ensemble du marché américain des actions. Il constitue un indice pondéré en fonction des cours et composé de plus de 5 000 titres américains.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- emploie des stratégies de gestion passive, de manière à créer un portefeuille présentant des caractéristiques similaires à celles de l'indice Wilshire 5000 Total Market, ce qui permet au Fonds de dégager un rendement qui suit de près celui de cet indice en dollars canadiens;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation

Fonds indice boursier américain élargi CIBC

- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, deux porteurs de parts détenaient environ 13,3 % et 10,5 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds)
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez un fonds d'actions américaines fortement diversifié et des rendements semblables à ceux de l'ensemble du marché boursier américain;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	12,10	38,13	66,83	152,13 \$
Parts de catégorie privilégiée	4,00	12,61	22,10	50,29 \$
Parts de catégorie institutionnelle	2,56	8,08	14,16	32,24 \$

Fonds indice boursier américain CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions américaines	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	25 juillet 1996	1,20 %
Parts de catégorie privilégiée	6 décembre 2011	0,75 %
Parts de catégorie institutionnelle	16 décembre 2011	0,60 %
Parts de catégorie O	22 mai 2013	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital. Le Fonds est géré de manière à dégager un taux de rendement similaire à celui de l'indice S&P 500 calculé en fonction du rendement total. L'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation qui se compose de 500 titres et vise à mesurer le rendement de l'économie générale américaine représentée par l'ensemble des principaux secteurs d'activité aux États-Unis.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- emploie des stratégies de gestion passive de manière à créer un portefeuille présentant des caractéristiques semblables à celles de l'indice S&P 500, ce qui permet au Fonds de dégager un rendement qui suit de près le rendement de cet indice en dollars canadiens;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation

Fonds indice boursier américain CIBC

- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, un porteur de parts détenait environ 16,8 % des parts en circulation du Fonds)
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition au marché américain et des rendements semblables à ceux de l'indice S&P 500;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	12,10	38,13	66,83	152,13 \$
Parts de catégorie privilégiée	4,00	12,61	22,10	50,29 \$
Parts de catégorie institutionnelle	2,56	8,08	14,16	32,24 \$

Fonds indice boursier international CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions internationales	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	3 février 1998	1,00 %
Parts de catégorie privilégiée	15 décembre 2011	0,75 %
Parts de catégorie institutionnelle	30 octobre 2015	0,60 %
Parts de catégorie O	29 novembre 2012	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital. Le Fonds est géré de manière à dégager un rendement qui se rapproche de celui de l'indice MSCI EAEO. Cet indice est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière à fluctuation libre. Il se compose de titres de sociétés d'indices boursiers de marchés développés et couvre 21 pays, dont des pays d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- emploie des stratégies de gestion passive, de manière à créer un portefeuille présentant des caractéristiques similaires à celles de l'indice MSCI EAEO, ce qui permet au Fonds de dégager un rendement qui suit de près celui de cet indice en dollars canadiens;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- a été autorisé par les autorités canadiennes en valeurs mobilières à s'écarter des restrictions et des pratiques ordinaires de sorte qu'il peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Fonds indice boursier international CIBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, un porteur de parts détenait environ 31,2 % des parts en circulation du Fonds)
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition internationale et des rendements semblables à ceux de l'indice MSCI EAEO;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	12,71	40,07	70,23	159,86 \$
Parts de catégorie privilégiée	6,66	21,01	36,82	83,80 \$
Parts de catégorie institutionnelle	5,13	16,16	28,32	64,46 \$

Fonds indice boursier européen CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions européennes	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	22 septembre 1998	1,20 %
Parts de catégorie privilégiée	16 janvier 2012	0,75 %
Parts de catégorie institutionnelle	10 octobre 2013	0,60 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital. Le Fonds est géré de manière à dégager un rendement similaire à l'indice MSCI Europe. Cet indice est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière à fluctuation libre. Il vise à mesurer le rendement boursier des marchés développés d'Europe, où il couvre 16 pays.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- emploie des stratégies de gestion passive, de manière à créer un portefeuille présentant des caractéristiques similaires à celles de l'indice MSCI Europe, ce qui permet au Fonds de dégager un rendement qui suit de près celui de cet indice en dollars canadiens;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Fonds indice boursier européen CIBC

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition internationale et des rendements semblables à ceux de l'indice MSCI Europe;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	12,61	39,75	69,66	158,58 \$
Parts de catégorie privilégiée	5,02	15,83	27,74	63,16 \$
Parts de catégorie institutionnelle	3,59	11,32	19,83	45,14 \$

Fonds indiciel marchés émergents CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions des marchés émergents	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	26 septembre 2000	1,20 %
Parts de catégorie privilégiée	1 ^{er} décembre 2011	0,75 %
Parts de catégorie institutionnelle	5 décembre 2014	0,60 %
Parts de catégorie O	12 avril 2012	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital. Le Fonds est géré de manière à dégager un rendement similaire à celui de l'indice marchés émergents MSCI. L'indice marchés émergents MSCI est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière à fluctuation libre qui se veut représentatif du marché boursier de pays émergents. Il comprend les actions de sociétés provenant de pays situés en Asie, en Amérique latine, en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- emploie des stratégies de gestion passive, de manière à créer un portefeuille présentant des caractéristiques semblables à celles de l'indice marchés émergents MSCI, ce qui permet au Fonds de dégager un rendement qui suit de près le rendement de cet indice en dollars canadiens;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Fonds indiciel marchés émergents CIBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, un porteur de parts détenait environ 10,4 % des parts en circulation du Fonds)
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites entreprises

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition aux économies émergentes et des rendements similaires à ceux de l'indice marchés émergents MSCI;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré ou élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	14,25	44,92	78,73	179,20 \$
Parts de catégorie privilégiée	6,66	21,01	36,82	83,80 \$
Parts de catégorie institutionnelle	5,23	16,48	28,88	65,75 \$

Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions d'Asie-Pacifique	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	26 septembre 2000	1,20 %
Parts de catégorie privilégiée	13 janvier 2012	0,75 %
Parts de catégorie institutionnelle	30 octobre 2015	0,60 %
Parts de catégorie O	31 août 2015	Négociés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital. Le Fonds est géré de manière à dégager un rendement similaire à celui de l'indice MSCI Pacifique (tous pays). Cet indice est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière à fluctuation libre qui est composé de titres de sociétés de 12 pays développés et émergents d'Asie, dont l'Australie et le Japon.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- emploie des stratégies de gestion passive, de manière à créer un portefeuille présentant des caractéristiques semblables à celles de l'indice MSCI Pacifique (tous pays), ce qui permet au Fonds de dégager un rendement qui suit de près celui de cet indice en dollars canadiens;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs (au 12 juin 2017, un porteur de parts détenait environ 12,6 % des parts en circulation du Fonds)
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une exposition en Asie et dans les régions avoisinantes ainsi que des rendements qui se rapprochent de ceux de l'indice MSCI Pacifique (tous pays);
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	12,71	40,07	70,23	159,86 \$
Parts de catégorie privilégiée	6,46	20,36	35,69	81,23 \$
Parts de catégorie institutionnelle	5,13	16,16	28,32	64,46 \$

Fonds indice Nasdaq CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions américaines	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	26 septembre 2000	1,20 %
Parts de catégorie privilégiée	30 novembre 2011	0,75 %
Parts de catégorie institutionnelle	30 octobre 2015	0,60 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital. Le Fonds est géré de manière à dégager un rendement similaire à celui de l'indice NASDAQ-100. L'indice NASDAQ-100 se veut représentatif des 100 plus importantes sociétés non financières du marché boursier NASDAQ. Il regroupe les plus importantes sociétés du marché boursier NASDAQ provenant des principaux secteurs d'activité, dont les logiciels et le matériel informatique, les télécommunications, le commerce de détail et en gros et la biotechnologie.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Fonds sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds :

- emploie des stratégies de gestion passive, de manière à créer un portefeuille présentant des caractéristiques semblables à celles de l'indice NASDAQ-100, ce qui permet au Fonds de dégager un rendement qui suit de près celui de cet indice en dollars canadiens;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40;
- peut également investir dans des parts de fonds négociés en bourse;
- peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour gagner un revenu supplémentaire. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 40; et
- peut vendre des titres à découvert, à condition de fournir une sûreté sur les actifs du Fonds relativement aux ventes à découvert et de déposer les actifs du Fonds auprès d'un prêteur à titre de garantie relativement à l'opération de vente à découvert. Ces opérations seront utilisées avec les autres stratégies de placement de la façon qui est considérée appropriée afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne sera pas supérieure à 20 % de sa valeur liquidative totale selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général

Fonds indice Nasdaq CIBC

- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une diversification par une exposition précise au secteur américain de la technologie et des rendements semblables à ceux de l'indice NASDAQ-100;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Fonds qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Fonds peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	12,92	40,72	71,37	162,45 \$
Parts de catégorie privilégiée	3,90	12,28	21,52	48,98 \$
Parts de catégorie institutionnelle	2,56	8,08	14,16	32,24 \$

Portefeuille revenu sous gestion CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré canadien à revenu fixe	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	1 ^{er} février 2002	1,75 %
Parts de catégorie T4	3 novembre 2009	1,75 %
Parts de catégorie T6	9 novembre 2009	1,75 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- Le Portefeuille tentera de créer un portefeuille diversifié en répartissant ses placements à l'intérieur d'une combinaison équilibrée de catégories d'actif. À l'intérieur des catégories d'actif, le Portefeuille investira principalement dans les Fonds mutuels, notamment dans les fonds d'épargne, de revenu et de croissance. Le Portefeuille visera surtout à générer un revenu régulier élevé et, dans une moindre mesure, une croissance modérée du capital.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Portefeuille :

- établira une pondération stratégique à long terme pour la composition de l'actif et pourra examiner et modifier la composition établie;
- pourra utiliser une répartition stratégique de l'actif qui permettra :
 - d'investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans des parts des Fonds sous-jacents;
 - de répartir l'actif du Portefeuille entre les Fonds sous-jacents conformément à la pondération stratégique pour le Portefeuille, qui peut changer à notre gré, mais qui devrait être en général comme suit :
 - épargne 5 %
 - revenu 75 %
 - croissance 20 %
 - de surveiller et de rééquilibrer l'actif du Portefeuille de façon à rajuster la pondération dans la composition stratégique de l'actif de celui-ci; et
 - de surveiller et d'examiner les Fonds sous-jacents sur une base périodique;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40; et
- investit dans des parts de ses Fonds sous-jacents, qui peuvent être gérés par nous ou par des membres de notre groupe, et peut détenir des espèces et des quasi-espèces.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Portefeuille peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices

Portefeuille revenu sous gestion CIBC

- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux petites entreprises
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Portefeuille peut vous convenir si :

- vous recherchez un revenu régulier élevé et, dans une moindre mesure, une croissance modérée du capital;
- vous faites un placement à court et à moyen terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de catégorie A, le Portefeuille prévoit distribuer un revenu net tous les trois mois et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Pour les parts des catégories T4 et T6, le Portefeuille prévoit faire des distributions mensuelles. À la fin de chaque mois, le Portefeuille distribuera un montant correspondant à environ un douzième de 4 % pour les parts de catégorie T4 et à environ un douzième de 6 % pour les parts de catégorie T6 de la valeur liquidative par part le dernier jour de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était en circulation à la fin de l'année civile précédente, la date à laquelle les parts sont offertes pour la première fois aux fins de souscription au cours de l'année civile courante). La distribution mensuelle consistera généralement en un revenu net, en gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Le Portefeuille peut verser une distribution supplémentaire en décembre, mais seulement dans la mesure où cette distribution lui permet de ne pas payer d'impôt sur le revenu.

Si le montant distribué mensuellement est supérieur au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Portefeuille, ce montant excédentaire constituera un remboursement de capital. Dans le cas des parts des catégories T4 et T6, il est très probable que la distribution constituera un remboursement de capital dans une proportion plus importante que celle des parts de la catégorie A. En général, le Portefeuille prévoit que le montant total de tout remboursement de capital effectué par le Portefeuille au cours d'une année ne devrait pas dépasser le montant de la plus-value nette non réalisée sur les actifs du Portefeuille au cours de cette année. Habituellement, une distribution qui vous est faite par le Portefeuille et qui constitue un remboursement de capital ne sera pas incluse dans votre revenu. Toutefois, une telle distribution réduira généralement le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille et pourrait entraîner un gain en capital imposable plus élevé (ou une perte en capital déductible moins élevée) sur la disposition future de vos parts. En outre, dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille constituerait par ailleurs un montant négatif étant donné que vous recevez une distribution sur des parts constituant un remboursement de capital, le montant négatif sera réputé être un gain en capital que vous aurez réalisé par suite de la disposition des parts et le prix de base rajusté de vos parts serait majoré du montant de ce gain réputé. Selon les conditions du marché, une partie importante des distributions du Portefeuille peut constituer un remboursement de capital pendant un certain temps. Le montant des distributions n'est pas garanti et peut changer de temps à autre sans avis aux porteurs de parts.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Portefeuille qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Portefeuille demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Portefeuille peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	18,45	58,16	101,95	232,06 \$
Parts de catégorie T4	18,55	58,48	102,51	233,35 \$
Parts de catégorie T6	18,55	58,48	102,51	233,35 \$

Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré canadien à revenu fixe	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	1 ^{er} février 2002	2,05 %
Parts de catégorie T4	4 novembre 2009	2,05 %
Parts de catégorie T6	16 novembre 2009	2,05 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- Le Portefeuille tentera de créer un portefeuille diversifié en répartissant ses placements à l'intérieur d'une combinaison équilibrée de catégories d'actif. À l'intérieur des catégories d'actif, le Portefeuille investira principalement dans les Fonds mutuels, notamment dans les fonds d'épargne, de revenu et de croissance. Le Portefeuille visera surtout à générer un revenu régulier et, dans une moindre mesure, une croissance du capital.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Portefeuille :

- établira une pondération stratégique à long terme pour la composition de l'actif et pourra examiner et modifier la composition établie;
- pourra utiliser une répartition stratégique de l'actif qui permettra :
 - d'investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans des parts des Fonds sous-jacents;
 - de répartir l'actif du Portefeuille entre les Fonds sous-jacents conformément à la pondération stratégique pour le Portefeuille, qui peut changer à notre gré, mais qui devrait être en général comme suit :
 - épargne 3 %
 - revenu 62 %
 - croissance 35 %
 - de surveiller et de rééquilibrer l'actif du Portefeuille de façon à rajuster la pondération dans la composition stratégique de l'actif de celui-ci; et
 - de surveiller et d'examiner les Fonds sous-jacents sur une base périodique;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40; et
- investit dans des parts de ses Fonds sous-jacents, qui peuvent être gérés par nous ou par des membres de notre groupe, et peut détenir des espèces et des quasi-espèces.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Portefeuille peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices

Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC

- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux petites entreprises
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Portefeuille peut vous convenir si :

- vous recherchez un revenu régulier et, dans une moindre mesure, une croissance du capital;
- vous faites un placement à moyen terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de catégorie A, le Portefeuille prévoit distribuer un revenu net tous les trois mois et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Pour les parts des catégories T4 et T6, le Portefeuille prévoit faire des distributions mensuelles. À la fin de chaque mois, le Portefeuille distribuera un montant correspondant à environ un douzième de 4 % pour les parts de catégorie T4 et à environ un douzième de 6 % pour les parts de catégorie T6 de la valeur liquidative par part le dernier jour de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était en circulation à la fin de l'année civile précédente, la date à laquelle les parts sont offertes pour la première fois aux fins de souscription au cours de l'année civile courante). La distribution mensuelle consistera généralement en un revenu net, en gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Le Portefeuille peut verser une distribution supplémentaire en décembre, mais seulement dans la mesure où cette distribution lui permet de ne pas payer d'impôt sur le revenu.

Si le montant distribué mensuellement est supérieur au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Portefeuille, ce montant excédentaire constituera un remboursement de capital. Dans le cas des parts des catégories T4 et T6, il est très probable que la distribution constituera un remboursement de capital dans une proportion plus importante que celle des parts de la catégorie A. En général, le Portefeuille prévoit que le montant total de tout remboursement de capital effectué par le Portefeuille au cours d'une année ne devrait pas dépasser le montant de la plus-value nette non réalisée sur les actifs du Portefeuille au cours de cette année. Habituellement, une distribution qui vous est faite par le Portefeuille et qui constitue un remboursement de capital ne sera pas incluse dans votre revenu. Toutefois, une telle distribution réduira généralement le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille et pourrait entraîner gain en capital imposable plus élevé (ou une perte en capital déductible moins élevée) sur la disposition future de vos parts. En outre, dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille constituerait par ailleurs un montant négatif étant donné que vous recevez une distribution sur des parts constituant un remboursement de capital, le montant négatif sera réputé être un gain en capital que vous aurez réalisé par suite de la disposition des parts et le prix de base rajusté de vos parts serait majoré du montant de ce gain réputé. Selon les conditions du marché, une partie importante des distributions du Portefeuille peut constituer un remboursement de capital pendant un certain temps. Le montant des distributions n'est pas garanti et peut changer de temps à autre sans avis aux porteurs de parts.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Portefeuille qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Portefeuille demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Portefeuille peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	22,45	70,77	124,05	282,36 \$
Parts de catégorie T4	22,55	71,09	124,60	283,63 \$
Parts de catégorie T6	21,83	68,82	120,63	274,60 \$

Portefeuille équilibré sous gestion CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré mondial neutre	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	1 ^{er} février 2002	2,05 %
Parts de catégorie T4	9 novembre 2009	2,05 %
Parts de catégorie T6	16 novembre 2009	2,05 %
Parts de catégorie T8	4 novembre 2009	2,05 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- Le Portefeuille tentera de créer un portefeuille diversifié en répartissant ses placements à l'intérieur d'une combinaison équilibrée de catégories d'actif. À l'intérieur des catégories d'actif, le Portefeuille investira principalement dans les Fonds mutuels, notamment dans les fonds d'épargne, de revenu et de croissance. Le Portefeuille cherchera un équilibre entre le revenu et la croissance à long terme du capital.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Portefeuille :

- établira une pondération stratégique à long terme pour la composition de l'actif et pourra examiner et modifier la composition établie afin d'atteindre les objectifs du Portefeuille;
- pourra utiliser une répartition stratégique de l'actif qui permettra :
 - d'investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans des parts des Fonds sous-jacents;
 - de répartir l'actif du Portefeuille entre les Fonds sous-jacents conformément à la pondération stratégique pour le Portefeuille, qui peut changer à notre gré, mais qui devrait être en général comme suit :
 - revenu 50 %
 - croissance 50 %
 - de surveiller et de rééquilibrer l'actif du Portefeuille de façon à rajuster la pondération dans la composition stratégique de l'actif de celui-ci; et
 - de surveiller et d'examiner les Fonds sous-jacents sur une base périodique;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40; et
- investit dans des parts de ses Fonds sous-jacents, qui peuvent être gérés par nous ou par des membres de notre groupe, et peut détenir des espèces et des quasi-espèces.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Portefeuille équilibré sous gestion CIBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Portefeuille peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux petites entreprises
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Portefeuille peut vous convenir si :

- vous recherchez un équilibre entre le revenu et la croissance à long terme du capital;
- vous faites un placement à moyen ou à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible ou modéré.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de catégorie A, le Portefeuille prévoit distribuer un revenu net tous les trois mois et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Pour les parts des catégories T₄, T₆ et T₈, le Portefeuille prévoit faire des distributions mensuelles. À la fin de chaque mois, le Portefeuille distribuera le montant correspondant à environ un douzième de 4 % pour les parts de catégorie T₄, à environ un douzième de 6 % pour les parts de catégorie T₆ et à environ un douzième de 8 % pour les parts de catégorie T₈ de la valeur liquidative par part le dernier jour de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était en circulation à la fin de l'année civile précédente, la date à laquelle les parts sont offertes pour la première fois aux fins de souscription au cours de l'année civile courante). La distribution mensuelle consistera généralement en un revenu net, en gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Le Portefeuille peut verser une distribution supplémentaire en décembre, mais seulement dans la mesure où cette distribution lui permet de ne pas payer d'impôt sur le revenu.

Si le montant distribué mensuellement est supérieur au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Portefeuille, ce montant excédentaire constituera un remboursement de capital. Dans le cas des parts des catégories T₄, T₆ et T₈, il est très probable que la distribution constituera un remboursement de capital dans une proportion plus importante que celle des parts de la catégorie A. En général, le Portefeuille prévoit que le montant total de tout remboursement de capital effectué par le Portefeuille au cours d'une année ne devrait pas dépasser le montant de la plus-value nette non réalisée sur les actifs du Portefeuille au cours de cette année. Habituellement, une distribution qui vous est faite par le Portefeuille et qui constitue un remboursement de capital ne sera pas incluse dans votre revenu. Toutefois, une telle distribution réduira généralement le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille et pourrait entraîner un gain en capital imposable plus élevé (ou une perte en capital déductible moins élevée) sur la disposition future de vos parts. En outre, dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille constituerait par ailleurs un montant négatif étant donné que vous recevez une distribution sur des parts constituant un remboursement de capital, le montant négatif sera réputé être un gain en capital que vous aurez réalisé par suite de la disposition des parts et le prix de base rajusté de vos parts serait majoré du montant de ce gain réputé. Selon les conditions du marché, une partie importante des distributions du Portefeuille peut constituer un remboursement de capital pendant un certain temps. Le montant des distributions n'est pas garanti et peut changer de temps à autre sans avis aux porteurs de parts.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Portefeuille qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Portefeuille demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Portefeuille équilibré sous gestion CIBC

Le rendement réel et les frais du Portefeuille peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	23,06	72,71	127,44	290,08 \$
Parts de catégorie T4	23,06	72,71	127,44	290,08 \$
Parts de catégorie T6	23,06	72,71	127,44	290,08 \$
Parts de catégorie T8	23,27	73,35	128,57	292,67 \$

Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC

Détails du Fonds

Type d'OPC	Équilibré canadien neutre	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	3 octobre 2006	2,05 %
Parts de catégorie T6	4 novembre 2009	2,05 %
Parts de catégorie T8	10 novembre 2009	2,05 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- Le Portefeuille tentera de créer un portefeuille diversifié en répartissant ses placements à l'intérieur d'une combinaison équilibrée de catégories d'actif. À l'intérieur des catégories d'actif, le Portefeuille investira principalement dans les Fonds mutuels, notamment dans les fonds d'épargne, de revenu et de croissance. Le Portefeuille essaiera d'offrir un niveau élevé de revenu mensuel régulier et une croissance à long terme du capital.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Portefeuille :

- établira une pondération stratégique à long terme pour la composition de l'actif et pourra examiner et modifier la composition établie;
- utilisera une répartition stratégique de l'actif qui permettra :
 - d'investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans des parts des Fonds sous-jacents;
 - de répartir l'actif du Portefeuille entre les Fonds sous-jacents conformément à la pondération stratégique pour le Portefeuille, qui peut changer à notre gré, mais qui devrait être en général comme suit :
 - revenu 45 %
 - croissance 55 %
 - de surveiller et de rééquilibrer l'actif du Portefeuille de façon à rajuster la pondération dans la composition stratégique de l'actif de celui-ci; et
 - de surveiller et d'examiner les Fonds sous-jacents sur une base périodique;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40; et
- investit dans des parts de ses Fonds sous-jacents, qui peuvent être gérés par nous ou par des membres de notre groupe, et peut détenir des espèces et des quasi-espèces.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Portefeuille peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices

Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC

- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux petites entreprises
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Portefeuille peut vous convenir si :

- vous recherchez à la fois un revenu mensuel à court terme élevé et une croissance du capital à long terme;
- vous faites un placement à moyen ou à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible ou modéré.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille s'attend à faire des distributions mensuelles pour toutes les catégories de parts.

À la fin de chaque mois, le Portefeuille distribuera un montant correspondant à environ un douzième de 6 % pour les parts de catégorie T6 et à environ un douzième de 8 % pour les parts de catégorie T8 de la valeur liquidative par part le dernier jour de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était en circulation à la fin de l'année civile précédente, la date à laquelle les parts sont offertes pour la première fois aux fins de souscription au cours de l'année civile courante). La distribution mensuelle consistera généralement en un revenu net, en gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Le Portefeuille peut verser une distribution supplémentaire en décembre, mais seulement dans la mesure où cette distribution lui permet de ne pas payer d'impôt sur le revenu.

Si le montant distribué mensuellement est supérieur au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Portefeuille, ce montant excédentaire constituera un remboursement de capital. Dans le cas des parts des catégories T6 et T8, il est très probable que la distribution constituera un remboursement de capital dans une proportion plus importante que celle des parts de la catégorie A. En général, le Portefeuille prévoit que le montant total de tout remboursement de capital effectué par le Portefeuille au cours d'une année ne devrait pas dépasser le montant de la plus-value nette non réalisée sur les actifs du Portefeuille au cours de cette année. Habituellement, une distribution qui vous est faite par le Portefeuille et qui constitue un remboursement de capital ne sera pas incluse dans votre revenu. Toutefois, une telle distribution réduira généralement le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille et pourrait entraîner un gain en capital imposable plus élevé (ou une perte en capital déductible moins élevée) sur la disposition future de vos parts. En outre, dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille constituerait par ailleurs un montant négatif étant donné que vous recevez une distribution sur des parts constituant un remboursement de capital, le montant négatif sera réputé être un gain en capital que vous aurez réalisé par suite de la disposition des parts et le prix de base rajusté de vos parts serait majoré du montant de ce gain réputé. Selon les conditions du marché, une partie importante des distributions du Portefeuille peut constituer un remboursement de capital pendant un certain temps. Le montant des distributions n'est pas garanti et peut changer de temps à autre sans avis aux porteurs de parts.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Portefeuille qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Portefeuille demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Portefeuille peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	22,65	71,41	125,16	284,91 \$
Parts de catégorie T6	22,96	72,38	126,87	288,79 \$
Parts de catégorie T8	23,17	73,03	128,01	291,39 \$

Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré mondial d'actions	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	1 ^{er} février 2002	2,15 %
Parts de catégorie T4	5 novembre 2009	2,15 %
Parts de catégorie T6	16 novembre 2009	2,15 %
Parts de catégorie T8	16 novembre 2009	2,15 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- Le Portefeuille tentera de créer un portefeuille diversifié en répartissant ses placements à l'intérieur d'une combinaison équilibrée de catégories d'actif. À l'intérieur des catégories d'actif, le Portefeuille investira principalement dans les Fonds mutuels, notamment dans les fonds d'épargne, de revenu et de croissance. Le Portefeuille visera surtout une croissance à long terme du capital et, dans une moindre mesure, à générer un revenu.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Portefeuille :

- établira une pondération stratégique à long terme pour la composition de l'actif et pourra examiner et modifier la composition établie;
- pourra utiliser une répartition stratégique de l'actif qui permettra :
 - d'investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans des parts des Fonds sous-jacents;
 - de répartir l'actif du Portefeuille entre les Fonds sous-jacents conformément à la pondération stratégique pour le Portefeuille, qui peut changer à notre gré, mais qui devrait être en général comme suit :
 - revenu 35 %
 - croissance 65 %
 - de surveiller et de rééquilibrer l'actif du Portefeuille de façon à rajuster la pondération dans la composition stratégique de l'actif de celui-ci; et
 - de surveiller et d'examiner les Fonds sous-jacents sur une base périodique;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40; et
- investit dans des parts de ses Fonds sous-jacents, qui peuvent être gérés par nous ou par des membres de notre groupe, et peut détenir des espèces et des quasi-espèces.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Portefeuille peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux petites entreprises
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Portefeuille peut vous convenir si :

- vous recherchez surtout une croissance à long terme du capital et, dans une moindre mesure, à générer un revenu;
- vous faites un placement à moyen ou à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible ou modéré.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de catégorie A, le Portefeuille prévoit distribuer un revenu net tous les trois mois et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Pour les parts des catégories T4, T6 et T8, le Portefeuille prévoit faire des distributions mensuelles. À la fin de chaque mois, le Portefeuille distribuera le montant correspondant à environ un douzième de 4 % pour les parts de catégorie T4, à environ un douzième de 6 % pour les parts de catégorie T6 et à environ un douzième de 8 % pour les parts de catégorie T8 de la valeur liquidative par part le dernier jour de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était en circulation à la fin de l'année civile précédente, la date à laquelle les parts sont offertes pour la première fois aux fins de souscription au cours de l'année civile courante). La distribution mensuelle consistera généralement en un revenu net, en gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Le Portefeuille peut verser une distribution supplémentaire en décembre, mais seulement dans la mesure où cette distribution lui permet de ne pas payer d'impôt sur le revenu.

Si le montant distribué mensuellement est supérieur au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Portefeuille, ce montant excédentaire constituera un remboursement de capital. Dans le cas des parts des catégories T4, T6 et T8, il est très probable que la distribution constituera un remboursement de capital dans une proportion plus importante que celle des parts de la catégorie A. En général, le Portefeuille prévoit que le montant total de tout remboursement de capital effectué par le Portefeuille au cours d'une année ne devrait pas dépasser le montant de la plus-value nette non réalisée sur les actifs du Portefeuille au cours de cette année. Habituellement, une distribution qui vous est faite par le Portefeuille et qui constitue un remboursement de capital ne sera pas incluse dans votre revenu. Toutefois, une telle distribution réduira généralement le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille et pourrait entraîner un gain en capital imposable plus élevé (ou une perte en capital déductible moins élevée) sur la disposition future de vos parts. En outre, dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille constituerait par ailleurs un montant négatif étant donné que vous recevez une distribution sur des parts constituant un remboursement de capital, le montant négatif sera réputé être un gain en capital que vous aurez réalisé par suite de la disposition des parts et le prix de base rajusté de vos parts serait majoré du montant de ce gain réputé. Selon les conditions du marché, une partie importante des distributions du Portefeuille peut constituer un remboursement de capital pendant un certain temps. Le montant des distributions n'est pas garanti et peut changer de temps à autre sans avis aux porteurs de parts.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Portefeuille qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Portefeuille demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC

Le rendement réel et les frais du Portefeuille peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	25,22	79,50	139,34	317,16 \$
Parts de catégorie T4	25,11	79,17	138,76	315,86 \$
Parts de catégorie T6	24,70	77,87	136,50	310,71 \$
Parts de catégorie T8	25,32	79,81	139,89	318,44 \$

Portefeuille croissance sous gestion CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré mondial d'actions	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	1 ^{er} février 2002	2,15 %
Parts de catégorie T4	10 novembre 2009	2,15 %
Parts de catégorie T6	20 novembre 2009	2,15 %
Parts de catégorie T8	13 janvier 2010	2,15 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- Le Portefeuille tentera de créer un portefeuille diversifié en répartissant ses placements à l'intérieur d'une combinaison équilibrée de catégories d'actif. À l'intérieur des catégories d'actif, le Portefeuille investira principalement dans les Fonds mutuels, notamment dans les fonds d'épargne, de revenu et de croissance. Le Portefeuille visera surtout une croissance à long terme du capital et, dans une moindre mesure, à générer un revenu modeste.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Portefeuille :

- établira une pondération stratégique à long terme pour la composition de l'actif et pourra examiner et modifier la composition établie;
- pourra utiliser une répartition stratégique de l'actif qui permettra :
 - d'investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans des parts des Fonds sous-jacents;
 - de répartir l'actif du Portefeuille entre les Fonds sous-jacents conformément à la pondération stratégique pour le Portefeuille, qui peut changer à notre gré, mais qui devrait être en général comme suit :
 - revenu 20 %
 - croissance 80 %
 - de surveiller et de rééquilibrer l'actif du Portefeuille de façon à rajuster la pondération dans la composition stratégique de l'actif de celui-ci;
 - de surveiller et d'examiner les Fonds sous-jacents sur une base périodique;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40; et
- investit dans des parts de ses Fonds sous-jacents, qui peuvent être gérés par nous ou par des membres de notre groupe, et peut détenir des espèces et des quasi-espèces.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Portefeuille peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux petites entreprises
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Portefeuille peut vous convenir si :

- vous recherchez surtout une croissance à long terme du capital et, dans une moindre mesure, à générer un revenu modeste;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible ou modéré.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de catégorie A, le Portefeuille prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Pour les parts des catégories T₄, T₆ et T₈, le Portefeuille prévoit faire des distributions mensuelles. À la fin de chaque mois, le Portefeuille distribuera un montant correspondant à environ un douzième de 4 % pour les parts de catégorie T₄, à environ un douzième de 6 % pour les parts de catégorie T₆ et à environ un douzième de 8 % pour les parts de catégorie T₈ de la valeur liquidative par part le dernier jour de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était en circulation à la fin de l'année civile précédente, la date à laquelle les parts sont offertes pour la première fois aux fins de souscription au cours de l'année civile courante). La distribution mensuelle consistera généralement en un revenu net, en des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Le Portefeuille peut verser une distribution supplémentaire en décembre, mais seulement dans la mesure où cette distribution lui permet de ne pas payer d'impôt sur le revenu.

Si le montant distribué mensuellement est supérieur au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Portefeuille, ce montant excédentaire constituera un remboursement de capital. Dans le cas des parts des catégories T₄, T₆ et T₈, il est très probable que la distribution constituera un remboursement de capital dans une proportion plus importante que celle de la catégorie A. En général, le Portefeuille prévoit que le montant total de tout remboursement de capital effectué par le Portefeuille au cours d'une année ne devrait pas dépasser le montant de la plus-value nette non réalisée sur les actifs du Portefeuille au cours de cette année. Habituellement, une distribution qui vous est faite par le Portefeuille et qui constitue un remboursement de capital ne sera pas incluse dans votre revenu. Toutefois, une telle distribution réduira généralement le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille et pourrait entraîner un gain en capital imposable plus élevé (ou une perte en capital déductible moins élevée) sur la disposition future de vos parts. En outre, dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille constituerait par ailleurs un montant négatif étant donné que vous recevez une distribution sur des parts constituant un remboursement de capital, le montant négatif sera réputé être un gain en capital que vous aurez réalisé par suite de la disposition des parts et le prix de base rajusté de vos parts serait majoré du montant de ce gain réputé. Selon les conditions du marché, une partie importante des distributions du Portefeuille peut constituer un remboursement de capital pendant un certain temps. Le montant des distributions n'est pas garanti et peut changer de temps à autre sans avis aux porteurs de parts.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Portefeuille qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Portefeuille demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Portefeuille croissance sous gestion CIBC

Le rendement réel et les frais du Portefeuille peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	25,22	79,50	139,34	317,16 \$
Parts de catégorie T ₄	25,32	79,81	139,89	318,44 \$
Parts de catégorie T ₆	24,40	76,91	134,80	306,83 \$
Parts de catégorie T ₈	25,11	79,17	138,76	315,86 \$

Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	1 ^{er} février 2002	2,15 %
Parts de catégorie T4	14 décembre 2009	2,15 %
Parts de catégorie T6	30 novembre 2009	2,15 %
Parts de catégorie T8	12 novembre 2009	2,15 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- Le Portefeuille tentera de créer un portefeuille diversifié en répartissant ses placements à l'intérieur d'une combinaison équilibrée de catégories d'actif. À l'intérieur des catégories d'actif, le Portefeuille investira principalement dans les Fonds mutuels, notamment dans les fonds d'épargne, de revenu et de croissance. Le Portefeuille visera la croissance à long terme du capital.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Portefeuille :

- établira une pondération stratégique à long terme pour la composition de l'actif et pourra examiner et modifier la composition établie;
- pourra utiliser une répartition stratégique de l'actif qui permettra :
 - d'investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans des parts des Fonds sous-jacents;
 - de répartir l'actif du Portefeuille entre les Fonds sous-jacents conformément à la pondération stratégique pour le Portefeuille, qui peut changer à notre gré, mais qui devrait être en général comme suit :
 - revenu 10 %
 - croissance 90 %
 - de surveiller et de rééquilibrer l'actif du Portefeuille de façon à rajuster la pondération dans la composition stratégique de l'actif de celui-ci;
 - de surveiller et d'examiner les Fonds sous-jacents sur une base périodique;
- peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des swaps et d'autres instruments similaires, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture. Ils peuvent notamment être utilisés pour fournir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci ou pour gérer le risque. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40; et
- investit dans des parts de ses Fonds sous-jacents, qui peuvent être gérés par nous ou par des membres de notre groupe, et peut détenir des espèces et des quasi-espèces.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Portefeuille peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices

Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC

- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux petites entreprises
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Portefeuille peut vous convenir si :

- vous recherchez une croissance à long terme du capital;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de catégorie A, le Portefeuille prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Pour les parts des catégories T₄, T₆ et T₈, le Portefeuille prévoit faire des distributions mensuelles. À la fin de chaque mois, le Portefeuille distribuera un montant correspondant à environ un douzième de 4 % pour les parts de catégorie T₄, à environ un douzième de 6 % pour les parts de catégorie T₆ et à environ un douzième de 8 % pour les parts de catégorie T₈ de la valeur liquidative par part le dernier jour de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était en circulation à la fin de l'année civile précédente, la date à laquelle les parts sont offertes pour la première fois aux fins de souscription au cours de l'année civile courante). La distribution mensuelle consistera généralement en un revenu net, en gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Le Portefeuille peut verser une distribution supplémentaire en décembre, mais seulement dans la mesure où cette distribution lui permet de ne pas payer d'impôt sur le revenu.

Si le montant distribué mensuellement est supérieur au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Portefeuille, ce montant excédentaire constituera un remboursement de capital. Dans le cas des parts des catégories T₄, T₆ et T₈, il est très probable que la distribution constituera un remboursement de capital dans une proportion plus importante que celle des parts de la catégorie A. En général, le Portefeuille prévoit que le montant total de tout remboursement de capital effectué par le Portefeuille au cours d'une année ne devrait pas dépasser le montant de la plus-value nette non réalisée sur les actifs du Portefeuille au cours de cette année. Habituellement, une distribution qui vous est faite par le Portefeuille et qui constitue un remboursement de capital ne sera pas incluse dans votre revenu. Toutefois, une telle distribution réduira généralement le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille et pourrait entraîner un gain en capital imposable plus élevé (ou une perte en capital déductible moins élevée) sur la disposition future de vos parts. En outre, dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille constituerait par ailleurs un montant négatif étant donné que vous recevez une distribution sur des parts constituant un remboursement de capital, le montant négatif sera réputé être un gain en capital que vous aurez réalisé par suite de la disposition des parts et le prix de base rajusté de vos parts serait majoré du montant de ce gain réputé. Selon les conditions du marché, une partie importante des distributions du Portefeuille peut constituer un remboursement de capital pendant un certain temps. Le montant des distributions n'est pas garanti et peut changer de temps à autre sans avis aux porteurs de parts.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit indique le montant des frais relatifs au Portefeuille qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Portefeuille demeure constant à 5 % par année selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Portefeuille peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	25,42	80,14	140,47	319,74 \$
Parts de catégorie T ₄	25,22	79,50	139,34	317,16 \$
Parts de catégorie T ₆	24,40	76,91	134,80	306,83 \$
Parts de catégorie T ₈	25,11	79,17	138,76	315,86 \$

Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré canadien à revenu fixe	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	28 octobre 2002	1,85 %
Parts de catégorie T4	9 novembre 2009	1,85 %
Parts de catégorie T6	30 mars 2010	1,85 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- Le Portefeuille tentera de créer un portefeuille diversifié en répartissant ses placements à l'intérieur d'une combinaison équilibrée de catégories d'actif. À l'intérieur des catégories d'actif, le Portefeuille investira principalement dans les Fonds mutuels, notamment dans les fonds d'épargne, de revenu et de croissance. Le Portefeuille visera surtout à générer un revenu régulier élevé et, dans une moindre mesure, une croissance modérée du capital. Le Portefeuille tentera de réduire sa position de change par rapport aux devises autres que le dollar américain en mettant en œuvre une stratégie de couverture de risque de change visant à protéger le Portefeuille contre les fluctuations des cours des devises autres que le dollar américain à l'égard des parts dont il a la propriété dans des Fonds sous-jacents.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Portefeuille :

- établira une pondération stratégique à long terme pour la composition de l'actif;
- pourra utiliser une répartition stratégique de l'actif qui permettra :
 - d'investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans des parts des Fonds sous-jacents;
 - de répartir l'actif du Portefeuille entre les Fonds sous-jacents conformément à la pondération stratégique pour le Portefeuille, qui peut changer à notre gré, mais qui devrait être en général comme suit :
 - épargne 5 %
 - revenu 75 %
 - croissance 20 %
 - de surveiller et de rééquilibrer l'actif du Portefeuille de façon à rajuster la pondération dans la composition stratégique de l'actif de celui-ci;
 - de surveiller et d'examiner les Fonds sous-jacents sur une base périodique;
- peut également conclure des opérations de couverture de change;
- peut aussi mettre en œuvre une stratégie de couverture de risque de change par laquelle il tentera de se protéger contre la position de change des devises autres que le dollar américain à l'égard des parts dont il a la propriété dans des Fonds sous-jacents. On surveillera de façon continue dans quelle mesure l'actif des Fonds sous-jacents détenu par le Portefeuille expose le Portefeuille au risque de fluctuations de la valeur des devises autres que le dollar américain par rapport au dollar américain. Le Portefeuille conclura alors des opérations de couverture de change portant sur des devises autres que le dollar américain afin de couvrir l'exposition de la valeur liquidative des parts des Fonds sous-jacents détenues par le Portefeuille aux fluctuations de la valeur des devises autres que le dollar américain. Les opérations de couverture de change portant sur des devises autres que le dollar américain impliqueront l'utilisation des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments semblables; et
- investit dans des parts de ses Fonds sous-jacents, qui peuvent être gérés par nous ou par des membres de notre groupe, et peut détenir des espèces et des quasi-espèces.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Portefeuille peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux petites entreprises
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

En outre, le Portefeuille est exposé à des risques de couverture. De plus, il est possible que le Portefeuille ne soit pas en mesure de couvrir entièrement les risques reliés aux devises autres que le dollar américain et, par conséquent, il pourrait être exposé à une certaine position de change reliée aux devises autres que le dollar américain. Se reporter aux rubriques *Risque lié au change* et *Risque lié aux instruments dérivés* pour une description détaillée de ces risques.

La capacité du Portefeuille d'atteindre ses objectifs de placement sera fonction de la capacité des Fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs de placement respectifs ainsi que de la mise en œuvre efficace de la stratégie de couverture de risque de change.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Portefeuille peut vous convenir si :

- vous recherchez une diversification par une certaine exposition au dollar américain;
- vous recherchez principalement un haut niveau de revenu régulier et, dans une moindre mesure, une croissance modérée du capital;
- vous faites un placement à court ou à moyen terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de catégorie A, le Portefeuille prévoit distribuer un revenu net chaque trimestre et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre. Les gains en capital nets réalisés du Portefeuille qui sont attribuables aux fluctuations des cours de devises, aux opérations monétaires ou à la couverture de risque de la position de change seront distribués aux épargnants annuellement, en décembre, à moins que nous ne choissions, avant la dernière date d'évaluation de l'année d'imposition, de les conserver dans le Portefeuille; l'impôt étant alors payable par le Portefeuille. Cet impôt pourrait être ou ne pas être recouvrable par le Portefeuille.

Pour les parts des catégories T4 et T6 le Portefeuille prévoit faire des distributions mensuelles. À la fin de chaque mois, le Portefeuille distribuera un montant correspondant à environ un douzième de 4 % pour les parts de la catégorie T4 et à environ un douzième de 6 % pour les parts de la catégorie T6 de la valeur liquidative par part le dernier jour de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était en circulation à la fin de l'année civile précédente, la date à laquelle les parts sont offertes pour la première fois aux fins de souscription au cours de l'année civile courante). La distribution mensuelle consistera généralement en un revenu net, en gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Le Portefeuille peut verser une distribution supplémentaire en décembre, mais seulement dans la mesure où cette distribution lui permet de ne pas payer d'impôt sur le revenu.

Si le montant distribué mensuellement est supérieur au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Portefeuille, ce montant excédentaire constituera un remboursement de capital. Dans le cas des parts des catégories T4 et T6, il est très probable que la distribution constituera un remboursement de capital dans une proportion plus importante que celle des parts de la catégorie A. En général, le Portefeuille prévoit que le montant total de tout remboursement de capital effectué par le Portefeuille au cours d'une année ne devrait pas dépasser le montant de la plus-value nette non réalisée sur les actifs du Portefeuille au cours de cette année. Habituellement, une distribution qui vous est faite par le Portefeuille et qui constitue un remboursement de capital ne sera pas incluse dans votre revenu. Toutefois, une telle distribution réduira généralement le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille et pourrait entraîner un gain en capital imposable plus élevé (ou une perte en capital déductible moins élevée) sur la disposition future de vos parts. En outre, dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille constituerait par ailleurs un montant négatif étant donné que vous recevez une distribution sur des parts constituant un remboursement de capital, le montant négatif sera réputé être un gain en capital que vous aurez réalisé par suite

Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC

de la disposition des parts et le prix de base rajusté de vos parts serait majoré du montant de ce gain réputé. Selon les conditions du marché, une partie importante des distributions du Portefeuille peut constituer un remboursement de capital pendant un certain temps. Le montant des distributions n'est pas garanti et peut changer de temps à autre sans avis aux porteurs de parts.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit illustre les frais du Portefeuille qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ US que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Portefeuille demeure constant à 5 %, selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Portefeuille peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	19,37	61,07	107,05	243,66 \$ US
Parts de catégorie T4	19,89	62,69	109,88	250,12 \$ US
Parts de catégorie T6	19,48	61,40	107,61	244,95 \$ US

Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré mondial neutre	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	28 octobre 2002	2,15 %
Parts de catégorie T4	16 décembre 2009	2,15 %
Parts de catégorie T6	6 novembre 2009	2,15 %
Parts de catégorie T8	14 janvier 2010	2,15 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- Le Portefeuille tentera de créer un portefeuille diversifié en répartissant ses placements à l'intérieur d'une combinaison équilibrée de catégories d'actif. À l'intérieur des catégories d'actif, le Portefeuille investira principalement dans les Fonds mutuels, notamment dans les fonds d'épargne, de revenu et de croissance. Le Portefeuille cherchera un équilibre entre le revenu et la croissance à long terme du capital. Le Portefeuille tentera de réduire sa position de change par rapport aux devises autres que le dollar américain en mettant en œuvre une stratégie de couverture de risque de change visant à protéger le Portefeuille contre les fluctuations des cours des devises autres que le dollar américain à l'égard des parts dont il a la propriété dans des Fonds sous-jacents.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Portefeuille :

- établira une pondération stratégique à long terme pour la composition de l'actif et pourra examiner et modifier la composition établie;
- pourra utiliser une répartition stratégique de l'actif qui permettra :
 - d'investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans des parts des Fonds sous-jacents;
 - de répartir l'actif du Portefeuille entre les Fonds sous-jacents conformément à la pondération stratégique pour le Portefeuille, qui peut changer à notre gré, mais qui devrait être en général comme suit :
 - revenu 50 %
 - croissance 50 %
 - de surveiller et de rééquilibrer l'actif du Portefeuille de façon à rajuster la pondération dans la composition stratégique de l'actif de celui-ci; et
 - de surveiller et d'examiner les Fonds sous-jacents sur une base périodique;
- peut également conclure des opérations de couverture de change;
- répartira ses placements à l'intérieur d'une combinaison équilibrée de catégories d'actif. Le Portefeuille mettra aussi en œuvre une stratégie de couverture de risque de change par laquelle il tentera de se protéger contre la position de change des devises autres que le dollar américain à l'égard des parts dont il a la propriété dans des Fonds sous-jacents. On surveillera de façon continue dans quelle mesure l'actif des Fonds sous-jacents détenu par le Portefeuille expose le Portefeuille au risque de fluctuations de la valeur des devises autres que le dollar américain par rapport au dollar américain. Le Portefeuille conclura alors des opérations de couverture de change portant sur des devises autres que le dollar américain afin de couvrir l'exposition de la valeur liquidative des parts des Fonds sous-jacents détenues par le Portefeuille aux fluctuations de la valeur des devises autres que le dollar américain. Les opérations de couverture de change portant sur des devises autres que le dollar américain impliqueront l'utilisation des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments semblables; et
- investit dans des parts de ses Fonds sous-jacents, qui peuvent être gérés par nous ou par des membres de notre groupe, et peut détenir des espèces et des quasi-espèces.

Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et
- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Portefeuille peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux petites entreprises
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

En outre, le Portefeuille est exposé à des risques de couverture. De plus, il est possible que le Portefeuille ne soit pas en mesure de couvrir entièrement les risques reliés aux devises autres que le dollar américain et, par conséquent, il pourrait être exposé à une certaine position de change reliée aux devises autres que le dollar américain. Se reporter aux rubriques *Risque lié au change* et *Risque lié aux instruments dérivés* pour une description détaillée de ces risques.

La capacité du Portefeuille d'atteindre ses objectifs de placement sera fonction de la capacité des Fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs de placement respectifs ainsi que de la mise en œuvre efficace de la stratégie de couverture de risque de change.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Portefeuille peut vous convenir si :

- vous recherchez une diversification par une certaine exposition au dollar américain;
- vous recherchez un équilibre entre un revenu et une croissance du capital à long terme;
- vous faites un placement à moyen ou à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement faible ou modéré.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de catégorie A, le Portefeuille prévoit distribuer un revenu net chaque trimestre et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre. Les gains en capital nets réalisés du Portefeuille qui sont attribuables aux fluctuations des cours des devises, aux opérations monétaires ou à la couverture de risque de la position de change seront distribués aux épargnants annuellement, en décembre, à moins que nous ne choissions, avant la dernière date d'évaluation de l'année d'imposition, de les conserver dans le Portefeuille; l'impôt étant alors payable par le Portefeuille.

Pour les parts des catégories T₄, T₆ et T₈, le Portefeuille prévoit faire des distributions mensuelles. À la fin de chaque mois, le Portefeuille distribuera un montant correspondant à environ un douzième de 4 % pour les parts de la catégorie T₄, à environ un douzième de 6 % pour les parts de la catégorie T₆ et à environ un douzième de 8 % pour les parts de la catégorie T₈ de la valeur liquidative par part le dernier jour de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était en circulation à la fin de l'année civile précédente, la date à laquelle les parts sont offertes pour la première fois aux fins de souscription au cours de l'année civile courante). La distribution mensuelle consistera généralement en un revenu net, en gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Le Portefeuille peut verser une distribution supplémentaire en décembre, mais seulement dans la mesure où cette distribution lui permet de ne pas payer d'impôt sur le revenu.

Si le montant distribué mensuellement est supérieur au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Portefeuille, ce montant excédentaire constituera un remboursement de capital. Dans le cas des parts des catégories T₄, T₆ et T₈, il est très probable que la distribution constituera un remboursement de capital dans une proportion plus importante que celle des parts de la catégorie A. En général, le Portefeuille prévoit que le montant total de tout remboursement de capital effectué par le

Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC

Portefeuille au cours d'une année ne devrait pas dépasser le montant de la plus-value nette non réalisée sur les actifs du Portefeuille au cours de cette année. Habituellement, une distribution qui vous est faite par le Portefeuille et qui constitue un remboursement de capital ne sera pas incluse dans votre revenu. Toutefois, une telle distribution réduira généralement le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille et pourrait entraîner un gain en capital imposable plus élevé (ou une perte en capital déductible moins élevée) sur la disposition future de vos parts. En outre, dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille constituerait par ailleurs un montant négatif étant donné que vous recevez une distribution sur des parts constituant un remboursement de capital, le montant négatif sera réputé être un gain en capital que vous aurez réalisé par suite de la disposition des parts et le prix de base rajusté de vos parts serait majoré du montant de ce gain réputé. Selon les conditions du marché, une partie importante des distributions du Portefeuille peut constituer un remboursement de capital pendant un certain temps. Le montant des distributions n'est pas garanti et peut changer de temps à autre sans avis aux porteurs de parts.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit illustre les frais du Portefeuille qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Portefeuille demeure constant à 5 %, selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Portefeuille peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	23,47	74,00	129,70	295,24 \$ US
Parts de catégorie T4	22,96	72,38	126,87	288,79 \$ US
Parts de catégorie T6	23,99	75,61	132,53	301,68 \$ US
Parts de catégorie T8	23,99	75,61	132,53	301,68 \$ US

Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré mondial d'actions	
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada	
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui	
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	28 octobre 2002	2,25 %
Parts de catégorie T4	13 janvier 2011	2,25 %
Parts de catégorie T6	5 juillet 2012	2,25 %
Parts de catégorie T8	29 mars 2010	2,25 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- Le Portefeuille tentera de créer un portefeuille diversifié en répartissant ses placements à l'intérieur d'une combinaison équilibrée de catégories d'actif. À l'intérieur des catégories d'actif, le Portefeuille investira principalement dans les Fonds mutuels, notamment dans les fonds d'épargne, de revenu et de croissance. Le Portefeuille visera surtout une croissance à long terme du capital et, dans une moindre mesure, à générer un revenu modéré. Le Portefeuille tentera de réduire sa position de change par rapport aux devises autres que le dollar américain en mettant en œuvre une stratégie de couverture du risque de change visant à protéger le Portefeuille contre les fluctuations des cours des devises autres que le dollar américain à l'égard des parts dont il a la propriété dans des Fonds sous-jacents.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Portefeuille :

- établira une pondération stratégique à long terme pour la composition de l'actif et pourra examiner et modifier la composition établie;
- pourra utiliser une répartition stratégique de l'actif qui permettra :
 - d'investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans des parts des Fonds sous-jacents;
 - de répartir l'actif du Portefeuille entre les Fonds sous-jacents conformément à la pondération stratégique pour le Portefeuille, qui peut changer à notre gré, mais qui devrait être en général comme suit :
 - revenu 20 %
 - croissance 80 %
 - de surveiller et de rééquilibrer l'actif du Portefeuille de façon à rajuster la pondération dans la composition stratégique de l'actif de celui-ci; et
 - de surveiller et d'examiner les Fonds sous-jacents sur une base périodique;
- peut également conclure des opérations de couverture de change;
- répartira ses placements à l'intérieur d'une combinaison équilibrée de catégories d'actif. Le Portefeuille mettra aussi en œuvre une stratégie de couverture de risque de change par laquelle il tentera de se protéger contre la position de change des devises autres que le dollar américain à l'égard des parts dont il a la propriété dans des Fonds sous-jacents. On surveillera de façon continue dans quelle mesure l'actif des Fonds sous-jacents détenu par le Portefeuille expose le Portefeuille au risque de fluctuations de la valeur des devises autres que le dollar américain par rapport au dollar américain. Le Portefeuille conclura alors des opérations de couverture de change portant sur des devises autres que le dollar américain afin de couvrir l'exposition de la valeur liquidative des parts des Fonds sous-jacents détenues par le Portefeuille aux fluctuations de la valeur des devises autres que le dollar américain. Les opérations de couverture de change portant sur des devises autres que le dollar américain impliqueront l'utilisation des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments semblables; et
- investit dans des parts de ses Fonds sous-jacents, qui peuvent être gérés par nous ou par des membres de notre groupe, et peut détenir des espèces et des quasi-espèces.

Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus ce taux est élevé :

- plus les chances sont fortes que vous receviez une distribution du fonds qui devra être incluse dans votre revenu imposable de l'année si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré; et
- plus les frais du fonds liés aux opérations sont élevés. Ces frais sont payés par le fonds à même son actif, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Portefeuille peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux petites entreprises
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

En outre, le Portefeuille est exposé à des risques de couverture. De plus, il est possible que le Portefeuille ne soit pas en mesure de couvrir entièrement les risques reliés aux devises autres que le dollar américain et, par conséquent, il pourrait être exposé à une certaine position de change reliée aux devises autres que le dollar américain. Se reporter aux rubriques *Risque lié au change* et *Risque lié aux instruments dérivés* pour une description détaillée de ces risques.

La capacité du Portefeuille d'atteindre ses objectifs de placement sera fonction de la capacité des Fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs de placement respectifs ainsi que de la mise en œuvre efficace de la stratégie de couverture de risque de change.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Portefeuille peut vous convenir si :

- vous recherchez une diversification par une certaine exposition au dollar américain;
- vous recherchez principalement une croissance à long terme du capital et, dans une moindre mesure, à générer un revenu modéré;
- vous faites un placement à long terme; et
- vous pouvez tolérer un risque d'investissement modéré.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de catégorie A, le Portefeuille prévoit distribuer un revenu net et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre. Les gains en capital nets réalisés du Portefeuille qui sont attribuables aux fluctuations des cours des devises, aux opérations monétaires ou à la couverture de risque de la position de change seront distribués aux épargnants annuellement, en décembre, à moins que nous ne choissions, avant la dernière date d'évaluation de l'année d'imposition, de les conserver dans le Portefeuille; l'impôt étant alors payable par le Portefeuille.

Pour les parts des catégories T₄, T₆ et T₈, le Portefeuille prévoit distribuer un revenu net mensuellement. À la fin de chaque mois, le Portefeuille distribuera un montant correspondant à environ un douzième de 4 % pour les parts de la catégorie T₄, à environ un douzième de 6 % pour les parts de la catégorie T₆ et à environ un douzième de 8 % pour les parts de la catégorie T₈ de la valeur liquidative par part le dernier jour de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était en circulation à la fin de l'année civile précédente, la date à laquelle les parts sont offertes pour la première fois aux fins de souscription au cours de l'année civile courante). La distribution mensuelle consistera généralement en un revenu net et/ou un remboursement de capital. Le Portefeuille peut verser une distribution supplémentaire en décembre, mais seulement dans la mesure où cette distribution lui permet de ne pas payer d'impôt sur le revenu.

Si le montant distribué mensuellement est supérieur au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Portefeuille, ce montant excédentaire constituera un remboursement de capital. Dans le cas des parts des catégories T₄, T₆ et T₈, il est très probable que la distribution constituera un remboursement de capital dans une proportion plus importante que celle des parts

Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC

de la catégorie A. En général, le Portefeuille prévoit que le montant total de tout remboursement de capital effectué par le Portefeuille au cours d'une année ne devrait pas dépasser le montant de la plus-value nette non réalisée sur les actifs du Portefeuille au cours de cette année. Habituellement, une distribution qui vous est faite par le Portefeuille et qui constitue un remboursement de capital ne sera pas incluse dans votre revenu. Toutefois, une telle distribution réduira généralement le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille et pourrait entraîner un gain en capital imposable plus élevé (ou une perte en capital déductible moins élevée) sur la disposition future de vos parts. En outre, dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille constituerait par ailleurs un montant négatif étant donné que vous recevez une distribution sur des parts constituant un remboursement de capital, le montant négatif sera réputé être un gain en capital que vous aurez réalisé par suite de la disposition des parts et le prix de base rajusté de vos parts serait majoré du montant de ce gain réputé. Selon les conditions du marché, une partie importante des distributions du Portefeuille peut constituer un remboursement de capital pendant un certain temps. Le montant des distributions n'est pas garanti et peut changer de temps à autre sans avis aux porteurs de parts.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau qui suit illustre les frais du Portefeuille qui s'appliqueraient à chaque placement de 1 000 \$ que vous effectuez, en supposant que le rendement annuel du Portefeuille demeure constant à 5 %, selon les hypothèses décrites à la page 42.

Le rendement réel et les frais du Portefeuille peuvent varier.

Frais payables sur une période de	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	25,83	81,43	142,73	324,89 \$ US
Parts de catégorie T4	25,83	81,43	142,73	324,89 \$ US
Parts de catégorie T6	26,14	82,40	144,43	328,77 \$ US
Parts de catégorie T8	25,73	81,10	142,15	323,59 \$ US

Portefeuille passif prudent CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré à revenu fixe		
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada		
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui		
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels	Frais d'administration fixes
Parts de catégorie A	5 juillet 2017	1,05 %	0,15 %
Parts de catégorie D	5 juillet 2017	0,55 %	0,15 %
Parts de catégorie F	5 juillet 2017	0,30 %	0,15 %
Parts de catégorie O	5 juillet 2017	Négoiés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.	Aucuns frais d'administration fixes ne seront facturés

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- Le Portefeuille cherche à obtenir à la fois un revenu et une certaine croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds à revenu fixe et des fonds d'actions qui emploient des stratégies de placement passives (pouvant inclure des fonds négociés en bourse).

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Portefeuille :

- prévoit investir jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative dans les parts de ses Fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par nous ou les membres de notre groupe;
- investit principalement dans des fonds communs de placement à revenu fixe et d'actions, qui emploient des stratégies de gestion des placements passives. Ces fonds peuvent comprendre des fonds indiciels et des fonds à bêta intelligent (pouvant comprendre des fonds négociés en bourse) employant des stratégies de gestion passives. Les fonds indiciels dans lesquels le Portefeuille peut investir reproduisent généralement un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière. Les fonds à bêta intelligent utilisent généralement des stratégies passives fondées sur des règles, qui appliquent des facteurs comme la valeur, la croissance, le momentum, les dividendes ou la faible volatilité au lieu d'une méthodologie fondée sur la capitalisation boursière. La notion de bêta intelligent désigne des règles différentes pour constituer des indices ou un portefeuille passif par rapport à la démarche habituelle axée sur la capitalisation boursière;
- a, dans des conditions du marché normales, une composition de l'actif stratégique à long terme de titres à revenu fixe (65 %) et de titres de participation (35 %). Le conseiller en valeurs peut examiner et rajuster la composition de l'actif, à son entière discrétion, selon la conjoncture économique et la valeur relative du revenu et des titres de participation;
- détient les parts de ses Fonds sous-jacents directement. Les investissements dans les Fonds sous-jacents peuvent changer de temps à autre et le conseiller en valeurs peut ajouter ou retirer des Fonds sous-jacents. Le Portefeuille aura une exposition indirecte aux titres du Canada, des États-Unis ou à des titres internationaux par l'intermédiaire de ses Fonds sous-jacents. Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres étrangers;
- peut investir dans des parts liées à un indice;
- peut utiliser des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments semblables, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Portefeuille. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture, ou pour fournir, notamment, une exposition à des titres, à des indices ou à des monnaies sans investir

Portefeuille passif prudent CIBC

directement dans ceux-ci. Les instruments dérivés peuvent également être utilisés pour gérer les risques. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40; et

- peut s'écarter provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en investissant son actif dans des espèces ou des quasi-espèces, ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou des États-Unis, un organisme gouvernemental ou une société, dans l'espoir de protéger et de préserver son actif pendant un repli du marché ou pour d'autres raisons.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Portefeuille peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux petites entreprises
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Portefeuille peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir à la fois un revenu et une certaine croissance du capital à long terme;
- vous faites un placement à moyen terme; et
- vous préférez un risque d'investissement faible.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille prévoit distribuer un revenu net chaque trimestre et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Aucun exemple n'a été fourni pour montrer combien un placement fait dans le Portefeuille coûtera sur des périodes de un an, de trois ans, de cinq ans et de dix ans, car il s'agit d'un nouveau Portefeuille.

Portefeuille passif équilibré CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré mondial neutre		
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada		
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui		
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels	Frais d'administration fixes
Parts de catégorie A	5 juillet 2017	1,05 %	0,15 %
Parts de catégorie D	5 juillet 2017	0,55 %	0,15 %
Parts de catégorie F	5 juillet 2017	0,30 %	0,15 %
Parts de catégorie O	5 juillet 2017	Négoiés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.	Aucuns frais d'administration fixes ne seront facturés

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- Le Portefeuille cherche à obtenir à la fois un revenu et une certaine croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds à revenu fixe et des fonds d'actions qui emploient des stratégies de placement passives (pouvant inclure des fonds négociés en bourse).

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Portefeuille :

- prévoit investir jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative dans les parts de ses Fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par nous ou les membres de notre groupe;
- investit principalement dans des fonds communs de placement à revenu fixe et d'actions, qui emploient des stratégies de gestion des placements passives. Ces fonds peuvent comprendre des fonds indiciels et des fonds à bêta intelligent (pouvant comprendre des fonds négociés en bourse) employant des stratégies de gestion passives. Les fonds indiciels dans lesquels le Portefeuille peut investir reproduisent généralement un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière. Les fonds à bêta intelligent utilisent généralement des stratégies passives fondées sur des règles, qui appliquent des facteurs comme la valeur, la croissance, le momentum, les dividendes ou la faible volatilité au lieu d'une méthodologie fondée sur la capitalisation boursière. La notion de bêta intelligent désigne des règles différentes pour constituer des indices ou un portefeuille passif par rapport à la démarche habituelle axée sur la capitalisation boursière;
- a, dans des conditions du marché normales, une composition de l'actif stratégique à long terme de titres à revenu fixe (50 %) et de titres de participation (50 %). Le conseiller en valeurs peut examiner et rajuster la composition de l'actif, à son entière discrétion, selon la conjoncture économique et la valeur relative du revenu et des titres de participation;
- détient les parts de ses Fonds sous-jacents directement. Les investissements dans les Fonds sous-jacents peuvent changer de temps à autre et le conseiller en valeurs peut ajouter ou retirer des Fonds sous-jacents. Le Portefeuille aura une exposition indirecte aux titres du Canada, des États-Unis ou à des titres internationaux par l'intermédiaire de ses Fonds sous-jacents. Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres étrangers;
- peut investir dans des parts liées à un indice;
- peut utiliser des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments semblables, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Portefeuille. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture, ou pour fournir, notamment, une exposition à des titres, à des indices ou à des monnaies sans investir

directement dans ceux-ci. Les instruments dérivés peuvent également être utilisés pour gérer les risques. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40; et

- peut s'écarter provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en investissant son actif dans des espèces ou des quasi-espèces, ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou des États-Unis, un organisme gouvernemental ou une société, dans l'espoir de protéger et de préserver son actif pendant un repli du marché ou pour d'autres raisons.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Portefeuille peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux petites entreprises
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Portefeuille peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir à la fois un revenu et une croissance du capital à long terme;
- vous faites un placement de moyen à long terme; et
- vous préférez un risque d'investissement faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille prévoit distribuer un revenu net chaque trimestre et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Aucun exemple n'a été fourni pour montrer combien un placement fait dans le Portefeuille coûtera sur des périodes de un an, de trois ans, de cinq ans et de dix ans, car il s'agit d'un nouveau Portefeuille.

Portefeuille passif équilibré de croissance CIBC

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré mondial d'actions		
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs CIBC inc. Toronto, Canada		
Placement admissible pour les régimes enregistrés	Oui		
Catégories de parts offertes	Date de création	Frais de gestion annuels	Frais d'administration fixes
Parts de catégorie A	5 juillet 2017	1,05 %	0,15 %
Parts de catégorie D	5 juillet 2017	0,55 %	0,15 %
Parts de catégorie F	5 juillet 2017	0,30 %	0,15 %
Parts de catégorie O	5 juillet 2017	Négoiés avec les porteurs de parts ou les courtiers et les gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par ceux-ci, ou selon leurs directives.	Aucuns frais d'administration fixes ne seront facturés

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

- Le Portefeuille cherche à obtenir à la fois une certaine croissance du capital à long terme et un certain revenu en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds à revenu fixe et des fonds d'actions qui emploient des stratégies de placement passives (pouvant inclure des fonds négociés en bourse).

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille sans le consentement des porteurs de parts donné à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci.

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Portefeuille :

- prévoit investir jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative dans les parts de ses Fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par nous ou les membres de notre groupe;
- investit principalement dans des fonds communs de placement à revenu fixe et d'actions, qui emploient des stratégies de gestion des placements passives. Ces fonds peuvent comprendre des fonds indiciels et des fonds à bêta intelligent (pouvant comprendre des fonds négociés en bourse) employant des stratégies de gestion passives. Les fonds indiciels dans lesquels le Portefeuille peut investir reproduisent généralement un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière. Les fonds à bêta intelligent utilisent généralement des stratégies passives fondées sur des règles, qui appliquent des facteurs comme la valeur, la croissance, le momentum, les dividendes ou la faible volatilité au lieu d'une méthodologie fondée sur la capitalisation boursière. La notion de bêta intelligent désigne des règles différentes pour constituer des indices ou un portefeuille passif par rapport à la démarche habituelle axée sur la capitalisation boursière;
- a, dans des conditions du marché normales, une composition de l'actif stratégique à long terme de titres à revenu fixe (35 %) et de titres de participation (65 %). Le conseiller en valeurs peut examiner et rajuster la composition de l'actif, à son entière discrétion, selon la conjoncture économique et la valeur relative du revenu et des titres de participation;
- détient les parts de ses Fonds sous-jacents directement. Les investissements dans les Fonds sous-jacents peuvent changer de temps à autre et le conseiller en valeurs peut ajouter ou retirer des Fonds sous-jacents. Le Portefeuille aura une exposition indirecte aux titres du Canada, des États-Unis ou à des titres internationaux par l'intermédiaire de ses Fonds sous-jacents. Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres étrangers;
- peut investir dans des parts liées à un indice;
- peut utiliser des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments semblables, de la façon jugée appropriée pour réaliser les objectifs de placement du Portefeuille. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou autres que de couverture, ou pour fournir, notamment, une exposition à des titres, à des indices ou à des monnaies sans investir

directement dans ceux-ci. Les instruments dérivés peuvent également être utilisés pour gérer les risques. Se reporter à la rubrique *Utilisation des instruments dérivés* à la page 40; et

- peut s'écarter provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en investissant son actif dans des espèces ou des quasi-espèces, ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou des États-Unis, un organisme gouvernemental ou une société, dans l'espoir de protéger et de préserver son actif pendant un repli du marché ou pour d'autres raisons.

Nous pouvons de temps à autre changer les stratégies de placement, sans avis aux porteurs de parts ni consentement de ces derniers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Portefeuille peut comporter les risques suivants, qui sont décrits plus en détail à partir de la page 1.

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres à revenu fixe
- risque lié aux marchés étrangers
- risque lié au marché en général
- risque lié aux indices
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié au manque de liquidité
- risque lié au secteur
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux petites entreprises
- risque lié aux titres d'emprunt d'État

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Portefeuille peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir à la fois une croissance du capital à long terme et un certain revenu;
- vous faites un placement de moyen à long terme; et
- vous préférez un risque d'investissement faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille prévoit distribuer un revenu net chaque trimestre et des gains en capital nets réalisés chaque année, en décembre.

Les distributions sont automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds, à moins d'une indication contraire de votre part. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* à la page 42 et à la rubrique *Distributions* sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 22 pour de plus amples renseignements.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Aucun exemple n'a été fourni pour montrer combien un placement fait dans le Portefeuille coûtera sur des périodes de un an, de trois ans, de cinq ans et de dix ans, car il s'agit d'un nouveau Portefeuille.

Fonds mutuels CIBC

Famille de

Portefeuilles CIBC

Adresse postale

Banque CIBC
18 York Street, Suite 1300
Toronto (Ontario)
M5J 2T8

Placements CIBC Inc.

1-800-465-3863

Site Web

cibc.com/mutualfunds

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans la notice annuelle des Fonds, les derniers aperçus de fonds déposés, les derniers états financiers annuels audités déposés, les états financiers intermédiaires subséquents et le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé des Fonds ainsi que tout rapport intermédiaire subséquent de la direction sur le rendement du fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié. Cela signifie qu'ils font légalement partie intégrante du présent prospectus simplifié, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez demander sans frais des exemplaires des documents susmentionnés en vous adressant à votre courtier, en composant le numéro sans frais 1-800-465-3863 ou en consultant le site Web de la CIBC à l'adresse cibc.com/fondsmutuels.

Ces documents, le présent prospectus simplifié et d'autres renseignements sur les Fonds, tels que les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sont également disponibles à l'adresse sedar.com.

